

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FORMATIONS  
SUPÉRIEURES ET  
RECHERCHE  
UNIVERSITAIRE



PROGRAMME 150

---

**FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

---

**Formations supérieures et recherche universitaire**

---

Programme n° 150 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne-Sophie BARTHEZ

*Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle*

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. A ce titre, elle assure la tutelle et participe au financement de près de 220 établissements, dont une soixantaine d'acteurs privés.

La LFI 2020 s'élevait à 13 768,94 M€ en crédits de paiement, en hausse de 175,8 M€ par rapport à la LFI 2019. En exécution, la consommation des crédits de paiement s'établit à 13 517,72 M€, dont 505,01 M€ pour les crédits de titre 2 (348,55 M€ hors CAS pensions) et 13 171,2 M€ pour les crédits hors titre 2, traduisant une augmentation des crédits exécutés cohérente avec l'augmentation des autorisations budgétaires en LFI 2020. La consommation 2020 a nécessité un dégel de la réserve de précaution de 27,79 M€ en AE et 17,52 M€ en CP, pour prendre en compte une partie des impacts de la crise sanitaire. Le plafond des emplois rémunérés sur le titre 2 autorisés en loi de finances (6 992 ETPT) a été consommé à hauteur de 6 754 ETPT, celui des établissements (165 939 ETPT) à hauteur de 155 669 ETPT (+1 631 ETPT par rapport à 2019).

Les actions engagées depuis 2017 pour améliorer la réussite étudiante et la performance de la gestion ont été renforcées, dans un contexte par ailleurs marqué par la prise en compte des impacts de la crise sanitaire et l'adoption de la loi de programmation de la recherche (LPR) qui sera mise en œuvre à compter de 2021.

### LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La montée en puissance de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) se poursuit. 129,1 M€ (contre 98,1 M€ en 2019) ont été alloués à ce titre aux établissements d'enseignement supérieur pour, notamment, créer des places dans les filières en tension et développer les dispositifs de réussite « oui si ». La progression des taux de réussite en 2020 traduit les effets de ces dispositions, même si, comme pour le baccalauréat, elle tient aussi aux impacts de la crise sanitaire.

La réforme de l'accès aux études de santé a par ailleurs été engagée, dans le cadre de la loi du 24 juillet 2019. En substitution de la première année commune aux études de santé - PACES, trois parcours sont désormais proposés à l'étudiant qui souhaite intégrer les études de médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique : un parcours menant à un diplôme national de licence avec une mineure santé, un parcours spécifique du premier cycle de l'enseignement supérieur mis en œuvre par les universités comportant une UFR santé et un parcours permettant la délivrance d'un titre ou diplôme d'État d'auxiliaire médical.

S'agissant de la formation tout au long de la vie, plusieurs actions ont été conduites dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, telles que le rapprochement HCERES-CTI-France compétences sur les critères de qualité des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de formation intervenant en formation continue et en apprentissage ou la consolidation du processus de concertation avec les partenaires sociaux préalable à l'enregistrement de droit au répertoire national des certifications professionnelles - RNCP des diplômes délivrés au nom de l'Etat.

### LA POURSUITE DES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Le paysage institutionnel a continué à évoluer. Sur la base du décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019, des recteurs délégués à l'enseignement supérieur ont été mis en place dans 7 régions. Ce renforcement du rôle du recteur porte notamment sur le suivi des politiques d'orientation bac-3/bac+3, la préparation des contrats de site et le dialogue stratégique et de gestion, dont le périmètre a été étendu en 2020 aux 80 établissements de plus de 2 500 étudiants bénéficiant des responsabilités et compétences élargies. Ce dialogue a notamment permis de mieux prendre en compte la situation particulière de chaque établissement dans l'allocation des moyens nouveaux.

L'INSA Haut-de-France a par ailleurs accédé aux responsabilités et compétences élargies, portant à 105 le nombre d'établissements placés sous ce régime, dont l'ensemble des universités depuis 2013. Ils ont ainsi une complète maîtrise des moyens pour conduire une politique d'établissement articulée avec la stratégie nationale, dans le cadre du contrat pluriannuel de site passé avec l'État. Le mouvement de dévolution du patrimoine s'est parallèlement poursuivi avec le transfert de propriété des biens immobiliers à l'université de Caen.

9 sites se sont enfin organisés autour d'un établissement expérimental, sur la base de l'ordonnance du 12 décembre 2018, qui permet de renforcer les coopérations et les mutualisations entre établissements. Dans ce cadre, 2 ComUE et 8 universités ont été dissoutes. 10 autres ComUE et l'ensemble des chancelleries l'ont également été, à l'exception de celles de Paris, Versailles, Lyon et Toulouse.

## LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a conduit à réallouer les ressources disponibles vers des besoins prioritaires, qui n'avaient pas pu être anticipés en LFI. Afin d'assurer la continuité pédagogique, des dispositifs de prévention sanitaire ont été mis en place dans tous les établissements. Les enseignements ont également été hybridés, pour pouvoir être dispensés à distance. Des outils de communication et documents types ont été mis à disposition des établissements. Sur le fondement de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, les contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER ont été prolongés. Les droits d'inscription ont été stabilisés. En application du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle a été allouée aux agents particulièrement sollicités pendant le premier confinement. Ces dispositions ont été complétées par le plan de relance, qui a permis le financement de places supplémentaires et de projets d'hybridation dès la rentrée universitaire 2020.

La crise sanitaire s'est parallèlement traduite par un ralentissement de certaines actions. En matière de formation tout au long de la vie, la construction d'un cadre de cohérence des systèmes d'information dans les établissements, l'intégration des établissements d'enseignement supérieur dans le système d'information du compte personnel de formation ou la mise en place d'une plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage ont été retardés. La politique d'accueil des étudiants internationaux a été provisoirement freinée, en raison des restrictions imposées aux déplacements, et la mobilité sortante a également connu une diminution. Les objectifs portés par le programme « Bienvenue en France » sont toutefois maintenus et les résultats attendus simplement différés. De même, certains investissements immobiliers ont été décalés, notamment au premier semestre, sans remettre en cause les projets du CPER 2015-2020 ni les objectifs de rénovation énergétique qui seront au contraire renforcés en 2021, dans le cadre du CPER 2021-2027 et du plan de relance.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie</b>
INDICATEUR 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale
INDICATEUR 1.2	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
INDICATEUR 1.3	Formation continue
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Améliorer la réussite des étudiants</b>
INDICATEUR 2.1	Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac
INDICATEUR 2.2	Mesures de la réussite étudiante
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>
INDICATEUR 3.1	Production scientifique des opérateurs du programme
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</b>
INDICATEUR 4.1	Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

INDICATEUR 4.2 Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

**OBJECTIF 5 Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements**

INDICATEUR 5.1 Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

INDICATEUR 5.2 Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

INDICATEUR 5.3 Coopération internationale

INDICATEUR 5.4 Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

**OBJECTIF 6 Améliorer l'efficacité des opérateurs**

INDICATEUR 6.1 Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

INDICATEUR 6.2 Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

INDICATEUR 6.3 Qualité de la gestion immobilière

---

**Formations supérieures et recherche universitaire**

---

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale	%	52,9	53,3	51,3	51,3	Non déterminé	50

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

- Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE - Système automatisé de gestion et d'information) contrôlées par la sous-direction des systèmes d'informations et des études statistiques (SD-SIES), l'application OCEAN (organisation des concours et examens académiques nationaux) alimenté par le système d'information SCOLARITE et les centres de concours et examens ; données contrôlées par les services statistiques académiques et la SD-SIES.

- Enquêtes statistiques annuelles auprès des établissements d'enseignement supérieur : les données des écoles dispensant des formations paramédicales et sociales contrôlées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales ; les données des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel contrôlées par la SD-SIES et le ministère de la culture ; les données des écoles d'ingénieurs et les autres formations d'enseignement supérieur contrôlées par la SD-SIES.

- Données sur la population par âge et sexe : estimations de population, Insee. Ces données sont produites par synthèse des résultats du recensement, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et de statistiques administratives sur les flux migratoires.

##### Mode de calcul :

L'indicateur 1.1 « Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale » est un indicateur « synthétique » dont la valeur est la probabilité d'accès totale (exprimée en %) qu'aurait une personne successivement âgée de 17 à 33 ans d'accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette probabilité totale est obtenue en sommant les 17 probabilités d'accès au diplôme à chaque âge entre 17 à 33 ans. Chaque probabilité par âge est estimée à partir des données les plus récentes disponibles en rapportant le nombre de diplômés observés à la population totale de cet âge.

Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DUT, DEUST, licence), les BTS et les diplômes suivants : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête 26 sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...), ces derniers diplômes au prorata des entrants issus des CPGE ou titulaires du baccalauréat seul, pour ne pas compter deux fois dans les diplômés les étudiants entrant sur titre.

##### Limites et biais connus :

L'indicateur n'est pas un taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne pourrait être obtenu que par un recensement de la population.

La répartition par âge des DUT, BTS et licence est connue mais la répartition par âge pour les autres diplômes ne l'est pas et des répartitions théoriques sont appliquées.

Le passage au LMD induit une suppression progressive des DEUG, ce qui conduit à une rupture de série à partir de 2012. Les DEUG intermédiaires validant une L2 ne sont désormais plus pris en compte : avec la mise en œuvre désormais achevée du LMD, leur consistance en tant que diplôme du supérieur n'est plus avérée et leur prise en compte dans les systèmes d'information très hétérogène d'un établissement à l'autre, ce qui rendait l'indicateur fragile. Depuis 2012, la méthodologie a été revue en conséquence. La nouvelle série présente comme l'ancienne un profil en croissance, mais la valeur absolue de l'indicateur est plus faible.

Le résultat dépend étroitement de la pyramide des âges pour la tranche 17-33 ans, la révision de la série vient de la prise en compte des pyramides des âges publiées par l'Insee.

##### Historique des valeurs de l'indicateur :



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	Unité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réalisation	%	42,3	43,0	43,3	44,2	46,0	47,7	48,5	49,2	50,4	51,3	52,9	53,3

Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'études d'une génération. Si les comportements (atteinte du bac, poursuite d'études, réussite) se stabilisaient au niveau 2019, 53,3 % de la classe d'âge des 17-33 ans serait *in fine* diplômée de l'enseignement supérieur.

La hausse de 0,4 points entre les rentrées 2018 et 2019 marque la poursuite de la tendance antérieure : depuis 2011, cet indicateur a connu une hausse de 9 points, dont 4 points sont imputables aux Licences, 2 points aux BTS, 1 point aux diplômes paramédicaux et sociaux et 1 point aux diplômes d'ingénieurs.

## INDICATEUR

## 1.2 – Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
(...) titulaire de BTS	%	72,5	73,9	72,5	72	60,1*	73
(...) titulaire de DUT	%	92	90	91	91	Non déterminé	90
(...) titulaire de Licence professionnelle	%	93	94	94	94	Non déterminé	93
(...) titulaire de Master	%	92	92	91	91	Non déterminé	92
(...) titulaire du doctorat	%	Sans objet	91 (p)	91	91	Non déterminé	90

## Commentaires techniques

## Source des données :

- **Source diplômés de BTS** : jusqu'à 2019, synthèse des enquêtes d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de lycée (IVA) et d'insertion professionnelle des apprentis (IPA) – MENESR – Département de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). À compter de 2020, dispositif Inserjeunes de mesure de l'insertion des sortants de voie professionnelle en lycée d'apprentissage (DEPP/Dares) ce qui induit une rupture de courbe de 10 points (cf. plus bas - mode de calcul).

- **Source diplômés de DUT, licence professionnelle et master** : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2017 de l'université (universités de France métropolitaine et des DOM) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- **Source docteurs** : l'enquête IPDOC 2017 du SIES/MESRI interroge tous les docteurs diplômés d'une école doctorale française en 2014 (établissements d'enseignement supérieur de France métropolitaine + DOM + TOM).

## Mode de calcul :

- Les données exhaustives sont recueillies auprès des diplômés de DUT, de licence professionnelle, de master, de nationalité française, âgés de moins de 30 ans, n'ayant ni interrompu leurs études pendant plus de 2 ans, ni poursuivi d'études.

- Les données sont issues d'un échantillon représentatif de diplômés de doctorat, inscrits en formation initiale, âgés de moins de 30 ans, de nationalité française, n'ayant pas poursuivi leurs études.

**Le taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

**Le taux d'emploi durable** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique ou en qualité de travailleur indépendant.

Pour les titulaires de doctorat, **le taux d'emploi permanent** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la Fonction publique (sont exclus les emplois en qualité de travailleur indépendant).

**Pour les diplômés de BTS**, les données du dispositif Inserjeunes (cf. supra « source des données » et le paragraphe suivant) mesurent uniquement l'emploi salarié privé. La situation d'emploi est observée en janvier n pour les élèves ayant obtenu leur diplôme lors de l'année scolaire n-2/n-1. Les données concernent l'ensemble des diplômés de BTS, sous statut scolaire ou par apprentissage.

\*Jusqu'en 2019 inclus, la source de l'indicateur était les enquêtes d'insertion IVA et IPA. Le passage au dispositif Inserjeunes à partir de 2020 implique une rupture de série importante, de l'ordre d'environ 10 points de pourcentage à la baisse. Cette rupture est liée à plusieurs changements méthodologiques : mode de collecte et de calcul (passage d'enquêtes déclaratives à des exploitations de fichiers administratifs), date d'observation (janvier au lieu de février), champ de l'emploi différent (emploi salarié uniquement contre ensemble de l'emploi précédemment).

**Pour les diplômés de DUT, licence professionnelle et master**, l'enquête a été réalisée à partir de décembre 2019 auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2017 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une chartre dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au

1er décembre de l'année n, soit 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La valeur n de l'indicateur porte donc sur les diplômés de l'année universitaire n-3/n-2.

**Pour les titulaires du doctorat**, l'enquête IPDOC est réalisée de décembre 2017 à avril 2018 auprès des 14 400 docteurs diplômés d'une école doctorale en 2014. La collecte est effectuée auprès de tous les établissements du supérieur co-accrédités pour une ou plusieurs écoles doctorales. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1er décembre de l'année n, soit trois ans après l'obtention de leur doctorat.

#### Limites et biais connus :

Exception faite des BTS, les données ne sont disponibles au moment de la conclusions des rapports annuels de performance, l'enquête pour les titulaires des doctorats n'étant disponible que pour le RAP n+1 (enquête à 30 mois) et celle des DUT-licence-master reposant sur une livraison biennale, une année sur deux (enquête à 3 ans),

- Pour les diplômés de BTS, la donnée de réalisation 2011 (90,9%) a été modifiée sur le RAP 2013. La valeur présentée au PAP 2013 provenait de l'enquête triennale « Génération » réalisée par le CEREQ et présentait le taux d'insertion professionnelle à 3 ans. Les données de réalisation 2011 et 2012 sont issues des enquêtes IVA et IPA. Une rupture de courbe est par ailleurs intervenue en 2020 suite à un changement de base de données.

- Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux diplômés de BTS (IVA/IPA auparavant et dispositif Inserjeunes maintenant) et de Doctorat (enquête Génération) ne sont pas comparables avec ceux issus des enquêtes de DUT de licence professionnelle et de master. En effet, les dates d'interrogation varient selon l'enquête retenue (respectivement 7 mois, 3 ans et 30 mois après le diplôme). Le processus d'insertion des jeunes diplômés se poursuit tout au long des premières années sur le marché du travail. De plus, les champs d'enquête ne sont pas similaires (limite d'âge, etc.).

- L'indicateur est dépendant de la conjoncture du marché du travail, notamment du taux de chômage.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de chômage en France métropolitaine au 4 <sup>ème</sup> trimestre de l'année n (source : INSEE – estimation issue de l'enquête emploi)	9%	9,7%	9,8%	10,1%	9,9%	9,3%	8,6 %	8,5%	7,8%

- L'indicateur ne reflète pas les choix de poursuite d'études, qui eux-mêmes peuvent être liés à la conjoncture du marché du travail.

Population non incluse dans le champ de l'enquête	% de diplômés en poursuite d'études								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Diplômés DUT	87%	87%	88%	89%	89%	88%	91 %	90 %	91%
Diplômés Licence professionnelle	31%	26%	34%	32%	29%	30%	36 %	37 %	38%
Diplômés Master	38%	38%	40%	40%	38%	37%	36 %	35 %	33%

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université.

-L'indicateur du taux d'insertion apporte une mesure à un instant t de la situation vis-à-vis du marché du travail. Il n'apporte d'éléments ni sur le processus d'insertion (temps de recherche d'emploi) ni sur le type d'emploi occupé (type de contrat, statut, niveau de l'emploi).

#### Commentaires :

Ces sous-indicateurs sont sensibles à la conjoncture économique. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont certes moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, mais l'état du marché du travail reste cependant un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

Même si les données ne sont aujourd'hui pas connues, on peut supposer que la crise sanitaire subie depuis 2020 aura un impact sur les sous-indicateurs.

#### Historique des valeurs de l'indicateur :

Enquêtes d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de lycée (IVA) et d'insertion professionnelle des apprentis (IPA) (DEPP)			Enquête d'insertion professionnelle des diplômés de l'université (SD-SIES)						Enquête Génération (CEREQ)	
	unité de mesure	insertion des jeunes diplômés titulaires de BTS	insertion des jeunes diplômés titulaires de DUT	dont occupant un emploi durable	insertion des jeunes diplômés titulaires de Licence Professionnelle	dont occupant un emploi durable	insertion des jeunes diplômés titulaires de Master	dont occupant un emploi durable	insertion des jeunes diplômés titulaires de Doctorat	dont occupant un emploi permanent
Résultats 2009	%	nd	90	74	92	83	91	77	nd	nd
Résultats 2010	%	70,0	91	73	92	81	91	74	91	nd
Résultats 2011	%	70,2	89	71	92	80	91	73	so	nd

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Résultats 2012	%	71,7	88	70	91	80	90	74	so	nd
Résultats 2013	%	67,2	89	73	92	80	90	74	94	49
Résultats 2014	%	66,7	88	64	92	79	89	73	so	so
Résultats 2015	%	66,2	89	69	92	78	90	73	so	so
Résultats 2016	%	68,8	90	68	93	79	91	73	91	67
Résultats 2017	%	70,9	91	68	94	81	91	75	ND	ND
Résultats 2018	%	72,5	92	71	93	83	92	77	ND	ND
Résultats 2019	%	73,9	90	76	94	84	92	77	91 (p)	ND

Abréviations :

- nd : données non encore disponibles.
- so : sans objet : données non recueillies.

## INDICATEUR

## 1.3 – Formation continue

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre total d'heures dispensées aux stagiaires	Nb	67 957 766	65 305 900 (p)	71 761 848	69 000 000	Non déterminé	80 000 000
Nombre de diplômés en formation continue	Nb	66 986	61 216 (p)	70 299	69 000	Non déterminé	65 000
Nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE)	Nb	3 876	3 631	4 056	4 300	Non déterminé	4 500

## Commentaires techniques

## Source des données :

MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- Données administratives recueillies via l'enquête 6 « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements d'enseignement supérieur » pour les sous-indicateurs 1 et 2.
- Enquête 67 auprès des responsables de la VAE (universités et CNAM) portant sur le dispositif de VAE inscrit au livre IX du Code du travail pour le sous-indicateur 3.

## Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** décrit toute l'activité de formation continue, qu'il s'agisse de formations diplômantes ou de formations qualifiantes. Il quantifie transversalement cette activité selon l'unité de mesure usitée en formation continue : « les heures dispensées aux stagiaires ». Il est obtenu à partir du calcul : produit de la durée d'enseignement par le nombre de stagiaires pour toute l'offre de formation, diplômes nationaux, diplômes propres d'établissement et stages.

Le **second sous-indicateur** porte de manière plus restreinte sur les formations diplômantes et dénombre les diplômés de formation continue ayant obtenu un diplôme national ; les diplômes propres d'établissement (DU, certificat...) ne sont pas pris en compte.

A l'intérieur du périmètre couvert par le deuxième sous-indicateur, le **troisième sous-indicateur** observe la diplomation conférée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002. Il est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience ; les chiffres étant transmis par chaque établissement). Jusqu'au RAP 2016, l'indicateur ne portait que sur les validations en premier jury. A partir du PAP 2018, sont prises en compte toutes les VAE (tous jurys confondus). L'historique de ces données est possible depuis 2012.

Les valeurs des trois sous-indicateurs pour l'année n sont disponibles au **RAP de l'année n+1**. Pour l'année 2019 les données relatives aux heures dispensées aux stagiaires et diplômés en formation continue sont encore provisoires car l'enquête FCU sur les données 2019 n'est pas encore close.

## Historique des valeurs de l'indicateur :

FTLV	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Volume heures / stagiaires	61 540 799	62 455 200	68 466 808	68 883 339	68 585 419	69 809 684	72 142 583	69 731 809	67 560 123	71 761 848	67 957 766	65 305 900
Nombre de diplômés en formation continue	37 707	37 123	44 798	47 691	53 233	56 257	57 166	61 099	62 520	70 299	66 986	61 216
Nombre de VAE en premier jury	4 081	4 055	4 064	4 019	4 022	3 925	3 782	3 653	3 192	3 774	3 621	3 631
dont VAE totale en premier jury	2 016	2 154	2 225	2 337	2 377	2 544	2 531	2 559	2 276	2 793	2 677	2 680
dont VAE partielle en premier jury					1 645	1 381	1 191	1 064	316	381	344	351
Nombre de VAE en post-premier jury					645	548	485	290	298	282	255	ND
<b>Ensemble des VAE (tous jurys confondus)</b>					<b>4 667</b>	<b>4 473</b>	<b>4 267</b>	<b>3 943</b>	<b>3 490</b>	<b>4 056</b>	<b>3 876</b>	<b>3 631</b>

#### Commentaires :

On peut souligner l'attentisme en 2019 après la promulgation de la loi liberté pour choisir son avenir professionnel le 5/09/2018, notamment car les OPCO ont dû s'organiser pour se substituer aux OPCA et se regrouper. Cette réorganisation des institutions de la formation continue s'est déployée tout au long de l'année 2019.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans la société de la connaissance marquée par un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte, **l'élévation du niveau de qualification de la population** constitue un enjeu majeur et la clé de la croissance économique et de la consolidation de l'emploi. C'est ce qui a conduit le législateur à fixer en 2005, puis à le réaffirmer dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**indicateur 1.1**).

Cette politique s'inscrit dans le cadre communautaire stratégique et de coopération « Éducation et formation 2020 ». En 2009, quatre objectifs communs au niveau de l'Union européenne ont été établis pour relever les défis des systèmes d'éducation et de formation d'ici à 2020 : faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité, améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation, favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active et encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, les objectifs de référence suivants de l'Union européenne ont été fixés pour 2020 en matière d'éducation :

- au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur ;
- au moins 15 % des adultes devraient participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans disposant d'une qualification professionnelle initiale devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger.

Depuis plusieurs années, l'accroissement du nombre de bacheliers est pour l'essentiel celui des bacheliers professionnels, qui sont les moins bien préparés à une entrée dans l'enseignement supérieur. Un travail spécifique a donc été entrepris vis-à-vis de cette population de bacheliers avec une phase d'orientation active favorisant une meilleure connaissance des filières de poursuites d'études, un accompagnement adapté dans l'ensemble de la période de formation du Bac-3 au Bac+3 pour leur donner les meilleures chances de réussite dans un parcours d'enseignement supérieur adapté. Ainsi l'augmentation continue et régulière du taux de diplômés du supérieur se poursuit avec un résultat enregistré en 2019 de 53,3 %.

Si le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge indique l'élévation globale des qualifications de la population qui entre en activité professionnelle, **l'indicateur 1.2** caractérise la pertinence de ces formations dans le contexte économique global. Ainsi, dans un contexte de l'emploi tendu pour ceux qui ne poursuivent pas leurs études, l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur reste très favorable. Ainsi, les **titulaires d'un BTS** voient leurs taux d'insertion sept mois après leur diplôme encore progresser à 73,9 % en 2019. Si la poursuite

d'études des **titulaires de DUT**, après un tassement en 2011 et 2012, atteint 91 % en 2019, le taux d'insertion professionnelle à 90 % reste très favorable en 2019.

**Les diplômés des licences professionnelles**, dont les cursus sont organisés avec une forte interaction avec les branches professionnelles, s'insèrent toujours aussi bien (94 % en 2019). Le résultat peut s'expliquer par la connaissance mutuelle des formateurs et des acteurs économiques autour de ces filières de formation et par la pertinence des compétences acquises au cours de cette formation, le plus souvent complémentaire d'un premier diplôme de technicien supérieur (BTS ou DUT). La poursuite d'études jusqu'en licence professionnelle dessine aussi une appropriation par les différents acteurs des rythmes introduits par le processus de Bologne. Ces évolutions constituent d'ailleurs des références obligées pour la politique de formation et de diplomation dans l'enseignement supérieur. Ainsi la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a engagé une profonde évolution du premier cycle, en particulier avec la publication de l'arrêté relatif à la licence professionnelle le 6 décembre 2019, après une réflexion large – concertation, rapport d'étude auprès d'experts de haut niveau – pour mettre en perspective d'une part le besoin de professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur, d'autre part l'intégration aboutie des DUT dans le schéma du processus de Bologne. Ainsi, une licence professionnelle à coloration technologique (qui prend le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » - BUT) pourra être délivrée à l'issue d'un parcours construit en 180 ECTS au sein des IUT. Ces parcours seront proposés aux étudiants à partir de la rentrée universitaire 2021.

Les parcours de B.U.T. accueilleront 50 % de bacheliers technologiques (appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT.) et sont construits pour favoriser une insertion professionnelle directe, même si la poursuite d'études et une option qui reste à la main des étudiants.

L'insertion professionnelle **des titulaires d'un master** reste à un niveau élevé sur 2018 et 2019, l'année 2020 devrait rester sensiblement au même niveau. Ce taux d'insertion révèle que ce diplôme demeure une valeur de référence pour les employeurs. Le nouveau cadre national conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master consacre ce dernier comme une formation comprenant des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages. Si le master est donc confirmé comme le diplôme de référence sur le marché du travail, l'évolution vers un diplôme de premier cycle professionnalisant et insérant doit interroger, dans une perspective de formation tout au long de la vie et de réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, sur cette référence acquise dès la formation initiale.

Le pourcentage de titulaires d'un diplôme de master en poursuite d'études poursuit sa diminution (33 % en 2019 contre 40 % en 2014), ce qui témoigne d'un marché de l'emploi mieux orienté. Cette formation étant professionnelle (y compris vers les métiers de la recherche), la majorité des titulaires d'un master choisissent de rejoindre directement le monde du travail. Pour autant, la recherche étant une composante du diplôme, il est aussi cohérent qu'une partie des titulaires d'un master souhaitent poursuivre leurs études en troisième cycle.

Concernant le doctorat, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche tend notamment à renforcer l'objectif d'insertion professionnelle quel que soit le contexte d'insertion (recherche privée/publique, enseignement, métiers en dehors des secteurs recherche-enseignement). À cet égard, le doctorat a fait l'objet d'un arrêté décrivant les compétences transversales acquises dans le cadre de la formation (arrêté du 27 juillet 2018) ainsi que d'une inscription depuis l'automne 2018 de ce diplôme au Registre national de certifications professionnelles.

Plusieurs actions visent à renforcer le lien entre le monde académique et le monde socio-économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. La loi du 5 septembre 2018 « liberté pour choisir son avenir professionnel » renforce cette orientation. Citons en particulier la démarche en termes de compétences qui contribue à donner de l'information sur les aptitudes des diplômés à occuper un poste ; c'est dans cet esprit qu'a été publié début 2015 un référentiel des compétences acquises au terme d'une licence générale ; la lisibilité des formations par le monde économique est également accrue par la nomenclature des mentions de diplômes nationaux publiée en 2014 (45 mentions pour les licences générales, 173 pour les licences professionnelles et 252 pour les masters). Concernant le doctorat, la rénovation du cadre régissant la formation doctorale publiée en 2016 et l'identification des compétences partagées par tous les docteurs devraient améliorer l'intérêt du diplôme pour les futurs employeurs des secteurs publics comme privés pour des fonctions au-delà des domaines de la recherche et de la formation.

La formation continue (**indicateur 1.3**) contribue elle aussi significativement à la poursuite de l'objectif 1. Le sous-indicateur 1.3.2, centré sur le flux de diplômés de la formation continue, connaît un nouveau fléchissement en 2019 après une augmentation régulière et un pic en 2017 ; les innovations introduites par la loi du 5 septembre 2018 peuvent expliquer une forme d'attentisme dans un système très différent centré sur l'autonomie du salarié dans la démarche de formation. Quoi qu'il en soit des effets conjoncturels, la tendance indique la pertinence des actions engagées par les établissements pour accueillir et faire réussir les publics de la formation continue. Cette politique devrait se poursuivre au cours des prochaines années du fait de l'incitation ministérielle relayée dans le dialogue contractuel avec les établissements et bénéficiera également des incitations pour se former dont bénéficieront les salariés dans le cadre issu de la loi « liberté pour choisir son avenir professionnel » réformant la formation professionnelle et ses financements. Les appels à manifestation d'intérêt fin 2015 et début 2017, dotés de 40 ETP, destinés au développement de la formation tout au long de la vie, doivent permettre une progression de la présence de l'enseignement supérieur sur le marché de la formation continue. Au total, les 21 établissements sélectionnés depuis début 2016 ont été accompagnés par la DGEIP, permettant de rédiger divers vade-mecum diffusés auprès des services de formation continue.

Le nombre total de validation des acquis de l'expérience (VAE, sous-indicateur 1.3.3), validations totales et partielles, réalisées en 2019, suit une tendance baissière observée depuis une dizaine d'années, marquant la fin de la gestion nationale de l'action du fonds social européen (FSE) qui permettait de financer des projets portant sur la validation des acquis. Dans le cadre de la feuille de route ministérielle sur la formation tout au long de la vie, les évolutions pédagogiques – touchant tant la formation initiale que continue – à l'image de la modularisation des diplômes doivent contribuer au développement de la formation continue mais aussi à la redynamisation de la VAE pour validation partielle ou totale des diplômes. Engagée, la réécriture des formations en blocs de compétences participe également à cette évolution, en permettant en parallèle la conservation des certifications acquises.

## OBJECTIF

### 2 – Améliorer la réussite des étudiants

## INDICATEUR

### 2.1 – Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des sortants du supérieur sans diplôme post-bac	%	Non déterminé	Non déterminé	16,8	Non déterminé	Non déterminé	16

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

MEN – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP

##### Mode de calcul :

Les données sont tirées d'une enquête INSEE auprès des ménages, l'enquête « emploi en continu » : la donnée annuelle est la moyenne des résultats obtenus en continu au cours des quatre trimestres de l'année. La valeur de l'indicateur est un ratio obtenu en divisant le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou diplôme d'établissement) par le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Dans l'enquête emploi, l'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Les sortants de formation initiale sont définis comme les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête. En conséquence, les sortants de l'année n ne sont disponibles qu'en mars n+1.

Ainsi pour les sortants de l'année 2017 (moyenne des sortants 2016-2017-2018), on mobilise les enquêtes de 2017, 2018 et 2019, disponibles au premier semestre 2020.

De ce fait, pour avoir les sortants 2018, il convient d'attendre les résultats de l'enquête 2019.

L'INSEE recalcule au cours de l'année n+4 de nouvelles pondérations afin de les caler sur les résultats définitifs du recensement de la population alors disponibles.

#### Limites et biais connus :

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, les faibles variations d'une année à l'autre sont peu significatives.

Une autre limite importante tient à la faiblesse des échantillons qui restreint la représentativité d'évolutions de faible ampleur.

L'INSEE a élargi l'échantillon de l'enquête à partir de 2009, afin d'améliorer la précision de l'indicateur.

#### Historique des valeurs de l'indicateur :

## INDICATEUR

### 2.2 – Mesures de la réussite étudiante

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de réussite à l'examen de BTS	%	80	79,8	80	80,6	88,6	83
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	69	68,4	68,1	70	Non déterminé	66
Taux d'obtention de la Licence en 3 et 4 ans	%	40,5	42,2	40	41	Non déterminé	40
Taux d'obtention du Master en 2 ans	%	54,4	58,2	53	55	Non déterminé	60
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	%	42,7	43	42,7	43	Non déterminé	46
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	%	73,1	74	73,1	74	Non déterminé	80

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

**Pour le BTS**, données recueillies via le logiciel de gestion de l'ensemble des examens et concours organisés par le MEN – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD - SIES.

Concernant **la réussite au DUT en deux ans**, données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Concernant **le taux de réussite en licence en trois et quatre ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Pour **la réussite en master en deux ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) - MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD – SIES.

Pour **la réussite en doctorat**, remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées. Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants. MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD –SIES.

##### Mode de calcul :

**Pour le BTS**, est rapporté le nombre de candidats admis à l'examen à celui des candidats présentés, c'est-à-dire ayant participé à au moins une des épreuves. La réalisation de l'année n concerne la réussite à la session de cette même année. La valeur de l'année n est disponible dès le RAP n.

**La réussite au DUT en deux ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n-2. A partir du PLF 2016, les quelques étudiants ayant réussi le diplôme à la session n-1 à l'issue de la première année sont également inclus dans la réussite en 2 ans. Les résultats de la session de l'année n sont disponibles en janvier de l'année n+2.

La dernière session disponible pour le RAP 2020 est celle de l'année 2019.

Le champ du **taux de réussite en licence en trois ans et quatre ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française). L'Université de Dauphine est en revanche hors champ. Y sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de Licence à la rentrée universitaire n-4 (les étudiants ayant pris une inscription parallèle en CPGE ou en DUT sont exclus). La licence couvre la licence LMD et la licence professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences

Le taux de réussite en licence en trois ans ou quatre ans rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de Licence à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à la rentrée universitaire n-4. Les quelques étudiants inscrits ayant réussi le diplôme à la session n-1 à l'issue de la troisième année sont également inclus dans la réussite en 3 ou 4 ans.

Le champ du **taux de réussite en master en deux ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française). Y sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de Master à la rentrée universitaire l'année n-2.



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réussite en deux ans rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de master à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire n-2.

Les résultats de la session de l'année n sont disponibles en janvier de l'année n+2. La dernière session disponible pour le RAP 2020 est celle de l'année 2019.

Concernant la **réussite en doctorat**, les données sont issues d'une enquête sur les écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans quatre modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois). A partir de l'enquête 2014, cette répartition est obtenue par durée de réalisation de la thèse et domaine scientifique et on dispose également de la durée moyenne des thèses par école doctorale.

Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.

Limites et biais connus :

- **Le sous-indicateur de BTS** ne couvre pas les candidats libres, en apprentissage, en formation continue ou en enseignement à distance.

- Concernant le **sous-indicateur relatif au taux de réussite en licence en trois ans et quatre ans**, la cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ou quatre ans.

- Concernant le **sous-indicateur relatif au taux de réussite en doctorat**, la mesure propose une vision partielle de la réussite en doctorat puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en doctorat. Le sous-indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en doctorat puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et peuvent relever par exemple d'une insertion professionnelle anticipée.

Historique des valeurs de l'indicateur :

	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Taux de réussite à l'examen de BTS</b>	%	74,7	74,3	73,5	74,9	76,4	76,5	78,2	79,8	80,7	81	80,2	79,9	79,8	80,6	80	79,8	88,6
- dont bac général	%	84,2	83,9	83,8	85,1	86,4	86,2	87,3	88,4	88,9	89,8	89,7	90,5	91	91,4	90,9	91,1	95,2
- dont bac technologique	%	73,5	73,6	72,5	74,3	75,6	75,5	77,7	80	80,9	82,1	82,1	81,9	81,4	81,7	81,5	82,1	89,7
- dont bac professionnel	%	57,6	56,1	56,4	56,6	58,1	58,4	60,3	62,9	65,5	66,8	65,5	64,4	65,7	67,2	66	65,5	80,8

données en %	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<b>Taux d'obtention du DUT en 2 ans (part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 2 ans)</b>	65,0	66,9	66,4	67,0	67,3	65,4	63,7	64,5	65,0	65,6	66,5	66,9	68,1	69	68,4
<i>dont bac général (pour info)</i>	72,1	74,4	73,7	73,7	73,6	72	70,7	71,2	71,8	72,0	74,4	74,9	75,9	77,2	76,9
<i>dont bac technologique (pour info)</i>	54,3	55,7	55,3	55,4	55,0	53,5	50,9	51,9	52,2	53,3	51,3	51,2	52	51,9	51,2
<i>dont bac professionnel (pour info)</i>	36,5	38,9	41,7	37,5	39,0	39,9	35,7	39,9	37,7	35,2	39,8	42,2	43,5	47,6	47,2

	unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Périodicité du suivi de la cohorte	%	2008-2011	2008-2012	2009-2013	2010-2014	2011-2015	2012-2016	2013-2017	2014-2018	2015-2019
<b>Taux d'obtention de la Licence en 3 et 4 ans</b>	%		40,3	38,8	39,8	39,0	39,2	39,6	40,5	42,2

	unité de mesure	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<b>Taux d'obtention du Master en 2 ans</b>	%	48,5	48,8	52,6	53,7	53,4	52,2	52,6	53,2	54,4	58,2

## Durées des thèses soutenues

ANNÉE	moins de 40 mois		de 40 mois à moins de 52 mois		de 52 mois à moins de 72 mois		plus de 6 ans	
	Nb de docteurs	Pourcentage	Nb de docteurs	Pourcentage	Nb de docteurs	Pourcentage	Nb de docteurs	Pourcentage
2006-2007	4 049	34,7%	4 021	34,5%	2 312	19,8%	1 279	11,0%
2007-2008	4 446	35,5%	4 237	33,8%	2 468	19,7%	1 387	11,1%
2009	4 724	35,1%	4 734	35,1%	2 511	18,6%	1 503	11,2%
2010	4 857	35,3%	4 590	33,4%	2 684	19,5%	1 627	11,8%
2011	5 282	37,2%	4 663	32,8%	2 542	17,9%	1 720	12,1%
2012	5 864	39,6%	4 829	32,6%	2 478	16,7%	1 625	11,0%
2013	5 961	40,8%	4 725	32,4%	2 320	15,9%	1 590	10,9%
2014	5 954	41,4%	4 508	31,4%	2 312	16,1%	1 592	11,1%
2015	6 084	41,6%	4 630	31,7%	2 304	15,8%	1 588	10,9%
2016	6 234	42,7 %	4 644	31,8 %	2 249	15,4 %	1 438	9,8 %
2017	6 175	42,6 %	4 498	31,0 %	2 340	16,1 %	1 483	10,2 %
2018	6 010	42,7 %	4 265	30,3 %	2 304	16,4 %	1 486	10,6 %
2019	5 988	43,0 %	4 312	31,0 %	2 089	15,0 %	1 526	11,0 %

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La politique ministérielle a mis l'accent sur le renforcement des dispositifs d'orientation, en lien avec le ministère chargé de l'éducation, et l'évolution de l'offre de formation. Dans la mesure où les chances de réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur sont variables en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, les lycéens doivent pouvoir prendre conseil et anticiper leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes.

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réformé l'accès à l'enseignement supérieur et mis en place plusieurs mesures en faveur de la réussite des étudiants (indicateur 2.2). Ainsi, sont assurés :

- l'accompagnement des candidats en difficulté dans la procédure d'accès à l'enseignement supérieur ;
- une meilleure orientation grâce aux informations contenues dans Parcoursup sur chacune des formations ;
- la personnalisation des parcours.

Le déploiement de Parcoursup marque ainsi le passage d'une logique de gestion des flux à une démarche d'accompagnement des futurs étudiants dans le choix de la poursuite d'études la plus adaptée à leur profil et à leur projet. En effet, la nouvelle application ne constitue pas seulement un outil d'affectation dans les formations post-baccalauréat, mais vise à permettre à chacun d'intégrer celle dans laquelle il a le plus de chances de réussite, au regard des attendus affichés par les responsables de ces formations et du regard porté par l'équipe pédagogique de la classe de terminale sur le parcours antérieur de l'élève et sur son projet de poursuite d'études. La mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'université et la diversification des parcours prévue par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence complète ce dispositif, qui articule orientation et formation.

La réforme fixée par le cadre national des formations (CNF, arrêté modifié le 7 août 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master) prévue par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, place les étudiants des cursus licences générale et professionnelle au cœur des dispositifs de formation au moyen de quatre leviers : une meilleure information préalable à l'entrée en formation et une orientation s'appuyant sur des étapes clés de formation depuis le baccalauréat jusqu'au diplôme de premier cycle, la réorganisation des parcours de formation favorisant une progressivité des apprentissages, la rénovation de la pédagogie et la préparation à l'insertion professionnelle, dans le cadre, notamment, du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le fil conducteur de la réforme est celui de la spécialisation progressive du parcours de l'étudiant en licence, permettant à ce dernier d'élaborer son projet personnel et professionnel au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus. La spécialisation progressive se concrétise par la mise en œuvre de socles de compétences pluridisciplinaires communs à plusieurs mentions de licences et/ou licences professionnelles. Le cycle licence intègre désormais pleinement les licences professionnelles (LP) dans l'offre de formation, faisant du parcours y menant une voie tout aussi naturelle que celles menant à une troisième année de licence générale (L3), selon le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les voies de spécialisation vers la L3 ou de professionnalisation vers la LP, dont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle a redéfini le cadre, s'anticiperont maintenant d'égale manière, au moyen de parcours adaptés au sein des deuxièmes années de licence. Cette organisation participe aussi à la fluidité des parcours entre les différentes filières de formation (licence, licence professionnelle, DUT, formations en santé, etc.). Ajoutons le renforcement au cours de l'année 2018-2019 des dispositifs permettant aux bacheliers professionnels de privilégier les voies de réussite dans l'enseignement supérieur : expérimentation sur l'accès prioritaire en STS pour les bacheliers ayant un avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, confirmation des dispositifs de quota dans les formations de STS, et des futurs BUT, etc.

La réussite en BTS (**sous-indicateur 2.2.1**) est en nette augmentation en 2020 (88,6 %) après un niveau stable autour de 80 % depuis plusieurs années. Indépendamment du passage en contrôle continu imposé par la crise sanitaire de 2020 qui a eu un effet significativement positif sur la réussite, la tendance de fond est marquée par une progression continue, alors que la part des bacheliers non généraux a crû : ainsi, le taux de réussite était de 73,5 % en 2006 alors qu'il atteint 80 % en 2018. Dans le même temps, la réussite des bacheliers professionnels a progressé d'environ 10 points, en partie pour les mêmes raisons et connaît aussi une nette augmentation en 2020 avec 80,6 %. Les efforts engagés, notamment par le dispositif d'orientation anticipée, pour mieux préparer en première ou en terminale les futurs bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur et les accueillir de façon adaptée dans les STS doivent être poursuivis pour favoriser une plus grande réussite de ces bacheliers dans ces parcours.

Les taux de réussite en DUT (**sous-indicateur 2.2.2**), **bien qu'en progression sur le long terme** présentent une évolution différenciée et des disparités importantes entre les différentes filières de baccalauréat. Ces disparités sont accentuées dès l'entrée en formation où la mise en place de quotas de bacheliers technologiques a eu pour effet de faciliter leur recrutement et donc de légèrement dégrader leur taux de réussite. Néanmoins, cette légère dégradation des taux de réussite des bacheliers technologiques en DUT est à mettre en perspective avec les taux de réussite observés pour ces mêmes bacheliers en licence, qui se situent autour de 15 %. La mise en place du bachelor universitaire de technologie - BUT à compter de la rentrée 2021, avec une pédagogie adaptée à la voie technologique et des capacités d'accueil portées à 50 % pour les lycéens issus de cette même voie doit permettre d'augmenter significativement dans les prochaines années les taux de réussite des bacheliers technologiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Concernant la réussite en licence (**sous-indicateur 2.2.3**), la part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 dans le total des licenciés a augmenté significativement en 2019 (42,2 % contre 39,6 % en 2017) confirmant une tendance haussière depuis 2012. Le renforcement de la politique d'orientation active ainsi que la mise en place de moyens spécifiques et en faveur des dispositifs d'encadrement pédagogique, de suivi plus personnalisé des étudiants (contrat de réussite pédagogique, directeurs des études) et des préparations aux réorientations dans des filières mieux adaptées devrait consolider encore cette tendance. La nouvelle organisation de la licence fondée sur le principe d'une spécialisation progressive mais aussi sur la personnalisation des parcours (arrêté du 30 juillet 2018) devrait renforcer la réussite en donnant le temps à l'étudiant de préciser son projet professionnel et en facilitant les réorientations sans redoublement. Enfin, les conventions liant les lycées accueillant des sections de l'enseignement supérieur et les universités, introduites par l'article L. 612-3 du code de l'éducation, doivent contribuer à la constitution de passerelles entre les différents parcours de formation disponibles dans une même académie.

Par ailleurs, la réussite au niveau master (**sous-indicateur 2.2.4**) a connu une nouvelle augmentation (58,2 % en 2019, 54,4 % en 2018 et 53,2 % en 2017). Cela est dû, en particulier, à la réforme du cycle master, qui garantit notamment à tout étudiant engagé dans le cursus d'accéder en master 2 sans repasser par un processus sélectif. Cette réforme introduite à la rentrée 2017 confirme le master comme diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, en cohérence avec l'architecture européenne des diplômes.

S'agissant, enfin, de la réussite en doctorat (**sous-indicateur 2.2.5**) l'objectif de réduction de la durée moyenne de soutenance d'une thèse, lié notamment à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, doit prendre en compte la diversité de situations matérielles et/ou scientifiques dans lesquelles les doctorants préparent leur thèse : travail salarié ou non, charge d'enseignement ou non, spécificité de la recherche inhérente à la discipline. La progression des taux de soutenances de thèses pour la part des doctorats obtenus en moins de 52 mois entre 2015 et 2016, en cohérence avec le cadre national et celui des contrats doctoraux dans les établissements d'enseignement supérieur qui préconise une thèse d'une durée de 3 ans est revenue en 2019 au taux de 2017 après une dégradation en 2018.

## OBJECTIF

### 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

## INDICATEUR

### 3.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8	7,8	7,7	7,8	7,7 (p)	8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,2	2	2,1	2,0	2,0 (p)	2,05
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'espace France-Allemagne-Grande-Bretagne	%	18,5	18	17,8	17,8	17,8 (p)	18,8
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	1	0,97	1,00	0,98	0,93 (p)	1,09

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Données Base OST, Web of Science, calculs OST-Hcéres

##### Mode de calcul :

Les **trois premiers sous-indicateurs** relatifs à la « part de publications des opérateurs du programme » se calculent en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE (part européenne), du monde (part mondiale), ou de l'espace France/Allemagne/Royaume-Uni ».

La reconnaissance scientifique (**quatrième sous-indicateur**) est exprimée par l'**impact normalisé par domaine (IND)** à deux ans des publications des opérateurs du programme. Cet indice pour une année n est défini par le nombre moyen de citations des publications des opérateurs du programme de l'année « n », normalisé par la moyenne des citations des publications mondiales de ce domaine. La valeur de l'indicateur pour une discipline (ou toutes disciplines) est obtenue comme une moyenne pondérée des valeurs pour chacun des domaines de recherche qui composent la discipline ou toutes disciplines. Lorsque l'indice est supérieur (respectivement inférieur) à 1, les publications des opérateurs du programme ont un impact supérieur (respectivement inférieur) à l'impact moyen des publications du monde.

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications et de citations : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications et de citations constatés en n, n-1 et n-2.

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP2020 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2020, dernière année de publication prise en compte 2019. L'OST a amélioré son système d'information sur les publications :

- Nouveau format de données livré par le fournisseur de la base avec des enrichissements de certains champs
- Données supplémentaires intégrées à la base : les actes de congrès édités de manière non récurrente (book) ont été rajoutés

Ces modifications impliquent quelques modifications dans les données notamment avec un volume de publication plus élevé. Par contre les indicateurs en toutes disciplines ne sont modifiés que très légèrement.

Par ailleurs il faut noter que le nombre de publications de la France diminue en volume depuis 2017 ; cette baisse est constatée dans l'ensemble des bases de données internationales.

L'année 2019 est complète à 95 %.

Limites et biais connus :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (environ 21 000 dans le monde). Les revues sont incorporées dans la base à partir de critères tels que l'existence d'un processus de sélection des articles sur la base de rapport par des pairs et le nombre de citations reçues par la revue. Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.
- Concernant **le quatrième sous-indicateur**, deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'impact scientifique d'une publication. Ce délai permet d'avoir un indicateur pour une année relativement récente, mais ne permet pas de rendre compte de l'impact complet des publications, notamment dans certaines disciplines. Une fenêtre de citation de 3 à 5 ans permettrait de mesurer plus précisément les impacts.

Commentaires :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, les variations des indicateurs sont généralement lentes dans les pays dont le système scientifique est fortement développé.
  - Les citations des publications de ces opérateurs sont considérées comme une mesure de l'impact scientifique de ces publications et l'indice d'impact est reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. La mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur de qualité de cette production.
- Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESRI, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche est très souvent conduite essentiellement dans les universités, en France, les organismes de recherche sont des acteurs majeurs du système de recherche français. Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine et les DOM-TOM sont pris en compte.

Historique des valeurs de l'indicateur :

	Résultats 2007	Résultats 2008	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Résultats 2012	Résultats 2013	Résultats 2014	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019 valeur semi-définitive	Résultats 2020 valeur estimée
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'union	8,46%	8,55%	8,53%	8,68%	8,75%	8,73%	8,60%	8,40%	8,40%	8,3%	8,2%	8,00%	7,80%	7,70%
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	2,76%	2,76%	2,75%	2,75%	2,72%	2,60%	2,60%	2,50%	2,4%	2,4%	2,3%	2,20%	2,00%	2,00%
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production de l'espace France/Allemagne/Grande-Bretagne	17,30%	17,90%	18,20%	18,50%	19,00%	19,10%	18,90%	18,90%	18,9%	18,9%	18,9%	18,50%	18,00%	17,80%

Le changement de couleur du tableau entre 2012 et 2013 exprime que l'on ne peut faire d'évolution entre deux années appartenant à deux volets différents (nouveau périmètre et nouvelle méthode de repérage).

L'indicateur de la part des publications dans l'ensemble resserré sur la production France/Allemagne/Royaume-Uni permet de comparer des pays caractérisés par la maturité de leur recherche. Les opérateurs du programme sont positionnés dans un ensemble de maturité scientifique comparable.

Historique des valeurs de l'indicateur d'impact relatif à deux ans :

	Résultats 2013	Résultats 2014	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019 valeur semi-définitive	Résultats 2020 valeur estimée
Indice <b>d'impact</b> relatif à deux ans des publications des opérateurs du programme en référence internationale	1,07	1,06	1,05	1,06	1,02	1,00	0,97	0,93

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de performance relatif à la production scientifique des opérateurs du programme (**trois premiers sous-indicateurs**) doit être analysé en distinguant les évolutions à l'échelle de l'Europe (UE et espace France-Allemagne-Grande Bretagne) et celles relatives à l'ensemble du monde.

Les données montrent une poursuite de l'érosion, même si elle est légère, de la position de la France dans l'espace européen (UE). Depuis 2018, la part des publications dans l'espace européen est passée en-dessous de 8 %.

À l'échelle de l'espace France-Allemagne-Grande-Bretagne, le léger fléchissement apparu en 2018 et 2019 se poursuit également en 2020. La réalisation 2020 estimée serait ainsi inférieure à la cible fixée.

En revanche, au niveau mondial, la légère érosion observée entre 2019 et 2018 est stabilisée en 2020 - au niveau atteint en 2019.

Le caractère compétitif du contexte et les efforts faits par d'autres États expliquent ces évolutions. Certains pays auparavant moins présents voient leur part de publications augmenter en nombre et en qualité, du fait notamment de leur participation accrue aux programmes internationaux et particulièrement européens.

S'agissant de la reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (**quatrième sous-indicateur**), l'analyse à deux ans est biaisée par le fait que la dynamique des publications est relativement lente, en particulier dans le secteur des sciences humaines et sociales (SHS) pour lequel l'indice de citation est également peu significatif de la production scientifique réelle et de son impact (notamment dans l'espace scientifique francophone). Le fléchissement observé depuis 2016 se poursuit en 2020.

Les éléments suivants permettent également de mieux comprendre l'évolution de ces indicateurs :

- si l'on s'en tient au programme 150, le financement de la recherche est assuré par la participation au financement des unités de recherche des organismes de recherche (type unité mixte de recherche) ainsi que par le financement des unités de recherche sous tutelle exclusivement universitaire (ex. équipes d'accueil). Ces unités représentent la moitié environ de l'ensemble et elles sont majoritaires dans le domaine des SHS. Dans ce contexte, les champs disciplinaires financés plus directement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sont principalement les SHS, pour une part de 75 % environ du potentiel de recherche national ;
- l'impact des publications scientifiques ne doit pas se limiter à l'analyse d'un indice à deux ans, mais s'inscrire dans la durée pour prendre en compte certains champs de recherche dont les innovations et la progression des connaissances présentent des répercussions à plus long terme ;
- enfin, l'internationalisation de la recherche est croissante, notamment dans l'espace européen, et une même publication est souvent le fait de plusieurs équipes. Ceci amène à s'interroger à l'avenir sur l'interprétation des indicateurs lorsque les publications impliquent plusieurs pays à la fois, même si l'impact de cette internationalisation reste marginal.

**OBJECTIF****4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche****INDICATEUR****4.1 – Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Montant des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	k€	31 185	31 500 (p)	26 750	31 750	Non déterminé	21 000

**Commentaires techniques**Source des données :

Enquêtes auprès des organismes et services publics, centres hospitaliers universitaires, centres de lutte contre le cancer CHRU-CLCC, associations, RGU (ressources globales des Universités) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle. Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Il est obtenu par le rapport entre :

- les ressources apportées par les redevances de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) - enquête sur les ressources globales des universités (disponible pour chaque établissement) et enquête organismes et services publics pour les autres établissements ;
- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme calculées à partir d'informations provenant d'une part de l'enquête sur les ressources globales des universités, d'autre part des autres enquêtes sur les dépenses et ressources de R&D.

Limites et biais connus :

En raison du changement de la méthodologie d'enquête pour le secteur public en 2010, les fichiers de diffusion des données sont légèrement modifiés par rapport aux versions antérieures. Les valeurs 2010 et 2011 de l'indicateur fournies au moment du PAP 2014 ne s'inscrivaient pas dans le seul périmètre du programme 150, mais dans un périmètre un peu plus large. Aussi, à partir de la publication suivante, les valeurs 2010 et 2011 ont été recalculées afin de fournir un historique désormais cohérent avec le champ de l'indicateur. De même, la valeur 2012 a été révisée à la baisse par rapport au PAP 2015 à la suite d'un nouveau partage du périmètre de structures de recherche.

Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2 et en analyse au RAP n+2

Historique des valeurs de l'indicateur :

données en k€	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Montant des ressources	12 651	20 701	18 057	18 019	17 947	18 314	19 641	20 861	23 272	26 535	31 185	31 500 (p)
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	0,24	0,36	0,29	0,29	0,28	0,27	0,26	0,30	0,33	0,36	0,42	0,43 (p)

## INDICATEUR

## 4.2 – Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	k€	259 844	261 000 (p)	260 000	262 000	Non déterminé	240 000

## Commentaires techniques

## Source des données :

Enquête annuelle auprès des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

## Mode de calcul :

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les contrats de recherche. Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale. Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Cet indicateur se calcule en faisant le rapport entre :

- les ressources issues des contrats de recherche avec des entreprises - source enquête sur les ressources globales des universités (données disponibles par établissement)
- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme (y compris salaires et allocations) calculées à partir d'informations provenant d'une part de l'enquête sur les ressources globales des universités, d'autre part des autres enquêtes sur les dépenses et ressources de R&D.

## Limites et biais connus :

En raison du changement de la méthodologie d'enquête pour le secteur public en 2010, les fichiers de diffusion des données sont légèrement modifiés par rapport aux versions antérieures. Les valeurs 2010 et 2011 de l'indicateur fournies au moment du PAP 2014 ne s'inscrivaient pas dans le seul périmètre du programme 150, mais dans un périmètre un peu plus large. Aussi, à partir de la publication suivante, les valeurs 2010 et 2011 ont été recalculées afin de fournir un historique cohérent avec le champ de l'indicateur.

De même, la valeur 2012 a été révisée à la baisse par rapport au PAP 2015 à la suite d'un nouveau partage du périmètre de structures de recherche.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2 et en analyse au RAP n+2.

## Historique des valeurs de l'indicateur :

	Unité de mesure	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Montant des ressources sur contrats de recherche	K€	95 349	102 526	116 828	122 344	140 492	150 865	164 574	179 941	193 847	220 217	218 872	250 345	259 844	261 000 (p)
Part des ressources des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	2,1	2,1	2,2	2,1	2,3	2,4	2,5	2,7	2,5	3,1	3,1	3,4	3,5	3,5 (p)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle et, plus précisément, la part de ces ressources dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (**indicateur 4.1**) est d'une grande stabilité lorsque l'analyse est rétrospective sur les cinq dernières années.



S'agissant par ailleurs des ressources contractuelles des équipes liées par des conventions conclues avec des entreprises (**indicateur 4.2**), elles poursuivent une trajectoire en augmentation si l'on considère les données sur plusieurs années.

Il est vraisemblable que les actions liées aux investissements d'avenir (IA) de façon générale, la mise en place des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) ou encore des Instituts Carnot en 2016, ont contribué au développement et à la consolidation de la culture de valorisation de la recherche au travers des relations avec les entreprises.

## OBJECTIF

### 5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

## INDICATEUR

### 5.1 – Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Inscrits en master	%	15,6	14,7	13,8	15	14,5	15,3
Inscrits en doctorat	%	40,1	38,4	38,0	39	38,2	41,1

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD- SIES

##### Mode de calcul :

Est rapporté le nombre d'étudiants étrangers (non titulaires d'un baccalauréat français) inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master ou, pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Une augmentation de chacun de ces sous-indicateurs montre un accroissement de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants étrangers.

En 2020 (année universitaire 2019-2020), 14,5 % des inscrits en master sont des étudiants de nationalité étrangère non titulaires du baccalauréat en France.

##### Limites et biais connus :

Pour approcher la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

##### Historique des valeurs de l'indicateur :

	Unité	Périodicité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inscrits en Master	%	annuelle	15,4	16,1	14,7	15,0	15,9	15,6	15,1	15,0	14,6	14,4	14,5	14,6	14,7	14,5
Inscrits en Doctorat	%	annuelle	31,4	33,4	34,7	36,2	36,7	37,2	37,3	37,4	37,7	37,3	37,1	38,1	38,4	38,2

## INDICATEUR

## 5.2 – Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés	%	13,7	14,6	15	15	15,8	18

## Commentaires techniques

Source des données :

MEN / MESRI – SG / DGRH A1-1

Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le nombre d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés dans l'année à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sur la même période.

Il est donc centré sur les flux de recrutement et non les stocks : il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

Limites et biais connus :

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences. Si l'on exclut cette population, la part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés représente 19 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs néo-recrutés en 2020.

Par ailleurs, l'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat. Cet indicateur donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale des chercheurs.

Historique des valeurs de l'indicateur :

1- Part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MCF	10,9 %	9,2 %	14,7 %	15,9 %	11,6 %	16,6 %	19,7 %	16,6 %	16,5 %	15,2 %	17,3 %	18,0 %	14,4 %	16,2 %	17,5 %
PR	14,1 %	14,0 %	12,7 %	16,0 %	8,1 %	13,7 %	14,1 %	9,7 %	9,9 %	8,1 %	8,5 %	8,0 %	11,6 %	11,2 %	11,9 %
Ensemble enseignants-chercheurs	11,7 %	11,1 %	14,1 %	15,9 %	10,6 %	15,7 %	18,0 %	14,7 %	14,4 %	12,9 %	14,4 %	14,8 %	13,7 %	14,6 %	15,8 %

2- Historique des données primaires – Effectifs et part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif EC nationalité étrangère	313	279	353	373	221	329	389	263	236	195	222	208	167	194	224
Effectif total EC recrutés	2670	2506	2507	2344	2082	2099	2167	1788	1634	1515	1539	1 408	1 235	1 332	1422
% d'EC de nationalité étrangère	11,7 %	11,1 %	14,1 %	15,9 %	10,6 %	15,7 %	18,0 %	14,7 %	14,4 %	12,9 %	14,4 %	14,8 %	13,7 %	14,6 %	15,8 %

## INDICATEUR

## 5.3 – Coopération internationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nb	1 465	1 412	1 300	Non déterminé	Non déterminé	2 000
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme	%	16,0	15,9	17,2	16,5	15,9	18

## Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI – SD – SIES : remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées (283 pour 2017/2018). Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants.
- Pour le **second sous-indicateur**, données Base OST, Web of Science, calculs OST- HCERES

Mode de calcul :

Le « nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse » est le recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, réalisé par l'école doctorale d'accueil. Les données définitives de l'année universitaire n-2/n-1 et les données provisoires de l'année n-1/n sont disponibles en juillet de l'année n et pour analyse au RAP n+1 pour les inscrits de la rentrée universitaire n/n+1. Un recueil ultérieur des inscriptions au moyen de l'enquête « SISE » est planifié, afin de pouvoir contrôler les données à partir de l'identifiant « INE » des doctorants.

La « part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme » est calculée par le nombre de publications des opérateurs **avec uniquement des pays de l'UE 28** rapporté au nombre total de publications des opérateurs. Une co-publication européenne est ainsi une co-publication entre les opérateurs du programme et les institutions de pays de l'UE 28, **excluant les co-publications comportant aussi des pays extra-européens**.

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications (la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2).

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP2020 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2020, dernière année de publication prise en compte 2019. L'OST a amélioré son système d'information sur les publications :

- Nouveau format de données livré par le fournisseur de la base avec des enrichissements de certains champs
- Données supplémentaires intégrées à la base : les actes de congrès édités de manière non récurrente (book) ont été rajoutés

Ces modifications impliquent quelques modifications dans les données notamment avec un volume de publication plus élevé. Par contre les indicateurs en toutes disciplines ne sont modifiés que très légèrement.

Par ailleurs il faut noter que le nombre de publications de la France diminue en volume depuis 2017 ; cette baisse est constatée dans l'ensemble des bases de données internationales.

L'année 2019 est complète à 95 %.

Limites et biais :

Pour le premier sous-indicateur, l'enquête est conduite au niveau des écoles doctorales par les directeurs d'ED. Il n'y a pas de contrôle des données au moyen de l'identifiant national « INE » des doctorants.

Pour le second sous-indicateur, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (env. 21 000 dans le monde). Les revues sont incorporées dans la base à partir de critères tels que l'existence d'un processus de sélection des articles sur la base de rapport par des pairs et le nombre de citations reçues par la revue. Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

Commentaire :

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplômation au niveau doctorat.

Les co-publications internationales sont considérées comme des indicateurs fiables des collaborations scientifiques internationales. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'existence d'une relation entre laboratoires co-signataires indépendamment du nombre total de co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes) et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives. A ce titre, il convient également de souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement au sein des universités, en France, la recherche s'effectue dans les laboratoires conjoints des universités et des organismes de recherche.

Historique des valeurs de l'indicateur :

Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse :

	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Donnée provisoire	1 155	1 153	1 227	1 328	1 743	1 749	1 580	1 695	1 445	1 401	1 119	1084	1 109	924
Donnée définitive								1 739	1 693	1 687	1 490	1419	1 465	1 412

Au cours de l'année universitaire 2019/2020, 936 inscriptions en 1ère année de doctorat ont fait l'objet d'une co-tutelle internationale, soit 5,7 % des inscriptions en première année (données provisoires). 40 % de ces co-tutelles sont conclues avec un pays européen, 27 % avec un pays africain, 18 % avec un pays américain, 14 % avec un pays asiatique et 2 % avec un pays d'Océanie (données provisoires 2018/2019).

**INDICATEUR****5.4 – Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,8	1,8	1,4	1,6	1,8 (p)	1,7
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	1,5	2,2	1,5	1,9	2,7 (p)	2

**Commentaires techniques**Source des données :

Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, extraite en octobre 2020 et transmise à l'OST par la DAEL. Les données sont validées, enrichies et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul :

**Taux de participation** : on observe ici les participations de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le programme cadre de recherche et d'innovation (PCRI). Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires ou tierces parties participant à ces projets. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie, les bourses du Conseil européen de la recherche et l'instrument PME. Ce dernier rencontre un fort engouement auprès des PME européennes. Les opérateurs du programme ne pouvant, par nature, répondre à cet instrument, la performance de l'indicateur s'en trouve détériorée. Cet instrument mono bénéficiaire introduit un biais

**Taux de coordination** : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie et les bourses du Conseil européen de la recherche. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Le taux de coordination est calculé sur les projets «multi-bénéficiaires », qui sont les projets à plusieurs participants qu'ils soient bénéficiaires ou tierce partie.

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESRI, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Jusqu'au PAP 2018 cet indicateur était calculé à partir de données cumulatives. **A partir du PAP 2019, il est calculé en données annualisées.** Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Limites et biais :

Certains établissements du programme 150 peuvent être impliqués dans un projet sans avoir été repérés car ils n'apparaissent pas dans la table des participants de la base. Par exemple, les UMR pour lesquelles le CNRS est parfois le seul signataire.

Commentaire :

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le titre de l'indicateur « Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne » est modifié en « Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne ». L'ancien titre pouvait porter à confusion car le « Taux de présence » recouvre une notion d'indicateur en tant que telle, qui est différente de celles que recouvrent les sous-indicateurs « Taux de participation » et « Taux de coordination ».

L'évolution de cet indicateur en données annualisées permettra une évaluation plus pertinente de l'évolution de la participation des équipes françaises au PCRI.

Les équipes de recherche des pays de l'Union et des pays associés se coordonnent pour élaborer un projet qui sera soumis à évaluation par la Commission. Les projets sont en concurrence pour chaque programme du PCRD et sélectionnés à la fois pour leur qualité scientifique et leur pertinence sociétale, et selon les priorités politiques fixées pour le programme (y compris l'intégration de partenaires de pays moins avancés scientifiquement).

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche. Or, bien que la base utilisée permette une meilleure prise en compte de cette spécificité en tenant compte des bénéficiaires et des tierces parties, il n'est pas possible d'assigner de façon certaine les projets aux laboratoires impliqués. Dans cette mesure, les variations des indicateurs peuvent être partiellement dues à ces difficultés de repérage.

Historique des valeurs :

Libellé	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD	8 <sup>ème</sup> PCRD
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	1,9 %	1,9 %	1,6 %	1,7 %	1,8	1,8	1,8 (valeur estimée)
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne ( actions Curie comprises )	2,3 %	2,1 %	1,8 %	2,1 %	1,6	2,2	2,7 (valeur estimée)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

À compter du PAP 2015, l'indicateur 5.1 permet de rendre compte de la part des étudiants étrangers inscrits en master et doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Auparavant, l'indicateur renseignait sur la part des étudiants étrangers dans ces formations au regard de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits. Cette évolution permet de mieux rendre compte de la place des étudiants étrangers dans les formations de master et de doctorat.

Les réalisations 2020 font apparaître une légère baisse de la part des étudiants étrangers inscrits aux niveaux master (0,2 point) et de la part des étudiants étrangers inscrits en doctorat (0,2 point) après plusieurs années où la part des étudiants étrangers parmi les inscrits en doctorat n'avait cessé d'augmenter. Des mesures successives depuis 2015 ont visé à faciliter les démarches administratives pour l'accueil en France des scientifiques étrangers.

Ces faibles variations ne sont vraisemblablement que des fluctuations peu significatives d'une tendance de fond. La nouvelle stratégie "Bienvenue en France" était encore trop récente à la rentrée 2019 pour qu'une communication en amont ait pu véritablement être faite. La baisse continue du nombre d'étudiants internationaux en master constitue une véritable préoccupation à laquelle la stratégie "Bienvenue en France" doit permettre de répondre dans les années à venir.

L'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est également appréhendée à travers la proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs (**indicateur 5.2**). Le taux de réalisation de 2020 est sensiblement supérieur à celui de 2019 (+1,2 point) et à la prévision (+0,8 point) du fait d'une hausse du taux d'étrangers parmi les maîtres de conférences nouvellement recrutés (17,5 % en 2020 contre 16,2 % en 2019) et parmi les professeurs (11,9 % en 2020 contre 11,2 % en 2019).

La diminution du nombre des nouveaux inscrits en co-tutelle internationale de thèse (**indicateur 5.3.1**) entre 2018 et 2019 n'est pas négligeable (3,6 %) et devra faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la part des doctorants internationaux dans la recherche française.

La part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme (**sous indicateur 5.3.2**) est restée stable (-0,1 %) en 2019, en l'absence d'évolution significative du cadre pendant les dernières années du programme Horizon 2020.

L'espace européen de la recherche (EER) regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche. Le programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » constitue le principal instrument financier de ces politiques. Le programme « Horizon Europe » a pris sa suite en 2021.

Dans ce cadre, et après six années complètes du programme « Horizon 2020 », la performance de la France s'est stabilisée en rythme annuel. D'autres pays, comme l'Espagne (quatrième bénéficiaire), connaissent une amélioration constante de leur performance depuis quinze ans. Le référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a entraîné une baisse de la participation du Royaume-Uni, bien que les conditions de participation des entités britanniques demeuraient inchangées jusqu'à la fin du programme Horizon 2020. Cette baisse a eu un impact divers sur la participation des autres États.

Ce retour, insuffisant au regard de la place de la France dans la dépense intérieure européenne de R&D, n'est pas dû à l'insuffisance de qualité des projets déposés, mais à un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs pays européens. En effet, le taux de succès (financement obtenu / financement demandé) des équipes françaises (16,5 %) est très supérieur à la moyenne (13 %).

Par ailleurs, la France se caractérise par une participation industrielle légèrement meilleure que la moyenne européenne. Les PME françaises n'obtiennent quant à elles 8,6% des financements attribués au titre de l'instrument PME (Espagne : 14,2 % ; Allemagne : 8,1 % ; Italie : 7,1 % ; Royaume-Uni : 7,1 %). A noter, la première position provisoire de la France en 2020 (11,2 % de part captée) suite aux deux premiers appels « EIC Accelerator Pilot ». Le passage de l'instrument PME au pilote de l'EIC (Conseil européen de l'innovation) accélérateur marque une amélioration significative de la performance française, propulsé par un intérêt marqué pour les modalités de financement mixte.

Concernant l'**indicateur 5.4**, les résultats constatés depuis 2018, relatifs aux taux de participation et de coordination des opérateurs du programme dans le cadre des projets européens d'Horizon 2020 sont un peu supérieurs aux prévisions, dans un contexte où l'évolution du programme-cadre en faveur de projets multi-acteurs positionnés plus en aval de la chaîne de l'innovation présente des défis pour la participation française, en particulier académique. De manière globale, les financements européens s'insèrent dans un paysage national complexe, dans lesquels les

financements européens sont perçus comme très sélectifs. Cette perception justifie les efforts de simplification menés par la Commission européenne et soutenus par les États-membres. Le faible taux de coordination des établissements du programme 150 peut en partie s'expliquer par la double mission des enseignants-chercheurs qui est moins facilement compatible avec l'intensité induite par les activités de coordination des projets collaboratifs.

Un rapport remis en février 2016 au Premier ministre par une mission conjointe conférence des grandes écoles-CGE, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche - IGAENR et inspection générale des finances - IGF soulignait l'importance d'augmenter le nombre des candidatures françaises pour que la communauté française de recherche et d'innovation bénéficie pleinement de ce programme et du futur programme « Horizon Europe », et préconisait un éventail de mesures organisées autour de 3 axes : inciter, accompagner et influencer. Sur la base de ces conclusions, et à la suite d'un travail de concertation avec la communauté française de recherche et d'innovation, le MESRI pilote depuis octobre 2018 un plan d'action interministériel pour renforcer la participation française aux dispositifs de financements européens de recherche et d'innovation.

Associant le secrétariat général aux affaires européennes, des ministères, les régions, organismes, établissements, agences, et pôles de compétitivité, le plan d'action vise à enclencher une dynamique vertueuse de participation au programme cadre de recherche et d'innovation et à inciter davantage d'acteurs à participer au programme cadre, en optimisant l'accompagnement proposé aux déposants pendant toutes les étapes de préparation, de dépôt et de réalisation des projets, et en établissant une stratégie d'influence efficace vis-à-vis de la programmation. Dans le cadre de ce plan d'action, et à l'occasion du passage à Horizon Europe, le dispositif national d'accompagnement est en cours de réforme, afin de permettre une meilleure intégration entre les actions d'influence et les actions d'accompagnement, et améliorer l'offre de service du réseau des Points de Contact Nationaux (PCN) du programme.

L'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. La baisse du taux de coordination par les entités britanniques, consécutive aux incertitudes engendrées par la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, pourrait constituer une opportunité pour les acteurs français. Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade de dégager une tendance s'agissant de la coordination des projets par les acteurs français, plusieurs actions sont menées pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Etoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leur équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen ;
- l'identification de bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines, en particulier la prise en compte de l'engagement européen dans le recrutement et la carrière des enseignants chercheurs ;
- une incitation au renforcement de la participation au PCRI et au positionnement des entités en tant que coordinateur dans le cadre du dialogue contractuel.

## OBJECTIF

### 6 – Améliorer l'efficacité des opérateurs

## INDICATEUR

### 6.1 – Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	30,8	29,5	30,8	28,8	26,1	30
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	41	43,4	40,7	46,4	38,1	22

## Commentaires techniques

Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – MESRI / DGESIP – DGRI / – SD – SIES.

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou en master hors enseignement) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master hors enseignement). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master hors enseignement (au titre de leurs inscriptions principales).

En 2019-2020, 26,1 % des couples domaine-mention de licence comptaient moins de 50 étudiants et 38,1 % des couples domaine-mention des masters comptaient moins de 30 étudiants.

Limites et biais :

L'indicateur est très sensible aux effets de seuil, ce qui, en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante, entraîne mécaniquement une évolution défavorable de la valeur de l'indicateur.

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention. Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des parcours est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts. Le passage à la nouvelle nomenclature de mentions de master à partir de 2015 s'est accompagné de l'abandon des spécialités. Pour maintenir un affichage différencié, les anciennes mentions à multiples spécialités ont souvent été converties en plusieurs mentions de la nouvelle nomenclature. Le passage à la nouvelle nomenclature des masters a donc entraîné, de facto, l'augmentation du nombre de mentions, et, par conséquent, l'augmentation de la part de mentions à faible effectifs.



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leurs étudiants inscrits non pris en compte les années précédentes.

## Historique des valeurs de l'indicateur :

	Mentions à faibles effectifs Licence inférieur à 50		Pour info: Étudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Licence : inférieur à 50		Part des mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30		Part des étudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30	
	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs
Réalisé 2006	31,5	436	6,7	12 229	32,9	567	7,9	9 336
Réalisé 2007	31,9	460	7,0	12 736	32,3	563	7,5	9 263
Réalisé 2008	33,1	473	7,5	12 998	31,7	538	7,0	8 765
Réalisé 2009	33,7	475	7,9	13 197	31,0	527	6,5	8 249
Réalisé 2010	35,7	500	8,7	14 199	29,3	500	6,2	8 308
Réalisé 2011	35,6	493	9,4	14 143	25,7	470	4,7	7 406
Réalisé 2012	36,7	501	8,6	14 241	25,9	466	5,2	7 915
Réalisé 2013	35,0	461	7,8	12 983	25,7	476	5,2	7 849
Réalisé 2014	35,4	465	7,8	12 880	27,6	483	5,8	7 887
Réalisé 2015	35,7	464	7,8	13 017	29,8	535	6,7	8 899
Réalisé 2016	33,9	441	7,2	12 414	35,2	705	8,8	11 814
Réalisé 2017	31,5	396	6,5	11 475	36,0	786	9,8	13 350
Réalisé 2018	30,8	392	6,2	11 385	41,0	986	12,1	16 702
Réalisé 2019	29,5	377	6,0	11 063	43,4	1 140	14,0	19 725
Réalisé 2020	26,1	457	6,4	12 379	38,2	1 298	13,6	20 318

## INDICATEUR

## 6.2 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	39	40,1	41,3	19,1	Non déterminé	34,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usager	86,2	94,4	95,6	103	Non déterminé	103

## Commentaires techniques

## Source des données :

MESRI / DGESIP-DGRI A1-3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

## Mode de calcul :

**Sous-indicateur 1** : la fréquentation physique des bibliothèques est calculée comme le nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires.

**Sous-indicateur 2** : la consultation des ressources numériques est calculée comme le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise) + le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée + documentation pédagogique numérique + thèses, mémoires HDR, mémoires numériques + articles scientifiques) rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Les données sont obtenues par enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N. L'enquête ESGBU sur l'activité 2020 est conduite entre le 15 février et le 14 mai 2021. Les indicateurs définitifs pour 2020 seront donc connus pour le PAP 2022 en juillet 2021.

## Commentaire :

La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'ESR se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.

Historique des valeurs de l'indicateur :

**Sous-indicateur 1 : Fréquentation physique des bibliothèques :**

Réalisations									
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Consultation des ressources	88 475 153	94 475 704	107 270 092	112 837 108	137 162 143	152 623 733	149 750 399	157 188 000	175 262 382

## INDICATEUR

### 6.3 – Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'occupation des locaux	%	62	65,8	71	65,9	60,48	74
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	69,5	68,6	67,5	67,5	69,2	73

#### Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI/DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département de la stratégie patrimoniale.
- Pour le **second sous-indicateur**, MESRI / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.

- 2nde étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examen ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de 1 000 étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI.

Les données de l'année universitaire n-1/n sont disponibles en août de l'année n.

#### Limites et biais :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

À partir de 2020, le calcul de l'indicateur s'appuie sur l'actualisation de la nomenclature des unités urbaines établie par l'INSEE. En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leur implantations non prises en compte les années précédentes, expliquant la valeur de l'indicateur en hausse.

#### Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux. Certains établissements ont des taux d'occupation supérieurs à 100%, notamment à Paris ou à Lyon.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires. Cette rationalisation doit permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-région 2007-2013, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations. Le CPER 2015-2020, qui comprend un fort volet réhabilitation/rénovation du parc existant, dans le cadre des politiques de site, et non de développement de surfaces nouvelles, devrait influencer positivement sur cet indicateur.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les opérateurs doivent prendre part à l'effort de redressement et de maîtrise des comptes publics avec le même souci d'équité et d'efficacité que l'État. L'objectif d'amélioration de l'efficacité des opérateurs offre une vision consolidée de leurs efforts en ce sens.

Dans le cadre du dialogue contractuel avec les équipes de direction des établissements, les préconisations ministérielles portant sur la nécessité d'accroître la visibilité de l'offre de formation ont trouvé un écho réel avec, en particulier, la mise en place de tronc communs à plusieurs licences dans le même domaine. De même, les mutualisations entre établissements pour des formations communes tendent à se développer.

Ainsi, la part des mentions à faibles effectifs (inférieur à 50) en licence (**sous-indicateur 6.1.1**) poursuit en 2020 la tendance observée depuis 2018 et perd 3,4 points par rapport à 2019 (26,1 % en 2020 contre 29,5% en 2019 et 30,8 % en 2018). Pour les mentions en master (**sous-indicateur 6.1.2**), la diminution envisagée des mentions à faibles effectifs ne s'est pas encore traduite dans les résultats constatés. Contrairement à toutes les années depuis 2015, l'année 2020 voit le nombre de mentions à faibles effectifs (inférieur à 30) diminuer avec la prise en compte de la cinquième et dernière vague d'établissements (vague D) ayant adopté la nouvelle nomenclature des masters (38,2 % en 2020 contre 43,4 % en 2019 et 41,0 % en 2018, pourcentages en hausse continue depuis 2014 où la part des mentions de master à faible effectif s'établissait à 27,6 %).

La rationalisation de l'offre de formation s'est concrétisée par la disparition des spécialités de master au profit de parcours types de formation. Avant la réforme de l'accréditation, on dénombrait 5 900 spécialités de master au sein d'environ 1 800 mentions. Contrairement à ce qui était attendu, la réforme a entraîné une augmentation du nombre de mentions. On en dénombre plus de 2 250 en 2020 (+25 %). En raison de la disparition des spécialités, la visibilité d'une formation est désormais portée par l'intitulé de la mention et les établissements ont souvent opté (dans la nomenclature) pour des intitulés de mention moins génériques qu'auparavant. Cette augmentation du nombre de mentions a un effet mécanique sur l'augmentation du nombre de mentions à faibles effectifs.

En 2020, on constate une légère diminution de la part des mentions à faibles effectifs des formations de master, qui peut résulter des mouvements liés à la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il est toutefois nécessaire d'observer si la tendance baissière se poursuit

sur les prochaines années, afin de pouvoir évaluer, à terme, la pertinence des résultats de cet indicateur. La prise en compte des coûts de formation dans l'élaboration des offres devrait entraîner une diminution des mentions à faibles effectifs.

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques (**sous-indicateur 6.2.1**), la valeur réalisée s'élève à 40,1, en légère hausse par rapport à l'estimation provisoire de l'indicateur de 39,8 entrées par étudiant. Cela constitue un retour au niveau de 2017. Cela confirme l'attrait des bibliothèques universitaires auprès des étudiants, malgré les difficultés liées aux mouvements sociaux de la fin 2019.

La prévision pour 2020 a été révisée à la baisse et s'établit à ce jour à 19,1 : la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a eu un impact très fort sur l'activité du premier semestre 2020 des établissements universitaires et de leurs bibliothèques (BU). Du 16 mars au début du mois de juin, toutes les universités et toutes les bibliothèques ont été fermées. La fréquentation physique des BU a été inexistante sur cette période. Après le premier déconfinement, l'activité des BU a pu parfois reprendre partiellement mais jamais dans les conditions habituelles : la fréquentation est en effet conditionnée à la réservation d'une place, dans une limite d'accueil d'une place sur 2, pendant une période compatible avec l'instauration du couvre-feu.

Même si les BU ont pu ouvrir à certaines périodes et accueillir quelques étudiants dans le cadre d'un protocole sanitaire très restrictif, il est certain que cette prévision de fréquentation à 50 % de l'activité habituellement observée ne sera finalement pas atteinte.

La valeur de l'indicateur de la consultation des ressources numériques (**sous-indicateur 6.2.2**) a poursuivi sa hausse de 2018 et s'établit à 94,2 consultations de ressources électroniques par usager. Plus de 175 millions de consultations ont été recensées en 2019, soit 18 millions de plus qu'en 2018. Cette progression ne permet cependant pas à l'indicateur de retrouver sa valeur de 2016 compte tenu de la forte croissance des effectifs étudiants. Pour 2020, les estimations n'ont pu être établies à ce jour en raison du décalage de la période de collecte des données, et les adaptations proposées dans les établissements qui ont élargi les inscriptions pendant la crise sanitaire. Plus largement, les adaptations des pratiques de consultation (sur place et à distance) devraient amener à interroger la pertinence des indicateurs.

Concernant le **sous indicateur 6.3.1**, l'outil de collecte RT ESR, déployé depuis 2016, permet de déterminer le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées en vue d'une meilleure optimisation de leur utilisation et d'un taux d'occupation plus abouti.

La baisse du taux d'occupation constatée en 2020 par rapport à la prévision et par rapport à la réalisation 2019 s'explique en grande partie par la crise sanitaire et l'évolution des modes d'enseignement avec le développement des formations hybridées (présentielles et distancielles). Il convient par ailleurs d'indiquer que certains établissements connaissent un taux d'occupation qui dépasse les 100% ; il s'agit principalement d'établissements parisiens (SHS mais aussi avec composante santé), mais aussi lyonnais.

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (**sous-indicateur 6.3.2**) s'établit à 69,2 % en 2020 contre 68,6 % en 2019.

Si chaque établissement détermine librement son offre territoriale de formation dans le cadre d'accréditations accordées par l'État, qui ne comportent pas la mention du site d'enseignement, les établissements sont incités par le ministère, notamment dans le cadre du dialogue contractuel, à la rationalisation de leurs implantations. À cet égard, les cahiers des charges des CPER 2015-2020 ont mis en avant les enjeux de mutualisation des équipements collectifs et de soutenabilité budgétaire de la stratégie patrimoniale, invitant les structures de coordination territoriale à porter des schémas directeurs immobiliers au niveau des sites. Dans le même sens, la mise en place du contrat de site à l'échelle académique voire inter-académique avec l'association à terme des collectivités territoriales doit conduire à mieux réguler cette situation grâce à la définition d'une stratégie de site partagée entre l'ensemble des acteurs.

---

**Formations supérieures et recherche universitaire**

---

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 275 225			347 275	3 409 163 525 3 413 857 616	3 409 163 525
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 435 170 714 2 415 511 288		194 416	1 708 574 1 725 152	2 556 743 378 2 510 224 911	2 556 743 378
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 709 003	361 556 337 377 348 794			5 863 093 6 020 921	376 844 332 397 078 718	376 844 332
04 – Établissements d'enseignement privés		32 208		84 895 852 81 749 750		84 895 852 81 781 958	84 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	421 828 330 438 755 381		2 149 602 2 050 422		452 144 010 479 520 618	452 144 010
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 29 339 674	103 309 557 104 256 609		499 622 509 980	300 000 262 200	127 098 883 134 368 463	127 098 883
14 – Immobilier	45 707 169 29 200 380	901 958 148 927 714 268	53 389 000 30 583 221	16 827 752	203 664 826 117 504 754	1 204 719 143 1 121 830 376	1 225 419 143
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464 173 474 591	1 432 820 329 1 439 577 206		566 033	21 325 739 25 744 158 794 250	1 571 580 532 1 640 156 238	1 571 580 532
17 – Recherche	137 244 557 74 540 343	3 817 092 786 3 800 039 306			521 128 529 593	3 954 858 471 3 875 109 242	3 954 858 471
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>526 779 083</b>	<b>12 836 951 607</b>	<b>53 389 000</b>	<b>116 963 610</b>	<b>203 964 826</b>	<b>13 738 048 126</b>	<b>13 758 748 126</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+23 564 790 (hors titre 2)			+23 564 790	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 187 567		+61 301 354 (hors titre 2)			+51 113 787	
Total des AE ouvertes	516 591 516		13 296 135 187 (hors titre 2)			13 812 726 703	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>505 007 977</b>	<b>12 863 510 285</b>	<b>31 343 670</b>	<b>135 505 003</b>	<b>118 561 204</b>	<b>13 653 928 139</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 268 670			347 275	3 409 163 525 3 413 851 061	3 409 163 525
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 435 170 714 2 415 112 088		225 892	1 708 574 1 725 152	2 556 743 378 2 509 857 187	2 556 743 378
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 709 003	361 556 337 377 348 794			5 863 093 6 020 921	376 844 332 397 078 718	376 844 332
04 – Établissements d'enseignement privés				84 895 852 81 749 750		84 895 852 81 749 750	84 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	421 828 330 438 769 231		2 149 602 2 050 422		452 144 010 479 534 468	452 144 010

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 29 339 674	103 309 557 104 256 609		499 622 509 980	300 000 262 200	<b>127 098 883</b> <b>134 368 463</b>	127 098 883
14 – Immobilier	45 707 169 29 200 380	901 958 148 928 376 822	60 518 700 27 195 208	11 063 445	227 422 826 149 019 633	<b>1 235 606 843</b> <b>1 144 855 488</b>	1 258 976 593
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464 173 474 591	1 432 820 329 1 439 001 064	790 952	21 325 739 25 744 158	794 250	<b>1 571 580 532</b> <b>1 639 805 015</b>	1 571 580 532
17 – Recherche	137 244 557 74 540 343	3 817 092 786 3 800 041 614		521 128 529 593		<b>3 954 858 471</b> <b>3 875 111 550</b>	3 954 858 471
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>526 779 083</b>	<b>12 836 951 607</b>	<b>60 518 700</b>	<b>116 963 610</b>	<b>227 722 826</b>	<b>13 768 935 826</b>	<b>13 792 305 576</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+17 898 905 (hors titre 2)			+17 898 905	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 187 567		-4 324 710 (hors titre 2)			-14 512 277	
Total des CP ouverts	516 591 516		13 255 730 938 (hors titre 2)			13 772 322 454	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>505 007 977</b>	<b>12 863 174 891</b>	<b>28 212 052</b>	<b>129 740 695</b>	<b>150 076 083</b>	<b>13 676 211 699</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	43 747 944 54 166 262	3 242 006 693 3 224 863 951		600 000		3 285 754 637	<b>3 285 754 637</b> <b>3 279 630 212</b>
02 – Formation initiale et continue de niveau master	116 904 550 98 327 869	2 412 317 365 2 400 379 052	171 283	1 708 574 1 724 749		2 530 930 489	<b>2 530 930 489</b> <b>2 500 602 953</b>
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 522 613 13 545 865	358 588 682 361 039 921		5 863 093 5 607 900		374 974 388	<b>374 974 388</b> <b>380 193 686</b>
04 – Établissements d'enseignement privés				81 895 852 81 665 594		81 895 852	<b>81 895 852</b> <b>81 665 594</b>
05 – Bibliothèques et documentation	26 401 354 40 372 550	422 114 592 422 902 504		998 686 1 961 881		449 514 632	<b>449 514 632</b> <b>465 236 935</b>
13 – Diffusion des savoirs et musées	21 683 350 30 047 376	103 376 852 102 917 200		503 500	300 000 262 200	125 360 202	<b>125 360 202</b> <b>133 730 276</b>
14 – Immobilier	44 354 977 30 358 168	901 970 839 933 018 023	46 800 500 24 370 540	11 232 747	172 105 151 143 678 016	1 165 231 467	<b>1 180 231 467</b> <b>1 142 657 493</b>
15 – Pilotage et support du programme	117 274 528 172 306 470	1 429 215 572 1 426 437 339	827 715	18 950 361 24 766 579	1 403 250	1 565 440 461	<b>1 565 440 461</b> <b>1 625 741 353</b>
17 – Recherche	145 919 217 75 499 362	3 791 984 969 3 795 035 860		518 524		3 937 904 186	<b>3 937 904 186</b> <b>3 871 053 746</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>526 808 533</b>	<b>12 661 575 564</b>	<b>46 800 500</b>	<b>109 416 566</b>	<b>172 405 151</b>	<b>13 517 006 314</b>	<b>13 532 006 314</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>514 623 921</b>	<b>12 666 593 850</b>	<b>25 369 539</b>	<b>128 581 474</b>	<b>145 343 466</b>		<b>13 480 512 250</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	43 747 944 54 166 262	3 242 006 693 3 224 863 916		600 000		3 285 754 637	3 285 754 637 3 279 630 177
02 – Formation initiale et continue de niveau master	116 904 550 98 327 869	2 412 317 365 2 400 281 743	68 595	1 708 574 1 724 749		2 530 930 489	2 530 930 489 2 500 402 956
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 522 613 13 545 865	358 588 682 361 039 921		5 863 093 5 607 900		374 974 388	374 974 388 380 193 686
04 – Établissements d'enseignement privés				81 895 852 81 744 031		81 895 852	81 895 852 81 744 031
05 – Bibliothèques et documentation	26 401 354 40 372 550	422 114 592 422 926 794		998 686 1 961 881		449 514 632	449 514 632 465 261 225
13 – Diffusion des savoirs et musées	21 683 350 30 047 376	103 376 852 102 917 200		503 500	300 000 262 200	125 360 202	125 360 202 133 730 276
14 – Immobilier	44 354 977 30 358 168	901 970 839 931 044 174	54 730 096 38 928 773	8 100 001	240 306 044 172 305 162	1 241 361 956	1 262 761 956 1 180 736 278
15 – Pilotage et support du programme	117 274 528 172 306 470	1 429 215 572 1 425 774 562	666 330	18 950 361 24 808 049	1 403 250	1 565 440 461	1 565 440 461 1 624 958 661
17 – Recherche	145 919 217 75 499 362	3 791 984 969 3 795 039 860		518 524		3 937 904 186	3 937 904 186 3 871 057 746
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>526 808 533</b>	<b>12 661 575 564</b>	<b>54 730 096</b>	<b>109 416 566</b>	<b>240 606 044</b>	<b>13 593 136 803</b>	<b>13 614 536 803</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>514 623 921</b>	<b>12 663 888 170</b>	<b>39 663 698</b>	<b>125 568 634</b>	<b>173 970 612</b>		<b>13 517 715 036</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>514 623 921</b>	<b>526 779 083</b>	<b>505 007 977</b>	<b>514 623 921</b>	<b>526 779 083</b>	<b>505 007 977</b>
Rémunérations d'activité	299 269 680	303 032 572	292 718 488	299 269 680	303 032 572	292 718 488
Cotisations et contributions sociales	212 013 454	219 268 775	209 074 917	212 013 454	219 268 775	209 074 917
Prestations sociales et allocations diverses	3 340 787	4 477 736	3 214 572	3 340 787	4 477 736	3 214 572
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 666 593 850</b>	<b>12 836 951 607</b>	<b>12 863 510 285</b>	<b>12 663 888 170</b>	<b>12 836 951 607</b>	<b>12 863 174 891</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 239 158	10 400 537	21 839 670	26 533 478	10 400 537	21 512 419
Subventions pour charges de service public	12 637 354 692	12 826 551 070	12 841 670 615	12 637 354 692	12 826 551 070	12 841 662 472
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>25 369 539</b>	<b>53 389 000</b>	<b>31 343 670</b>	<b>39 663 698</b>	<b>60 518 700</b>	<b>28 212 052</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 748 785	53 389 000	31 160 065	39 056 904	60 518 700	27 770 960
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	620 754	0	183 606	606 794	0	441 092
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>128 581 474</b>	<b>116 963 610</b>	<b>135 505 003</b>	<b>125 568 634</b>	<b>116 963 610</b>	<b>129 740 695</b>
Transferts aux ménages	467 310	0	423 388	467 310	0	423 388
Transferts aux entreprises	5 004 551	0	4 779 600	5 942 524	0	4 199 600
Transferts aux collectivités territoriales	8 494 142	0	14 065 233	6 946 867	0	6 959 619
Transferts aux autres collectivités	114 615 471	116 963 610	116 236 782	112 211 933	116 963 610	118 158 088
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>145 343 466</b>	<b>203 964 826</b>	<b>118 561 204</b>	<b>173 970 612</b>	<b>227 722 826</b>	<b>150 076 083</b>



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Dotations en fonds propres	145 343 466	203 964 826	118 561 204	173 970 612	227 722 826	150 076 083
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>13 738 048 126</b>			<b>13 768 935 826</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-10 187 567			-10 187 567	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+84 866 144			+13 574 195	
<b>Total*</b>	<b>13 480 512 250</b>	<b>13 812 726 703</b>	<b>13 653 928 139</b>	<b>13 517 715 036</b>	<b>13 772 322 454</b>	<b>13 676 211 699</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	14 480 188	20 700 000	23 564 790	22 893 043	23 369 750	17 898 905
<b>Total</b>	<b>14 480 188</b>	<b>20 700 000</b>	<b>23 564 790</b>	<b>22 893 043</b>	<b>23 369 750</b>	<b>17 898 905</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		97 782		97 782				
03/2020		47 083		47 083				
04/2020		16 798		16 798				
05/2020		22 001		22 001				
06/2020		122 185		122 185				
07/2020		18 489		18 489				
08/2020		47 292		47 292				
09/2020		16 083		16 083				
10/2020		55 007		55 007				
11/2020		18 389		18 389				
12/2020		6 929		6 929				
<b>Total</b>		<b>468 037</b>		<b>468 037</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020				140 000				
03/2020		11 285 000		383 386				
04/2020		6 500 000		1 157 000				
05/2020				375 000				
07/2020		3 682 000		2 100 000				
09/2020		1 620 000						
10/2020		135 253		4 962 476				
11/2020		53 269		3 050 549				
12/2020		455 616		4 645 591				
01/2021		9 967		616 865				
<b>Total</b>		<b>23 741 105</b>		<b>17 430 868</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		74 084 145						
<b>Total</b>		<b>74 084 145</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		17 592 936		36 260 422				
<b>Total</b>		<b>17 592 936</b>		<b>36 260 422</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020		11 663 994		10 358 202				
<b>Total</b>		<b>11 663 994</b>		<b>10 358 202</b>				

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021							644 352	
<b>Total</b>							<b>644 352</b>	

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					703 854	508 087	703 854	508 087
<b>Total</b>					<b>703 854</b>	<b>508 087</b>	<b>703 854</b>	<b>508 087</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					9 483 713	41 531 634	9 483 713	50 435 247
<b>Total</b>					<b>9 483 713</b>	<b>41 531 634</b>	<b>9 483 713</b>	<b>50 435 247</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>127 550 217</b>		<b>64 517 529</b>	<b>10 187 567</b>	<b>42 684 073</b>	<b>10 187 567</b>	<b>50 943 334</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
110201	<b>Réduction d'impôt au titre des dons</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 5233055 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 455	1 500	1 545
520121	<b>Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	70	90	70
210309	<b>Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 85727 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	954	nc	nc
440201	<b>Réduction d'impôt au titre de certains dons</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2018 : 24900 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	99	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>2 578</b>	<b>1 590</b>	<b>1 615</b>

---

**Formations supérieures et recherche universitaire**

---

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 622 500	3 409 163 525 3 413 857 616	45 948 119 53 235 116	3 363 215 406 3 360 615 945	3 409 163 525 3 413 851 061
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 436 879 288 2 417 430 855	2 556 743 378 2 510 224 911	119 864 090 92 794 055	2 436 879 288 2 417 063 131	2 556 743 378 2 509 857 187
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 709 003	367 419 430 383 369 715	376 844 332 397 078 718	9 424 902 13 709 003	367 419 430 383 369 715	376 844 332 397 078 718
04 – Établissements d'enseignement privés		84 895 852 81 781 958	84 895 852 81 781 958		84 895 852 81 749 750	84 895 852 81 749 750
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	423 977 932 440 805 803	452 144 010 479 520 618	28 166 078 38 714 815	423 977 932 440 819 653	452 144 010 479 534 468
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 29 339 674	104 109 179 105 028 789	127 098 883 134 368 463	22 989 704 29 339 674	104 109 179 105 028 789	127 098 883 134 368 463
14 – Immobilier	45 707 169 29 200 380	1 159 011 974 1 092 629 996	1 225 419 143 1 121 830 376	45 707 169 29 200 380	1 189 899 674 1 115 655 108	1 258 976 593 1 144 855 488
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464 173 474 591	1 454 146 068 1 466 681 646	1 571 580 532 1 640 156 238	117 434 464 173 474 591	1 454 146 068 1 466 330 424	1 571 580 532 1 639 805 015
17 – Recherche	137 244 557 74 540 343	3 817 613 914 3 800 568 899	3 954 858 471 3 875 109 242	137 244 557 74 540 343	3 817 613 914 3 800 571 207	3 954 858 471 3 875 111 550
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>526 779 083</b>	<b>13 211 269 043</b>	<b>13 738 048 126</b>	<b>526 779 083</b>	<b>13 242 156 743</b>	<b>13 768 935 826</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-10 187 567	+84 866 144	+74 678 577	-10 187 567	+13 574 195	+3 386 628
Total des crédits ouverts	516 591 516	13 296 135 187	13 812 726 703	516 591 516	13 255 730 938	13 772 322 454
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>505 007 977</b>	<b>13 148 920 162</b>	<b>13 653 928 139</b>	<b>505 007 977</b>	<b>13 171 203 722</b>	<b>13 676 211 699</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+11 583 539	+147 215 025	+158 798 563	+11 583 539	+84 527 216	+96 110 754

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 11 500 000 €.

La fongibilité asymétrique de 11,5 M€ réalisée en 2020 est technique et ne correspond pas à une baisse de la consommation des établissements : il s'agit de la traduction budgétaire du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) de certains établissements au cours de l'année 2020, ce qui signifie que les consommations correspondantes en crédits et en emplois passent du titre 2 du programme 150 au hors titre 2.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	526 779 083	13 211 269 043	13 738 048 126	526 779 083	13 242 156 743	13 768 935 826

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>526 779 083</b>	<b>13 211 269 043</b>	<b>13 738 048 126</b>	<b>526 779 083</b>	<b>13 242 156 743</b>	<b>13 768 935 826</b>

Le montant inscrit au projet de loi de finances (PLF) pour le programme 150 était de 13 738,05 M€ en AE et 13 768,94 M€ en CP.

Il n'y pas eu de modification de la répartition des crédits entre le projet de loi de finances (PLF) et la loi de finances initiale (LFI).

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Décrets de transfert et de virement

Le solde des transferts et virements effectués en cours de gestion sur le programme 150 est de -1,21 M€ en AE et en CP (cf. décret n° 2020-1015 du 7 août 2020), dont 0,70 M€ sur le titre 2 (-0,42 M€ hors CAS Pensions).

#### Transferts entrants : +0,75 M€ dont +0,45 M€ de titre 2

Le décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 a transféré au profit du programme 150 :

- 0,24 M€ de crédits de titre 2 en AE et en CP et 4 ETP à compter de mars 2020 (soit 3 ETPT 2020) depuis le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » afin de renforcer le dispositif Parcoursup ;
- 0,22 M€ de crédits de titre 2 en AE et en CP ainsi qu'un ETPT depuis le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » afin de financer la mise en place d'un recteur délégué ;
- 0,30 M€ de crédits hors titre 2 en AE et en CP depuis le programme 205 « affaires maritimes » destinés au regroupement du site nantais de l'École nationale supérieur maritime (ENSM) avec celui de l'École centrale de Nantes (ECN) sur le site de l'ECN.

#### Transferts sortants : -1,97 M€ dont -1,16 M€ de titre 2

Le décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 a transféré depuis le programme 150 :

- 1,32 M€ en AE et en CP dont 0,51 M€ en titre 2 ainsi que 8 ETPT vers le programme 214 « soutien de la politique de l'Éducation nationale » dans le cadre de la suppression des chancelleries (transfert en mi-année) ;
- 0,65 M€ en AE et en CP de crédits de titre 2 ainsi que 9 ETPT vers le programme 214 « soutien de la politique de l'Éducation nationale » afin de financer la mise en place des recteurs délégués et de leur équipe administrative (transfert en mi-année).

### Reports de crédits

Trois arrêtés de reports de crédits 2019 sur 2020 ont été pris pour un montant total de 103,34 M€ en AE et 46,62 M€ en CP.

- L'arrêté en date du 22 janvier 2020 a permis le report d'AE affectées non engagées (AENE) à hauteur de 74,08 M€ sur les BOP locaux du programme 150 pour la réalisation d'opérations immobilières.
- L'arrêté en date du 29 janvier 2020 a reporté 17,59 M€ en AE et 36,26 M€ en CP de crédits de fonds de concours rattachés trop tardivement sur l'exercice 2019 pour être consommés en 2019.
- L'arrêté en date du 7 février 2020 a reporté 11,66 M€ en AE et 10,36 M€ en CP de crédits immobiliers correspondant à l'opération Campus de Nice, au campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord ainsi qu'à d'autres crédits du programme relatifs à des marchés ou des dispositifs dont la mise en œuvre a été décalée.

### Loi de finances rectificative

La loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative a annulé 51,02 M€ en AE et 59,92 M€ en CP.

Les crédits T2 annulés sont de 9,48 M€ correspondant au montant de la réserve de précaution (2,63 M€) et de marges en gestion à hauteur de 6,85 M€.

Les crédits HT2 annulés sont de :

- 41,5 M€ en AE, soit le montant de la mise en réserve initiale (69,3 M€) minorée de 27,8 M€ ;
- 50,4 M€ en CP, soit le montant de la mise en réserve initiale (68,0 M€) minorée de 17,6 M€.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### Rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits

Le montant des fonds de concours et attributions de produits rattaché en 2020 sur le programme 150 est de 24 209 142 € en AE et 17 898 905 € en CP. Ces crédits correspondent :

- **aux fonds de concours immobiliers** pour un total de 23 741 105 €, répartis comme suit :
  - fonds 1-2-00085 (participations diverses à l'aménagement) pour 23 087 000 € en AE et 16 225 513 € en CP ;
  - fonds 1-2-00532 (investissement d'avenir : ville de demain) pour 551 250 € en CP ;
  - fonds 1-2-00609 (rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur) pour 654 105 € en AE et en CP.
- **aux attributions de produits**, principalement du HCERES, pour 468 037 € en AE et en CP.

Les crédits de fonds de concours et d'attributions de produits non consommés en 2020 ont fait l'objet d'une demande de report sur l'année 2021.

### Annulation de fonds de concours

Un montant de 644 352 € en AE a été annulé, pour l'année 2020, sur le fond de concours 1-2-00085 par le décret n°2021-164 du 15 février 2021 en raison de recettes de fonds de concours comptabilisées par erreur et restées excédentaires en fin de gestion 2020.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 633 896	69 320 118	71 954 014	2 633 896	67 959 747	70 593 643
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>2 633 896</b>	<b>69 320 118</b>	<b>71 954 014</b>	<b>2 633 896</b>	<b>67 959 747</b>	<b>70 593 643</b>

### La mise en réserve initiale



Pour l'exercice 2020, les modalités de mise en réserve de droit commun sont prévues au III de l'exposé des motifs du PLF 2020, soit un taux de 0,5 % des crédits ouverts sur le titre 2 « dépenses de personnel » et un taux de 4 % sur les crédits hors masse salariale (hors titre 2) des programmes dont les dépenses sont plus modulables.

### Titre 2

Le montant de la réserve des crédits de titre 2 a été calculé avec un taux de 0,5 % des crédits ouverts en LFI, soit 2,6 M€ en AE et en CP.

### Hors titre 2

Les crédits HT2 ont fait l'objet d'un calcul de mise en réserve dérogatoire :

- les crédits relatifs à la part de subvention pour charges de service public (SCSP) des opérateurs affectée à la masse salariale sont exonérés de mise en réserve (0 % au lieu du taux de 0,5 %) ;
- les crédits relatifs à la part de la SCSP des opérateurs affectée aux dépenses de fonctionnement se voient appliquer une mise en réserve forfaitaire de 30 M€ (au lieu de 4 %) ;
- une exonération de mise en réserve pour les opérations Campus dont les contrats ou les marchés ont déjà été signés, celles non encore finalisées étant gelées en totalité ;
- les autres crédits se voient appliquer une mise en réserve de 8 % (au lieu de 4 %).

Au total, les crédits hors titre 2 mis en réserve se sont élevés à 69,3 M€ en AE et 68,0 M€ en CP.

### Utilisation de la mise en réserve en gestion

#### Titre 2

L'ensemble des crédits mis en réserve a été annulé dans le cadre de la LFR du 30 novembre 2020.

#### Hors titre 2

Le dégel d'une partie de la réserve de précaution (27,79 M€ en AE et 17,52 M€) a contribué à la couverture des surcoûts liés à la crise sanitaire et notamment la compensation aux établissements des prolongations des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER.

La loi de finances rectificative n°2020-1473 du 30 novembre 2020 a annulé le solde de la réserve de précaution, soit 41,5 M€ en AE et 50,4 M€ en CP.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1306 – Enseignants du 1er degré	0,00	15,08	20,00	0,00	14,34	-5,66
1307 – Enseignants du 2nd degré	0,00	479,03	511,00	0,00	461,33	-49,67
1309 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	2 001,06	2 209,00	0,00	1 937,74	-271,26
1310 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	19,26	11,00	0,00	16,99	+5,99
1311 – Personnels d'encadrement	0,00	282,71	190,00	0,00	284,01	+94,01

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1312 – Personnels administratif, technique et de service	-2,00	3 753,30	3 573,00	-13,00	3 571,80	+11,80
1313 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	489,16	478,00	0,00	467,79	-10,21
<b>Total</b>	<b>-2,00</b>	<b>7 039,60</b>	<b>6 992,00</b>	<b>-13,00</b>	<b>6 754,00</b>	<b>-225,00</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1306 – Enseignants du 1er degré	0,00	0,00	-0,07	-0,67	-0,67	0,00
1307 – Enseignants du 2nd degré	0,00	0,00	-14,03	-3,67	-4,00	+0,33
1309 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	-55,99	-7,33	-4,00	-3,33
1310 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	0,00	-2,94	+0,67	0,00	+0,67
1311 – Personnels d'encadrement	0,00	0,00	-1,03	+2,33	+1,33	+1,00
1312 – Personnels administratif, technique et de service	0,00	+5,00	-157,16	-18,34	-12,67	-5,67
1313 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	-8,00	-16,37	+3,00	+4,00	-1,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>-247,59</b>	<b>-24,01</b>	<b>-16,01</b>	<b>-8,00</b>

La colonne "transferts en gestion" s'élève à -13 ETPT et correspond à plusieurs mouvements :

- le transfert sortant des équipes administratives des recteurs délégués sur le programme 214 (-8 ETPT),
- le transfert sortant des emplois des 26 chancelleries dissoutes au 31/12/2019 sur le programme 214 (-8 ETPT),
- le transfert entrant relatif au renforcement de Parcoursup (+3 ETPT).

L'écart de -225 ETPT entre la réalisation 2020 et la LFI après transferts en gestion s'explique en grande partie par la comptabilisation du passage aux RCE de l'ENS Chimie Lille et de la dissolution de plusieurs ComUE à -192 ETPT.

L'impact 2020 des transferts d'emplois de titre 2 inscrits en LFI 2020 s'établit à -3 ETPT.

Il se décompose en:

+ 4 ETPT pour le transfert, le 1er janvier 2020, de 4 personnels administratif, technique et de service de l'université Paris I vers l'IAE de Paris au titre d'une convention conclue entre les deux établissements le 1er juillet 2014 ;  
+ 1 ETPT pour la consolidation 2020 du transfert de 2 emplois, l'un le 1er janvier 2019 et l'autre le 1er septembre 2019, de la FNSP vers l'IEP de Bordeaux dans le cadre d'une convention de coopération ;  
- 8 ETPT vers le programme 214 «Soutien de la politique de l'éducation nationale» de personnels de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) du programme 150 T2, à compter du 1er janvier 2020, au titre de la fusion en une inspection unique de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) et l'inspection générale de bibliothèques (IGB) ;

La colonne "corrections techniques" se décompose en plusieurs mouvements au sein du programme 150, dont principalement des mouvements du T2 vers le HT2 pour -192 ETPT et -12,4 M€ (-9,3 M€ de HCAS) en raison de:

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la création de l'établissement Centrale Lille Institut se substituant à l'école centrale de Lille et intégrant l'école nationale supérieure de chimie de Lille (-77 ETPT),
- les dissolutions au 31/12/2019 des ComUE (Aquitaine, LanguedocRoussillon, Côte d'Azur, Université Sorbonne Paris Cité, Grenoble Alpes, Paris Seine ; Paris-Saclay intègre un établissement expérimental, Paris sciences et lettres intègre un établissement expérimental, Lille Nord de France intègre l'université de Lille, HESAM intègre la ComUE PSL ; enfin, les biens, droits et obligations de ComUE Centre-Val-de-Loire et Université Bretagne Loire ont été transférés aux établissements membres) (-115 ETPT).

Cela signifie que les établissements non dissous, jusque-là gérés sur le T2 du 150 sont dorénavant gérés sur le HT2 du 150 (en crédits et en emplois).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1306 – Enseignants du 1er degré	5,00	0,00	9,00	5,00	0,00	9,00	0,00	0,00
1307 – Enseignants du 2nd degré	33,00	6,00	9,00	34,00	0,00	9,00	+1,00	0,00
1309 – Enseignants chercheurs et assimilés	139,00	34,00	9,00	129,00	106,00	9,00	-10,00	0,00
1310 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	9,00	+2,00	0,00
1311 – Personnels d'encadrement	7,00	4,00	9,00	10,00	4,00	9,00	+3,00	0,00
1312 – Personnels administratif, technique et de service	219,00	59,00	9,00	202,00	61,00	9,00	-17,00	0,00
1313 – Personnels des bibliothèques et des musées	35,00	6,00	9,00	32,00	7,00	9,00	-3,00	0,00
<b>Total</b>	<b>438,00</b>	<b>109,00</b>		<b>414,00</b>	<b>178,00</b>		<b>-24,00</b>	<b>0,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	549,00	549,00	-8,00	0,00	0,00	559,00
Opérateurs	6 199,00	5 922,00	5,00	0,00	-192,00	5 954,00
Autres	244,00	283,00	0,00	0,00	-55,59	249,00
<b>Total</b>	<b>6 992,00</b>	<b>6 754,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-247,59</b>	<b>6 762,00</b>

La rubrique "Autres" regroupe des entités rattachées à l'administration centrale du MESRI n'ayant pas la qualité d'opérateurs de l'Etat, comme le Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), le bureau des longitudes, l'académie de médecine et l'institut de France.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	580,00	561,00
02 – Formation initiale et continue de niveau master	1 552,00	1 499,00
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	140,00	135,00
05 – Bibliothèques et documentation	350,00	338,00
13 – Diffusion des savoirs et musées	287,00	277,00
14 – Immobilier	587,00	567,00
15 – Pilotage et support du programme	1 559,00	1 506,00
17 – Recherche	1 937,00	1 871,00
<b>Total</b>	<b>6 992,00</b>	<b>6 754,00</b>
Transferts en gestion		-13,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 12

Ces apprentis correspondent à ceux rémunérés sur l'administration centrale. Les apprentis des opérateurs RCE sont comptabilisés sur le volet Opérateurs du programme.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>299 269 680</b>	<b>303 032 572</b>	<b>292 718 488</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>212 013 454</b>	<b>219 268 775</b>	<b>209 074 917</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	157 841 616	159 530 905	156 462 708
– Civils (y.c. ATI)	156 717 307	158 482 390	155 342 733
– Militaires	91 266		71 459
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 033 043	1 048 515	1 048 515
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	54 171 838	59 737 870	52 612 209
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>3 340 787</b>	<b>4 477 736</b>	<b>3 214 572</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>514 623 921</b>	<b>526 779 083</b>	<b>505 007 977</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>356 782 305</b>	<b>367 248 178</b>	<b>348 545 270</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La baisse apparente des crédits de titre 2 en 2020 traduit principalement le passage de plusieurs établissements aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en cours d'année 2020 : les consommations en emplois et crédits de ces établissements, précédemment réalisées sur le titre 2, se sont faites sur le hors titre 2 à hauteur de 12 M€ environ. Historiquement, afin d'être effectués à un juste niveau, ces changements de périmètre sur le programme 150 sont pris en compte l'année suivante en PLF (PLF 2021 dans le cas présent). Cela explique en grande partie l'évolution constatée entre 2019 et 2020. A périmètre identique, l'exécution a augmenté en 2020.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En CP et en ETPT	LFI 2019	Exec 2019	LFI 2020	Exec 2020
<b>T2</b> <b>(CP retraités des passages RCE)</b>	527 M€	515 M€	527 M€ (514 M€)	<b>505 M€</b>
<b>Plafond d'emplois</b> <b>(retraités des passages aux RCE)</b>	7 298	7040	6 992 (6800)	<b>6754</b>

Il est à noter également que l'année 2020 a été marquée par un pilotage renforcé des crédits et des emplois de titre 2 avec l'envoi de notifications globales aux établissements, en crédits comme en emplois. Des remontées plus régulières ont également été effectuées par les établissements, ce qui a permis de mieux prendre en compte les effets de la crise sanitaire.

Enfin, la crise sanitaire a entraîné des décalages dans les recrutements et certains types de contrats, en particulier les contrats courts liés à l'accueil du public, ont été fortement affectés. La conjoncture a ainsi conduit à une sous-consommation du plafond d'emplois par rapport à une année classique.

S'agissant de l'indemnisation du chômage, 23 ETP ont bénéficié d'allocations d'aide au retour à l'emploi pour un montant de 0,40 M€. Pour les établissements bénéficiant d'une convention de gestion avec Pôle emploi, le montant des versement d'indemnités a été de 0,62 M€, en progression de 7,6 %.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2019 retraitée</b>	<b>344,77</b>
Exécution 2019 hors CAS Pensions	356,78
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-9,52
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,49
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-0,95
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-1,50
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	
EAP schéma d'emplois 2019	
Schéma d'emplois 2020	
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,31</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,05</b>
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>2,43</b>
GVT positif	5,59
GVT négatif	-3,16
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,10</b>
Indemnisation des jours de CET	0,43
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,33
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,11</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-0,11
<b>Total</b>	<b>348,55</b>

La ligne « mesures de transferts et de périmètre » comptabilise notamment le transfert du T2 vers le HT2 des dépenses de masse salariale de l'ENS Chimie Lille et de ComUE au 1er janvier 2020 (accession aux RCE 2020).

La ligne "autres rebasages" comptabilise l'évolution des indemnités de jury sur 2020 par rapport à 2019. La ligne "autres rebasages" comporte également la prime covid pour 300 000 €.

Le GVT solde représente +1,09% en pourcentage de la masse salariale (+2,47% de GVT positif par rapport à la masse indiciaire et -1,38 % d'effet noria).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1306 – Enseignants du 1er degré	52 157	58 559	77 267	42 556	47 781	63 044
1307 – Enseignants du 2nd degré	53 733	62 977	79 601	42 556	49 878	63 044
1309 – Enseignants chercheurs et assimilés	48 595	70 820	83 171	40 100	58 440	68 633
1310 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	51 856	53 718	55 559	29 577	31 548	33 499
1311 – Personnels d'encadrement	60 928	65 134	71 564	37 189	41 511	48 058
1312 – Personnels administratif, technique et de service	32 620	35 641	36 019	25 466	28 523	28 935
1313 – Personnels des bibliothèques et des musées	34 031	38 213	39 739	27 575	31 788	33 346

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						409 643	409 643
PPCR (création échelon sommitaux, promotion grades et échelons)		A + B + C	Tous	01-2020	12	409 643	409 643
Mesures indemnitaires						900 000	900 000
RIFSEEP (Revalorisation triennale IFSE)		A + B + C	ITRF et Bibliothèques	01-2020	12	900 000	900 000
<b>Total</b>						<b>1 309 643</b>	<b>1 309 643</b>

L'application du RIFSEEP et du protocole PPCR a eu un impact de 1,3 M€ en 2020.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	925 440 000	172 900 000	193 200 000	156 770 161	120 417 385	834 660 161	419 340 925
<b>Total</b>	<b>925 440 000</b>	<b>172 900 000</b>	<b>193 200 000</b>	<b>156 770 161</b>	<b>120 417 385</b>	<b>834 660 161</b>	<b>419 340 925</b>

## Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	1 952 850 000					1 511 700 000	1 511 700 000
17 - Recherche	138 900 000					98 100 000	98 100 000
<b>Total</b>	<b>2 091 750 000</b>					<b>1 609 800 000</b>	<b>1 609 800 000</b>

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGIONS 2007-2014

Dans les contrats de projets État-régions 2007-2013, prolongés en 2014, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constituait une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe fixée au titre des CPER 2007-2013 pour l'enseignement supérieur était de 2 260,42 M€ dont 2 121,52 M€ pour l'immobilier universitaire et 138,9 M€ pour les équipements scientifiques relevant de la recherche universitaire.

- *Volet immobilier universitaire*

L'axe prioritaire du volet immobilier universitaire des CPER portait sur la modernisation des structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire (mises en sécurité lourdes, réhabilitations de bâtiments existants, développement de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales) et l'amélioration de l'offre de logements étudiants.

L'enveloppe contractualisée par l'État a été arrêtée à mi-parcours à un montant de **2 121,52 M€ dont 1 952,85 M€ sur le programme 150 et 168,67 M€ sur le programme 231**.

Fin 2014, au terme des CPER 2007-2014, le montant total d'AE ouvertes est de **1 655 M€ (1 511,7 M€ sur le P150, 126,6 M€ sur le P231 et 16,7 M€ sur le P723 – CAS immobilier)**, soit un taux d'exécution de 78 %.

La couverture des AE ouvertes sur cette génération de CPER a été soldée en 2018.

- *Volet équipements scientifiques*

Le taux d'exécution du volet équipements scientifiques des CPER 2007-2013 est de 70,6 % à fin 2014 (98,1 M€ en AE et CP exécutés sur le programme 150 de 2007 à 2014).

## CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS 2015-2020

Le MESRI a défini les priorités suivantes pour le CPER 2015-2020 :

- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels :
  - répondre aux besoins de logements étudiants ;
  - engager un plan de réhabilitation et d'aménagement des campus ;
  - promouvoir la performance et la sobriété énergétiques (réhabilitations exemplaires) ;
  - connecter les campus : investir dans le numérique ;
- soutenir une politique de sites dynamique, cohérente et économiquement soutenable :
  - déployer une politique de site ;
  - soutenir un financement national équilibré de l'ESR en matière immobilière ;
  - soutenir des projets économiquement soutenables sur le long terme.

Pour les contrats de plan État-Régions 2015-2020 et les contrats spécifiques de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie, après la procédure de revoyure initiée par le Premier Ministre en 2016, l'enveloppe contractualisée par l'État pour l'enseignement supérieur a été portée à 1 033,30 M€ dont 933,73 M€ sur le P150 (y compris 4 M€ pour le contrat de la Nouvelle-Calédonie et 4 M€ pour celui de la Polynésie française) pour des opérations immobilières universitaires.

Ces enveloppes ont été modifiées à la suite de la clôture anticipée fin 2018 des CPER 2015-2020 des départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et portées à un total de 1 027,39 M€ dont 925,44 M€ sur le P150 et 98,95 M€ sur le P231.

De 2015 à 2020, ce sont, hors fonds de concours, **931,84 M€ en autorisations d'engagement (AE)** (dont 168,80 M€ en 2020) qui ont été mis à disposition au titre du CPER 2015-2020 comme suit :

- **programme 150 : 834,66 M€ (dont 154,51 M€ en 2020) ;**
- programme 231 : 97,18 M€ (dont 14,29 M€ en 2020).

Le taux d'exécution en AE fin 2020 du volet immobilier des CPER 2015-2020 est de 91 % **dont 90,2 % sur le programme 150.**

**Sur le programme 150, la consommation de CP État sur la période 2015 à 2020 s'établit à 419,34 M€** (dont 120,42 M€ en 2020), soit un taux de couverture des AE ouvertes pour cette génération de CPER de 50,2 %. Elle correspond à des versements aux établissements (opérations sous maîtrise d'ouvrage établissement) ou au paiement de prestataires (opérations sous maîtrise d'ouvrage État).

**Ces montants correspondent aux crédits consommés hors fonds de concours.**

## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

### Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	21 370 780	5 000 780	2 540 000	2 260 000	619 700	3 830 000	619 700
Guadeloupe	5 000 000	960 000	660 000	960 000	318 715	2 250 000	318 715
La Réunion	4 904 780	2 740 780	1 580 000				
Martinique	5 000 000	300 000	300 000	300 000	300 000	380 000	300 000
Mayotte	6 466 000	1 000 000		1 000 000	985	1 200 000	985
<b>Total</b>	<b>21 370 780</b>	<b>5 000 780</b>	<b>2 540 000</b>	<b>2 260 000</b>	<b>619 700</b>	<b>3 830 000</b>	<b>619 700</b>



## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Les CPER 2015-2020 des départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) ont été clôturés de façon anticipée fin 2018 et s'y sont substitués des contrats de convergence et de transformation (CCT) pour la période 2019-2022.

Le volet enseignement supérieur des CCT représente un montant total de 29,125 M€ (27,697 M€ sur le P150 et 1,428 M€ sur le P231) dont un montant de 8,9 M€ correspondant à la reprise d'opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 mais non engagées.

À l'issue de la 2<sup>ème</sup> année des CCT des départements et régions d'outre-mer, le montant total des AE mises à disposition est de 4,29 M€ en AE, ce qui permet d'atteindre un taux d'exécution en AE de 18,8 %. Ce montant d'AE se décompose comme suit :

- 3,83 M€ sur le P150 (dont 2,26 M€ en 2020) ;
- 0,46 M€ sur le P231 mis en place en 2020.

Les crédits de paiement consommés en 2020 représentent un montant de 0,62 M€ sur le P150.

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "FORMATION-INNOVATION"

Le contrat de partenariat « formation-innovation » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille qui est financée sur crédits du programme 150. Il a été signé le 23 décembre 2013 avec le groupement Eiffage SA. Depuis la dissolution de la ComUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'Université de Lille. Le projet se déploie sur deux sites :

- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de formation de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour une structure de recherche, développement, formation autour de l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Étrangères Appliquées - IMMD-LEA dans de nouveaux locaux permettant notamment l'abandon de bâtiments vétustes).

Le montant global de l'investissement s'est élevé à 53,2 M€ HT dont 12 M€ financés par les collectivités territoriales. Les AE mises en place par le MESRI en 2013, d'un montant de 51,9 M€, correspondent à la contribution de l'État au financement de l'investissement et au dédit. Les frais de procédure, financés par le MESRI, ont été engagés et payés en 2013 à hauteur de 1,3 M€.

La mise à disposition des locaux, effectuée de façon échelonnée à partir de mi 2016, a impliqué le versement de redevances à partir de 2016. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,25 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,77 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,82 M€) et frais financiers (0,95 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	51 900 000	51 863 603	0	0	0	0	0	0	0
	3 300 000	3 272 607	1 500 000	1 455 000	1 300 000	1 246 000	1 823 000	1 415 000	42 650 996
Fonctionnement	2 600 000	2 495 132	700 000	679 000	1 300 000	817 000	848 000	1 373 000	29 960 000
	2 600 000	2 495 132	700 000	679 000	1 300 000	817 000	848 000	1 373 000	29 960 000
Financement	2 800 000	2 800 000	900 000	900 000	1 400 000	950 000	809 000	730 000	7 100 000
	2 800 000	2 800 000	900 000	900 000	1 400 000	950 000	809 000	730 000	7 100 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "RECHERCHE - CITE SCIENTIFIQUE"

Le contrat de partenariat « recherche-cité scientifique » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par la ComUE Université Lille Nord de France en octobre 2016 pour une durée de travaux de 31 mois et d'exploitation de 25 ans. Depuis la dissolution de la ComUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'Université de Lille.

Le projet immobilier, implanté sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, comprend trois opérations immobilières :

- la construction d'une animalerie (1 140 m<sup>2</sup>) ;
- la réhabilitation et l'extension du bâtiment D (7 280 m<sup>2</sup>) pour le pôle STIC SOFT et les laboratoires LML et LGCgE ;
- la construction de l'institut Chevreul (2 700 m<sup>2</sup>) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux.

Le coût global de l'investissement augmenté du dédit a été couvert en 2016 par une AE d'un montant de 39,54 M€. Les frais de procédure ont été engagés et payés en 2016 pour un montant de 1,26 M€. Des crédits complémentaires d'ingénierie ont été versés en 2019 à hauteur de 0,355 M€.

La mise à disposition des locaux a été échelonnée entre 2018 et 2019. Le versement des premières redevances est intervenu à partir de 2018. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,44 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,314 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,79 M€) et frais financiers (0,235 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	39 639 000	39 541 000	0	0	0	0	0	0	0
	300 000	294 000	1 000 000	994 000	1 100 000	1 441 000	1 469 000	1 343 000	34 000 000
Fonctionnement	1 400 000	1 358 000	1 200 000	1 345 000	1 300 000	79 000	342 000	408 000	16 290 000
	1 400 000	1 358 000	1 200 000	1 345 000	1 300 000	79 000	342 000	408 000	16 290 000
Financement	200 000	200 000	1 000 000	826 000	1 200 000	235 000	923 000	1 073 000	16 105 000
	200 000	200 000	1 000 000	826 000	1 200 000	235 000	923 000	1 073 000	16 105 000

## ■ MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS INNOVANT UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le contrat de partenariat du campus innovant porté par l'université de Bourgogne, d'une durée d'exploitation de 25 ans, a été signé le 18 juillet 2013 avec la société PRISMA 21, filiale de la société Bouygues.

Cette opération a permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments : l'institut Marey - maison de la métallurgie, un espace multiplex destiné à la vie étudiante et une maison internationale des chercheurs-MIC qui est exploitée en résidence hôtelière.

Les AE mobilisées par l'État lors de la signature du contrat de 24 M€ correspondent à la participation du MESRI au coût de l'investissement (22 M€ sur un total de 24,8 M€) et au dédit (2 M€). En outre, l'université a bénéficié de crédits d'ingénierie pour financer les prestations d'assistance à la personne publique durant les études, les travaux et la phase de mise en service à hauteur de 0,2 M€ en AE et CP (dont 0,1 M€ en 2015) ainsi que les frais de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus) à hauteur de 0,4 M€ (l'AE ouverte en 2011 était de 0,5 M€).

La mise à disposition de locaux, intervenue entre mai et juin 2015, a impliqué le paiement de redevances à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 0,67 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,93 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,04 M€) et frais financiers (0,89 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	24 600 000	24 558 495	0	0	0	0	0	0	0
	2 600 000	2 574 754	700 000	660 000	700 000	675 000	686 000	656 000	19 306 741
Fonctionnement	1 000 000	1 012 904	100 000	100 000	200 000	44 000	77 000	195 000	6 187 000
	1 000 000	1 012 904	100 000	100 000	200 000	44 000	77 000	195 000	6 187 000
Financement	2 700 000	2 675 462	900 000	902 000	800 000	888 000	860 000	807 000	8 887 000
	2 700 000	2 675 462	900 000	902 000	800 000	888 000	860 000	807 000	8 887 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - BIOLOGIE-SANTE BRABOIS

Le contrat de partenariat « biologie-santé Brabois » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 28 janvier 2016 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 4 mois (28 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Ce projet a permis de créer, sur le campus Brabois dans l'agglomération nancéenne, un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé, regroupant les UFR de pharmacie et odontologie dans un nouveau bâtiment de 8 800 m<sup>2</sup> à proximité de l'UFR de médecine, déjà présent sur le site. Le projet comprenait aussi la construction d'une animalerie principale de 1 800 m<sup>2</sup>. Le coût global de l'investissement s'élève à 43,67 M€ HT dont 43,15 M€ HT financé par l'État. Ce montant augmenté du dédit a été couvert par une AE de 53 M€ sur le programme 150 en 2016.

La mise à disposition des locaux, intervenue en mai 2018, a impliqué le versement des redevances à partir de 2018. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,57 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,76 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,6 M€) et frais financiers (1,16 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	53 000 000	53 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	700 000	702 000	1 500 000	1 548 000	1 600 000	1 566 000	1 575 000	1 729 000	45 880 000
Fonctionnement	1 900 000	1 867 000	600 000	613 000	1 100 000	601 000	611 000	620 000	17 100 000
	1 900 000	1 867 000	600 000	613 000	1 100 000	601 000	611 000	620 000	17 100 000
Financement	700 000	700 000	900 000	900 000	1 100 000	1 155 000	1 137 000	1 006 000	14 200 000
	700 000	700 000	900 000	900 000	1 100 000	1 155 000	1 137 000	1 006 000	14 200 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - UFR "MIM"

Le contrat de partenariat « UFR « Mathématiques-Informatique-Mécanique MIM » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 27 février 2015 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 3 mois (27 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet a permis le transfert de l'UFR MIM (Mathématiques - Informatique - Mécanique) et des 5 laboratoires (1 250 étudiants et 200 personnels) qui lui sont associés du campus du Saulcy vers le Technopôle de Metz dans deux bâtiments neufs, l'un de 9 973 m<sup>2</sup> pour MIM et l'autre de 3 561 m<sup>2</sup> pour le LEM3. L'État a participé à hauteur de

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

31,41 M€ au financement du coût global de l'investissement de 32,55 M€ HT. L'AE de 36,84 M€ ouverte en 2015 correspond à la participation du MESRI et au dédit. Les frais de procédure de 0,69 M€ ont été engagés et payés en 2014.

La mise en service des locaux est effective depuis l'été 2017, date des premiers versements de redevances. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,33 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,13 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,56 M€) et frais financiers (0,55 M€).**

	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	36 800 000 1 900 000	36 840 945 1 917 110	0 1 300 000	0 1 317 000	0 1 400 000	0 1 333 000	0 1 341 000	0 1 363 000	0 29 599 835
Fonctionnement	1 500 000 1 500 000	1 464 992 1 464 992	500 000 500 000	529 000 529 000	800 000 800 000	569 000 569 000	567 000 567 000	567 000 567 000	14 800 000 14 800 000
Financement	800 000 800 000	843 000 843 000	600 000 600 000	600 000 600 000	800 000 800 000	555 000 555 000	560 000 560 000	546 000 546 000	5 850 000 5 850 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR CLERMONT-FERRAND(LMV)

Le contrat de partenariat « Laboratoire Magmas et Volcans » fait partie de l'Opération Campus Prometteur de Clermont-Ferrand. Il a été signé le 13 septembre 2013 avec le groupement GCC pour une durée d'exploitation de 25 ans.

Le projet a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus des Cézeaux de 4 200 m<sup>2</sup> de surface utile pour reloger le laboratoire Magmas et volcans et de libérer le bâtiment « Kessler », optimisant ainsi le patrimoine au niveau du site. Le montant global de l'investissement de 16 M€ HT a été financé à hauteur de 13 M€ par le MESRI et de 3 M€ par les collectivités territoriales. L'AE mise en place au moment de la signature du contrat de 16,4 M€ correspond à la participation de l'État à l'investissement et au dédit. Les frais de procédure de 0,5 M€ ont été engagés en 2012 et payés en 2013 (0,5 M€).

Le paiement des redevances a débuté en 2016, les locaux ayant été mis à disposition au 1er trimestre 2016. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 0,35 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,75 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,44 M€) et frais financiers (0,31 M€).**

	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	16 400 000 1 000 000	16 350 000 1 026 530	0 400 000	0 347 000	0 400 000	0 352 000	0 235 000	0 368 000	0 14 021 470
Fonctionnement	1 300 000 1 300 000	1 255 740 1 255 740	300 000 300 000	329 000 329 000	500 000 500 000	441 000 441 000	177 000 177 000	286 000 286 000	5 404 000 5 404 000
Financement	1 600 000 1 600 000	1 600 000 1 600 000	400 000 400 000	400 000 400 000	500 000 500 000	309 000 309 000	250 000 250 000	412 000 412 000	3 117 000 3 117 000

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR PARIS-EST

L'opération campus prometteur Paris-Est s'est traduite par la signature d'un contrat de partenariat par l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée (UPEMV) le 25 juillet 2016 avec la société Univallée (groupement Demathieu et Bard immobilier / FIDEPPP2 / Demathieu et Bard groupe / IDEX énergie) pour une durée de 28 ans (36 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet permet la rénovation thermique du bâtiment Copernic de 25 000 m<sup>2</sup> sur le site de la cité Descartes (mise à niveau des installations techniques, isolation des façades) et dans une moindre mesure à des aménagements fonctionnels.

Une AE de 55,42 M€ a été ouverte en 2016 sur le programme 150 pour financer le coût de l'investissement de 43,3 M€ HT et du dédit.

Les travaux ont été réalisés en trois phases avec une mise à disposition des locaux à partir de 2019, année où ont été versées les premières redevances. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,32 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,22 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,48 M€) et frais financiers (0,74 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	55 400 000 0	55 420 000 0	0 700 000	0 705 000	0 2 000 000	0 1 321 000	0 1 850 000	0 1 867 000	0 49 677 000
Fonctionnement	300 000 300 000	260 000 260 000	300 000 300 000	327 000 327 000	800 000 800 000	479 000 479 000	464 000 464 000	490 000 490 000	16 602 000 16 602 000
Financement	0 0	0 0	500 000 500 000	500 000 500 000	800 000 800 000	737 000 737 000	616 000 616 000	667 000 667 000	5 710 000 5 710 000

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

Le contrat de partenariat portant sur la rénovation du parc zoologique de Vincennes est un « PPP historique ». Il a été signé par le MNHN le 24 février 2010 avec la société CHRYSALYS SAS composée, lors de la signature du contrat, des filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Île de France, SODEARIF, Exprimm), le Fideppp, la Caisse des dépôts, Icade pour une phase d'exploitation de 25 ans.

La vétusté des installations du zoo, créé en 1931, a conduit à sa fermeture en 2008 et à imposer une profonde rénovation avec la constitution d'un ensemble de cinq biozones. Le contrat, d'un montant de 136 M€ HT, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État a participé uniquement au financement de l'investissement pour un montant forfaitaire de 30 M€, soldé en 2013.

Après une période de travaux lancée en septembre 2011, le parc zoologique est à nouveau en exploitation depuis 2014.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 000 000	30 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	30 000 000	30 000 000	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Des écarts entre la prévision et l'exécution 2020 peuvent être constatés dans les montants des dotations versées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au titre de sa participation au financement de l'exécution des contrats de partenariat. Ces écarts s'expliquent notamment par les raisons suivantes :

- une prévision en TTC et une exécution qui tient compte d'un rescrit de TVA dont peuvent bénéficier certains porteurs de projets dans le cas où l'opération comprend des locaux destinés à la recherche ;
- des ajustements liés à une surestimation des dépenses de fonctionnement (GER, frais de gestion ...) notamment l'actualisation des prix.

Les treize marchés de partenariat conclus dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur et financés sur le programme 150 ont été signés entre 2009 et 2016 :

- trois PPP historiques en 2009 : restructuration du site Clignancourt - Sorbonne Université -ex Paris IV, ZAC Rive Gauche - université de Paris - ex Paris VII Diderot - et UFR santé – UVSQ ;
- un PPP historique en 2010 : rénovation du parc zoologique de Paris – MNHN ;
- un PPP historique en 2012 : rénovation du campus du Mirail - Université Jean-Jaurès - Toulouse 2 ;
- quatre PPP Campus en 2013 : Campus innovant de Dijon - Université de Bourgogne, Campus prometteur de Clermont-Ferrand - Laboratoire Magmas et Volcans, campus numérique - Université européenne de Bretagne et Campus Grand Lille - formation et innovation ;
- un PPP Campus en 2015 : Campus Lorrain - construction de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique » MIM à Metz ;
- trois PPP Campus en 2016 : Campus Lorrain - opération biologie-santé sur le campus Brabois à Nancy, Campus prometteur Paris-Est - réhabilitation énergétique du bâtiment Copernic - Université Paris-Est Marne-la-Vallée et Campus Grand Lille - recherche-cité scientifique.

Toutes les opérations immobilières faisant l'objet de ces marchés de partenariat ont été livrées. Le MESRI participe au financement des redevances tant pour la part investissement que pour les frais financiers ou de fonctionnement (GER et frais de gestion essentiellement). Les montants indiqués correspondent aux crédits versés aux porteurs de projet par le MESRI jusqu'en 2020 (exécution), à la prévision d'exécution pour 2021 et à une estimation des versements à partir de 2022.

**En 2020, le montant total des crédits versés par le MESRI pour les douze marchés de partenariat cités ci-dessus a représenté un montant total de 20,78 M€ en CP au titre de la part investissement et un total de 29,86 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (10,96 M€) et financement (18,90 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	812 900 000	812 669 256	0	0	0	0	0	0	0
	122 500 000	122 450 133	20 800 000	20 691 000	21 500 000	20 778 000	22 371 000	21 779 000	604 629 726
Fonctionnement	91 500 000	62 769 558	10 800 000	10 938 000	18 600 000	10 963 000	11 251 000	12 630 000	387 200 000
	91 500 000	62 769 558	10 800 000	10 938 000	18 600 000	10 963 000	11 251 000	12 630 000	387 200 000
Financement	111 800 000	80 572 292	19 600 000	19 414 000	18 200 000	18 896 000	18 784 000	18 962 000	311 700 000
	111 800 000	80 572 292	19 600 000	19 414 000	18 200 000	18 896 000	18 784 000	18 962 000	311 700 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

Le contrat de partenariat signé le 24 juillet 2009 d'une durée de 30 ans, par l'Université Denis Diderot (fusionnée depuis le 1er janvier 2020 avec l'Université Paris V-Descartes et l'IPG au sein de l'Université de Paris) est un « PPP historique ». Il a été confié au groupement UNICITE, composé lors de la signature du contrat de filiales de VINCI Construction France (GTM Bâtiment et SICRA), de GDF-Suez (Cofely), de Barclays Private Equity et de FIDEPPP (Caisses d'Épargne).

Le projet, qui a permis d'achever l'implantation de l'université sur la ZAC Paris Rive Gauche, comprend la construction de quatre bâtiments pour une surface de 44 550 m<sup>2</sup>. Le montant de l'investissement s'est élevé à 157 M€ auquel s'est ajouté le financement de la dépollution des sols (0,8 M€) et du premier équipement (6,4 M€).

Les redevances sont financées par crédits budgétaires depuis la livraison du premier bâtiment, intervenue en novembre 2011, du second bâtiment en mai 2012 et des deux derniers en septembre 2012. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 3,81 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 6,89 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (2,2 M€) et frais financiers (4,69 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	165 100 000	165 079 592	0	0	0	0	0	0	0
	34 400 000	34 404 319	4 800 000	4 804 000	3 900 000	3 806 000	4 233 000	4 246 000	113 586 273
Fonctionnement	15 600 000	15 590 738	2 000 000	1 970 000	4 100 000	2 200 000	2 452 000	2 454 000	49 431 000
	15 600 000	15 590 738	2 000 000	1 970 000	4 100 000	2 200 000	2 452 000	2 464 000	49 431 000
Financement	31 500 000	31 500 000	4 700 000	4 700 000	4 100 000	4 694 000	4 690 000	4 690 000	94 289 000
	31 500 000	31 500 000	4 700 000	4 700 000	4 100 000	4 694 000	4 690 000	4 690 000	94 289 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Le contrat de partenariat de Sorbonne Université (ex Paris 4) est un « PPP historique ». Il a été signé le 29 juillet 2009 avec la société SOPHI (Bouygues Bâtiment Île-de-France, Exprimm – filiales de Bouygues Construction –, le fonds SEIEF et Dexia Crédit local) pour une durée de 28 ans (dont 25 ans d'exploitation).

Le projet de reconstruction du site Sorbonne-Clignancourt situé rue Francis de Croisset dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a permis de porter les conditions d'enseignement de ce site au meilleur standard de qualité. Il a consisté en la



démolition des bâtiments existants et la construction en deux phases d'un nouveau bâtiment de 21 000 m<sup>2</sup> qui abrite 8 amphithéâtres (dont un de 500 places), une bibliothèque de 4 500 m<sup>2</sup>, un ensemble sportif de 1 500 m<sup>2</sup>, un important pôle de musicologie et une cafétéria. Le coût d'investissement s'est élevé à 61,3 M€ dont 3,2 M€ de surcoût lié à la dépollution des sols et 4,5 M€ de premier équipement (hors crédits CPER de 12 M€).

Les redevances sont financées par le biais de crédits budgétaires depuis la livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux intervenue en juillet 2011 et de la 2<sup>ème</sup> tranche au printemps 2013. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,17 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 4,38 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (2,536 M€) et frais financiers (1,846 M€).**

	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	61 300 000	61 313 154	0	0	0	0	0	0	0
	16 000 000	16 012 248	1 200 000	1 165 000	1 000 000	1 165 000	1 129 000	1 150 000	40 691 906
Fonctionnement	17 800 000	17 871 613	2 500 000	2 510 000	2 400 000	2 536 000	2 559 000	2 560 000	38 748 000
	17 800 000	17 871 613	2 500 000	2 510 000	2 400 000	2 536 000	2 559 000	2 560 000	38 748 000
Financement	11 700 000	11 700 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	1 846 000	1 846 000	1 850 000	28 002 000
	11 700 000	11 700 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	1 846 000	1 846 000	1 850 000	28 002 000

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE-MIRAIL (TOULOUSE II)

Le contrat de partenariat concernant la rénovation du campus du Mirail, d'une durée de 30 ans, a été signé le 21 décembre 2012 par l'université Jean Jaurès avec la société Miralis constituée avec Vinci Construction.

Cette opération constitue la 3<sup>ème</sup> phase de recomposition du campus, incluant, sur une surface SHON de 61 000 m<sup>2</sup>, la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique » la Gouvernance et des espaces mutualisés, la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéo-sciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

L'AE de 202 M€ mise en place au moment de la signature du contrat correspond pour 185 M€ au coût de l'investissement (frais de conception, de construction et frais financiers intercalaires) et pour 17 M€ au dédit. Des crédits d'ingénierie (travaux d'assistance) et de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus) ont également été versés à l'université à hauteur de 4,7 M€ ainsi qu'une dotation de 1<sup>er</sup> équipement de 6,8 M€ couverte en CP sur 3 ans (3,1 M€ en 2014, 2,7 M€ en 2015 et le solde en 2016). L'opération a été réalisée en plusieurs phases de travaux avec des mises en service qui se sont étalées de mars 2015 à fin 2016.

Le paiement de redevances a débuté en 2015 avec la mise à disposition de la première phase de travaux. **En 2020, le MESRI a versé, au titre de sa participation au financement des redevances, un montant de 5,81 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 7,18 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (1,217 M€) et frais financiers (5,97 M€) ainsi que 0,3 M€ en crédits d'ingénierie (études du refinancement du PPP).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	208 000 000	208 766 000	0	0	0	0	0	0	0
	22 600 000	22 557 789	5 600 000	5 632 000	6 000 000	5 807 000	6 167 000	5 580 000	163 022 211
Fonctionnement	7 500 000	7 541 979	800 000	812 000	3 600 000	1 217 000	873 000	1 645 000	37 000 000
	7 500 000	7 541 979	800 000	812 000	3 600 000	1 217 000	873 000	1 645 000	37 000 000
Financement	21 300 000	21 300 000	6 200 000	6 200 000	3 600 000	5 967 000	5 633 000	5 798 000	62 000 000
	21 300 000	21 300 000	6 200 000	6 200 000	3 600 000	5 967 000	5 633 000	5 798 000	62 000 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

Le contrat de partenariat de l'Université de Versailles-Saint-Quentin est un « PPP historique ». D'une durée de 25 ans à compter de la mise à disposition de l'ouvrage, il a été signé le 20 novembre 2009 avec la société ORIGO, constituée par les filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Ile de France, SODEARIF, Exprimm), SEIEF et Dexia Crédit local.

Le projet a consisté en la construction, sur un terrain cédé gratuitement par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, d'un bâtiment de 14 000 m<sup>2</sup> pour accueillir les locaux d'enseignement et de recherche de l'UFR de santé.

Compte-tenu des financements des collectivités (6 M€ de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et 7 M€ du département des Yvelines) et des crédits État inscrits au CPER 2007-2014 (10 M€), l'AE mise en place par le MESRI au titre de l'investissement a été limitée à 28,9 M€.

La livraison du bâtiment est intervenue fin juin 2012 impliquant le paiement des redevances à partir de cette date. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 1,09 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,910 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (1,375 M€) et frais financiers (0,535 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	28 900 000	28 907 070	0	0	0	0	0	0	0
	7 200 000	7 180 004	1 110 000	1 117 000	1 100 000	1 089 000	851 000	1 012 000	17 658 066
Fonctionnement	6 700 000	8 132 000	1 300 000	1 269 000	1 500 000	1 375 000	1 696 000	1 422 000	35 000 000
	6 700 000	8 132 000	1 300 000	1 269 000	1 500 000	1 375 000	1 696 000	1 422 000	35 000 000
Financement	5 000 000	3 753 800	600 000	586 000	500 000	535 000	504 000	454 000	3 950 000
	5 000 000	3 753 800	600 000	586 000	500 000	535 000	504 000	454 000	3 950 000

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE (UEB C@MPUS)

Le contrat de partenariat du campus numérique de l'université européenne de Bretagne a été signé le 25 novembre 2013 avec la société Breizh Connect avec un volet numérique d'une durée d'exploitation de 10 ans et un volet immobilier d'une durée d'exploitation de 25 ans. Il est porté depuis le 1er janvier 2020 par le GIP numérique de Bretagne en raison de la dissolution de la COMUE.

Le projet UEB C@mpus a permis le partage entre tous les établissements bretons de ressources destinées à l'enseignement et à la recherche au moyen d'un ensemble d'équipements numériques installés pour partie sur des sites existants et pour partie dans les quatre nouveaux bâtiments construits dans le cadre du contrat.

L'État a financé sur le programme 150 uniquement le volet immobilier du contrat pour un montant d'investissement de 36,1 M€. Ce montant augmenté du dédit a été couvert par une AE de 41,06 M€ ouverte en 2013. Les dépenses concernant les frais de procédure et d'ingénierie d'un montant initial de 1,8 M€ ont été complétées à hauteur de 0,15 M€ en 2014 et de 0,2 M€ en 2015.

Le premier versement de redevances est intervenu en 2015 à la mise à disposition des locaux. **En 2020, la participation du MESRI au financement des redevances a représenté un montant de 0,98 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,63 M€ en AE et CP pour la part fonctionnement (0,6 M€) et frais financiers (1,03 M€).**

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 100 000	41 060 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 500 000	2 508 772	1 000 000	947 000	1 000 000	977 000	1 012 000	1 050 000	34 565 228
Fonctionnement	3 900 000	3 919 460	500 000	455 000	1 000 000	605 000	585 000	600 000	13 000 000
	3 900 000	3 919 460	500 000	455 000	1 000 000	605 000	585 000	600 000	13 000 000
Financement	3 500 000	3 500 000	1 100 000	1 100 000	1 000 000	1 025 000	956 000	919 000	11 600 000
	3 500 000	3 500 000	1 100 000	1 100 000	1 000 000	1 025 000	956 000	919 000	11 600 000

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>13 307 635 187</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>13 267 230 938</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>13 148 920 162</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>13 171 203 722</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>119 965 779</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>172 573 530</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>38 749 246</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>12 998 630 192</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>1 085 124 287</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-3 100</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 085 121 188</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>172 573 530</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>912 547 658</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>13 148 920 162</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>12 998 630 192</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>150 289 970</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 062 837 628</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>208 718 563</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>854 119 065</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31/12/2020 est fixé à 1 062,84 M€. Ces restes à payer proviennent essentiellement de l'exécution de l'action 14 « immobilier » pour un montant de 1 056,53 M€ d'engagements non couverts par des crédits de paiement qui se décompose comme suit :

- 359,30 M€ au titre des CPER (génération des contrats de plan Etat-régions 2015-2020),
- 648,78 M€ au titre des marchés de partenariat (PPP) y compris ceux de l'opération Campus financés sur crédits budgétaires,

- 23,26 M€ au titre des opérations « campus prometteurs et innovants » réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (MOP),
- 12,94 M€ au titre de l'opération de construction du campus hospitalo-universitaire Nord Grand Paris (CHUNGP),
- 8,25 M€ au titre d'opérations hors CPER dont l'exécution du contrat d'Avenir Pays de la Loire,
- 4,00 M€ représentant le besoin en couverture en CP des AE mises en place auprès de l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) pour la rénovation du campus de Jussieu.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119	3 363 215 406	<b>3 409 163 525</b>	45 948 119	3 363 215 406	<b>3 409 163 525</b>
	53 235 116	3 360 622 500	<b>3 413 857 616</b>	53 235 116	3 360 615 945	<b>3 413 851 061</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 948 119	53 235 116	45 948 119	53 235 116
Rémunérations d'activité	26 475 877	29 195 865	26 475 877	29 195 865
Cotisations et contributions sociales	19 086 225	23 290 508	19 086 225	23 290 508
Prestations sociales et allocations diverses	386 017	748 743	386 017	748 743
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 363 215 406	3 360 275 225	3 363 215 406	3 360 268 670
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		74 288		67 733
Subventions pour charges de service public	3 363 215 406	3 360 200 937	3 363 215 406	3 360 200 937
Titre 6 : Dépenses d'intervention		347 275		347 275
Transferts aux collectivités territoriales		231 000		231 000
Transferts aux autres collectivités		116 275		116 275
<b>Total</b>	<b>3 409 163 525</b>	<b>3 413 857 616</b>	<b>3 409 163 525</b>	<b>3 413 851 061</b>

## DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,07 M€ en AE et en CP ont été engagés et payés** par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau licence de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » s'élèvent à **3 360,2 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est globalement très proche de la prévision faite en LFI 2020 et en augmentation de 135,4 M€ par rapport à l'exécution 2019.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre :

- de la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), soit **122,1 M€** permettant l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension, la mise en place de dispositifs pour accompagner les étudiants vers la réussite en licence (notamment les dispositifs « oui si ») et l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs ;
- de la mise en œuvre de la réforme des études de santé (**15,3 M€**) pour la création des places en licence avec accès santé (LAS) et de la transformation pédagogique en raison de la substitution à la rentrée universitaire 2020-2021 des LAS et des parcours avec accès santé (PASS) à la première année commune aux études de santé (PACES) ;
- du soutien aux projets stratégiques (**15,1 M€**) et de l'accompagnement à la trajectoire financière et salariale permettant une meilleure articulation entre attributions des moyens, stratégie des établissements et priorités des politiques publiques et gestion des ressources humaines (**14,3 M€**) ;
- de la prime covid (**5,6 M€**), imputée par convention sur cette action.

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 se décomposent ainsi :

- **crédits de masse salariale (3 166,9 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau licence.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 128,8 M€ (98,8 %) aux universités et assimilés ;
- 23,4 M€ (0,8 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 12,3 M€ (0,4 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 1,3 M€ aux communautés d'universités et d'établissements ;
- 1 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,1 M€ aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (193,3 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (180,6 M€)** mobilisés principalement pour le financement du fonctionnement des universités, dont 79,6 M€ ont été consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers. Ces crédits de fonctionnement récurrents ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :
  - 178,9 M€ (99,1 %) aux universités et assimilés ;
  - 1,2 M€ (0,7 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
  - 0,5 M€ (0,2 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
  - 0,008 M€ aux communautés d'universités et d'établissements.
- **crédits d'accompagnement (12,7 M€)** pour la mise en œuvre de la loi ORE, le financement du volet 2 du dialogue stratégique et de gestion, le plan santé ainsi que pour des soutiens financiers exceptionnels du MESRI aux opérateurs.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux collectivités territoriales

0,23 M€ ont été exécutés au titre du financement des campus connectés.



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## Transferts aux autres collectivités

0,02 M€ ont été versés au GIP ESPRIT et 0,1 M€ à l'agence universitaire de la francophonie (AUF) pour le financement du campus connecté d'urgence au Liban.

## ACTION

## 02 – Formation initiale et continue de niveau master

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Formation initiale et continue de niveau master	119 864 090 92 794 055	2 436 879 288 2 417 430 855	<b>2 556 743 378</b> <b>2 510 224 911</b>	119 864 090 92 794 055	2 436 879 288 2 417 063 131	<b>2 556 743 378</b> <b>2 509 857 187</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	119 864 090	92 794 055	119 864 090	92 794 055
Rémunérations d'activité	68 931 447	51 812 265	68 931 447	51 812 265
Cotisations et contributions sociales	49 901 604	40 828 530	49 901 604	40 828 530
Prestations sociales et allocations diverses	1 031 039	153 261	1 031 039	153 261
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 435 170 714	2 415 511 288	2 435 170 714	2 415 112 088
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 188 627		789 427
Subventions pour charges de service public	2 435 170 714	2 414 322 661	2 435 170 714	2 414 322 661
Titre 5 : Dépenses d'investissement		194 416		225 892
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		194 416		225 892
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 708 574	1 725 152	1 708 574	1 725 152
Transferts aux collectivités territoriales		14 398		14 398
Transferts aux autres collectivités	1 708 574	1 710 754	1 708 574	1 710 754
<b>Total</b>	<b>2 556 743 378</b>	<b>2 510 224 911</b>	<b>2 556 743 378</b>	<b>2 509 857 187</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

1,2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été consommés de la manière suivante :

- **0,9 M€ en AE et 0,5 M€ en CP** par le service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour organiser les examens et concours de l'enseignement supérieur de niveau master ;
- **0,3 M€ en AE et en CP** par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau master de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 02 « Formation initiale et continue de niveau master » s'élèvent à **2 414,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est globalement très proche de la prévision faite en LFI et de l'exécution 2019.

Les crédits se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (2 289,2 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau master des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 1 860,2 M€ (81,3 %) aux universités et assimilés ;
- 243,6 M€ (10,6 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 185,1 M€ (8,1 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 0,2 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,1 M€ aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,02 M€ aux communautés d'universités et d'établissements.

- **crédits de fonctionnement (125,1 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (121,8 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements dont 33,6 M€ consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers et des fonctionnaires stagiaires inscrits en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Ces crédits récurrents ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :
  - **75,4 M€ (61,9 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
  - **24,9 M€ (20,4 %)** ont été octroyés aux écoles et formations d'ingénieurs ;
  - **21,5 M€ (17,7 %)** financent le fonctionnement « des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **6,7 M€** au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **6,6 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) et la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), **3,9 M€** pour le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et **1,8 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Les **2,5 M€** restants participent au financement du fonctionnement des opérateurs suivants : Collège de France, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), École nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), École pratique des hautes études (EPHE) et Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE).
- **crédits d'accompagnement (3,3 M€) : 2,7 M€** ont été consacrés au financement des concours d'entrée aux grandes écoles, **0,3 M€** pour les dotations de fonctionnement des IUT et **0,3 M€** pour le financement de la coordination de la formation continue dans l'enseignement supérieur.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**0,2 M€** de crédits en AE et en CP ont été consommés par le SIEC notamment pour des travaux divers et des investissements sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

##### Transferts aux collectivités territoriales

**0,01 M€** de crédits en AE et en CP ont été consommés par le SIEC et le rectorat de Bordeaux dans le cadre de l'organisation d'examens et de concours.

### Transferts aux autres collectivités

1,7 M€ ont été alloués à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) pour sa dotation de fonctionnement.

## ACTION

### 03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902	367 419 430	<b>376 844 332</b>	9 424 902	367 419 430	<b>376 844 332</b>
	13 709 003	383 369 715	<b>397 078 718</b>	13 709 003	383 369 715	<b>397 078 718</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 424 902	13 709 003	9 424 902	13 709 003
Rémunérations d'activité	5 402 084	7 855 962	5 402 084	7 855 962
Cotisations et contributions sociales	3 942 960	5 784 335	3 942 960	5 784 335
Prestations sociales et allocations diverses	79 858	68 706	79 858	68 706
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	361 556 337	377 348 794	361 556 337	377 348 794
Subventions pour charges de service public	361 556 337	377 348 794	361 556 337	377 348 794
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 863 093	6 020 921	5 863 093	6 020 921
Transferts aux ménages		175 545		175 545
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	5 845 376	5 863 093	5 845 376
<b>Total</b>	<b>376 844 332</b>	<b>397 078 718</b>	<b>376 844 332</b>	<b>397 078 718</b>

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **377,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est légèrement plus important que la prévision et l'exécution 2019. Les crédits se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (344,7 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau doctorat des établissements. Le financement des contrats doctoraux s'élève à 234,3 M€. Le financement de la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER, dans le cadre de la crise sanitaire, a été imputé sur l'action 15 « Pilotage et support du programme ».

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 318,8 M€ (92,5 %) pour les universités et assimilés ;

- 20,3 M€ (5,9 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 4,7 M€ (1,4 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 0,9 M€ (0,2 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 0,009 M€ pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement récurrent (32,6 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :

- 28,5 M€ (87,4 %), ont été attribués à ce titre aux universités et assimilés ;
- 2,4 M€ (7,4 %) pour le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 0,8 M€ (2,6 %) pour le financement des communautés d'universités et d'établissements (COMUE) ;
- 0,9 M€ (2,6 %) pour le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 0,5 M€ sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), 0,2 M€ pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), 0,1 M€ pour les instituts d'études politiques (IEP) et 0,1 M€ pour l'École pratique des hautes études (EPHE).

## DEPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux ménages

**0,2 M€** ont été versés à l'Institut universitaire européen de Florence au titre de la convention cadre relative aux doctorants de l'IUEF financés par l'État français.

### Transferts aux autres collectivités

**5,7 M€** ont été versés au titre de la participation financière 2020 de la France au fonctionnement de l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF) et **0,1 M€** au GIP numérique de Bretagne au titre du financement des activités numériques.

## ACTION

### 04 – Établissements d'enseignement privés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Établissements d'enseignement privés		84 895 852	<b>84 895 852</b>		84 895 852	<b>84 895 852</b>
		81 781 958	<b>81 781 958</b>		81 749 750	<b>81 749 750</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		32 208		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		32 208		

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	84 895 852	81 749 750	84 895 852	81 749 750
Transferts aux autres collectivités	84 895 852	81 749 750	84 895 852	81 749 750
<b>Total</b>	<b>84 895 852</b>	<b>81 781 958</b>	<b>84 895 852</b>	<b>81 749 750</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,03 M€** d'AE ont été imputées par erreur sur l'action 04 en lieu et place de l'action 14.

#### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions versées à :

- 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) qui ont reçu cette qualification en application de l'article L.732-1 du code de l'éducation en soutien à leur contribution aux missions de service public de l'enseignement définies par l'article L 123-3 du code de l'éducation et notamment à leur politique sociale ;
- 4 associations qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement.

Il n'y a pas nécessairement identité entre l'association de gestion, bénéficiaire de la subvention, et l'EESPIG. En effet, dans certains cas, un groupe d'écoles est reconnu comme un seul EESPIG mais le groupe comprend autant d'associations de gestion que d'écoles. Dans d'autres cas, une association de gestion peut subventionner plusieurs écoles reconnues EESPIG. Enfin, des EESPIG peuvent fusionner. Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur donne la qualification d'EESPIG à 4 établissements privés intervenant dans le domaine de l'enseignement agricole, mais c'est ce dernier qui les subventionne sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricole ».

Les EESPIG font l'objet d'une évaluation périodique par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), la commission des titres d'ingénieur (CTI) ou la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) et d'une expertise du comité consultatif de l'enseignement supérieur privé (CCESP), en application de l'article L. 732-3 du code de l'éducation, leur permettant d'obtenir la qualification d'EESPIG.

Les EESPIG délivrent des diplômes autorisés par le MESRI (titre d'ingénieur diplômé, diplômes conférant grade universitaire ou visés par l'État) et signent avec celui-ci des contrats pluriannuels sur la période correspondant à la durée de la qualification d'EESPIG.

En 2020, après avis favorable émis par le CCESP, **22 EESPIG ont vu leur qualification accordée pour la première fois ou renouvelée dont :**

- **6 nouveaux EESPIG ;**
- **16 renouvellements de qualification** dans le cadre de la vague E (2020 à 2024).

11 contrats pluriannuels ont été reconduits avec les établissements d'enseignement supérieur privés ayant renouvelé la qualification d'EESPIG, et 3 contrats pluriannuels ont été établis avec les établissements d'enseignement supérieur privés ayant obtenu la première fois la qualification d'EESPIG, selon le rythme des vagues contractuelles.

Les crédits exécutés en 2020 (**81,7 M€ en AE et en CP** soit le niveau de l'exécution 2019) se répartissent de la façon suivante :

- **68,4 M€** versés aux 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (4 nouvelles associations depuis le RAP 2019 : CFJ, ESA, ELISA Aerospace, IFM), au titre des 59 établissements ayant obtenu la qualification d'EESPIG qu'elles gèrent. L'École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) est sortie du périmètre des EESPIG en intégrant l'établissement public expérimental CY Cergy Paris Université. La subvention affectée (1,3 M€) est désormais imputée sur la subvention pour charges de service public relevant d'autres actions du programme ;
- **13,3 M€** au bénéfice de 4 associations (FORMIRIS, ADAAE, ISLRF et Campus FSJU, ex NEHER) qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement. En application de l'article L. 914-1 du code de l'éducation, la formation des enseignants de l'enseignement privé est ainsi financée par l'État aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que celle des enseignants de l'enseignement public, dans le cadre de conventions passées avec les organismes de formation. Ces conventions ont été signées en 2014, le montant de la subvention étant fixé chaque année par voie d'avenant assorti d'une annexe financière. Dans ce cadre sont pris en compte, au titre de la formation initiale, les effectifs étudiants inscrits dans les masters destinés aux métiers de l'enseignement. La subvention accordée à l'association FORMIRIS tient compte également de la rémunération des tuteurs et des stagiaires bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire.

Les effectifs étudiants inscrits dans les formations sous le contrôle du MESRI dispensées par les EESPIG ont connu une croissance de +2,3 % et sont passés de **112 492 étudiants en 2018-2019 à 115 122 étudiants en 2019-2020**. Ne sont pris en compte dans la dotation que les étudiants inscrits en formation initiale sous statut étudiant.

Nombre d'associations de gestion des EESPIG	Type d'établissements/formation	Rentrée 2018 effectifs étudiants en formation initiale (diplômes reconnus par l'Etat)	Rentrée 2019 effectifs étudiants en formation initiale (diplômes reconnus par l'Etat)	Dotation globale en 2020	Subvention par étudiant 2019	Subvention par étudiant 2020
15	Ecoles de management	49 205	48 707	17 931 600	360	368
11	Etablissements d'enseignement supérieur libres	31517	34 360	27 097 200	854	789
33	Ecoles d'ingénieurs	26 771	27027	21 186 850	822	784
5	Autres écoles (journalisme, architectures, traduction, etc...)	4 999	5 028	2 234 100	449	444
64	Total	<b>112 492</b>	<b>115 122</b>	<b>68 449 750</b>	<b>612</b>	<b>595</b>

*NB : le tableau comporte des différences par rapport aux données du RAP 2019, l'enquête pour les données 2019 n'étant pas complète au moment de la production du RAP.*

## ACTION

## 05 – Bibliothèques et documentation

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 38 714 815	423 977 932 440 805 803	<b>452 144 010</b> <b>479 520 618</b>	28 166 078 38 714 815	423 977 932 440 819 653	<b>452 144 010</b> <b>479 534 468</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 166 078	38 714 815	28 166 078	38 714 815
Rémunérations d'activité	16 143 069	21 744 751	16 143 069	21 744 751
Cotisations et contributions sociales	11 782 781	16 792 155	11 782 781	16 792 155
Prestations sociales et allocations diverses	240 228	177 909	240 228	177 909
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	421 828 330	438 755 381	421 828 330	438 769 231
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		44 492		58 342
Subventions pour charges de service public	421 828 330	438 710 889	421 828 330	438 710 889
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 149 602	2 050 422	2 149 602	2 050 422
Transferts aux autres collectivités	2 149 602	2 050 422	2 149 602	2 050 422
<b>Total</b>	<b>452 144 010</b>	<b>479 520 618</b>	<b>452 144 010</b>	<b>479 534 468</b>

## DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant se sont élevées à **0,04 M€ en AE et 0,06 M€ en CP** et correspondent à la tenue d'une enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGBU). En 2020, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19, il n'y a pas eu de dépenses pour le salon du livre du fait de son annulation.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 05 « Bibliothèques et documentation » s'élèvent à **438,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (320,5 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 281,4 M€ (87,8 %) pour les universités et assimilés ;
- 19,1 M€ (5,9 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 16,9 M€ (5,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;

- 3,1 M€ (1 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- crédits de fonctionnement (118,2 M€) dont :

- **crédits de fonctionnement récurrent (106,9 M€) répartis comme suit :**
  - **71,9 M€** soit 15 M€ de plus qu'en 2019 (**67,1 %**) ont été versés aux universités et assimilés;
  - **24,6 M€ (23 %)** financent le fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur » dont : **20 M€** pour l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) qui permettent d'assurer son fonctionnement global (2 M€) et le financement du groupement de commandes dans le cadre du marché Elsevier 2019-2022 (18 M€) ; **2 M€** pour la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) ; **1,7 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP Bulac et **0,9 M€** pour le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLÉS) ;
  - **8,9 M€ (8,3 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont : **2,6 M€** pour l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,9 M€** pour l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), **1,5 M€** pour l'École nationale des chartes, **0,9 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **0,7 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **0,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 0,4 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et **0,5 M€** pour l'Université Paris Dauphine-PSL. Les **0,3 M€** restants sont octroyés à l'École pratique des hautes études (EPHE), la Maison des sciences de l'Homme (MSH), l'École des hautes études en sciences Sociales (EHESS), au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au Collège de France et à l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) ;
  - **1,5 M€ (1,4 %)** participent au fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs.
- **crédits d'accompagnement (11,3 M€).** La politique nationale menée en faveur de la documentation et de l'information scientifique et technique repose sur une double orientation : le soutien aux politiques d'établissement et le soutien à des projets nationaux qui impliquent l'ensemble de la communauté universitaire et permettent de faire face aux mutations intervenant dans ce domaine. Les crédits d'accompagnement sont détaillés comme suit :
  - **5,5 M€ au titre du soutien au réseau documentaire :** un certain nombre d'établissements a bénéficié d'une aide directe du ministère pour soutenir des opérations ponctuelles autour de la valorisation des collections scientifiques et des collections de recherche. Les aides de ce type (ponctuelles ou pluriannuelles) ont vocation à être prises en charge par le **GIS CollEx-Persée**, qui est désormais mis en place et a vocation à devenir l'opérateur de soutien des politiques de développement et de valorisation des collections d'excellence, intéressant l'ensemble de la communauté de la recherche, pour mieux répondre aux enjeux en favorisant la mutualisation. C'est dans ce cadre que seront portés les soutiens au signalement des collections, les soutiens au développement des collections d'excellence (les anciens CADIST, centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), le soutien au développement de services aux chercheurs, ainsi que les plans de conservation partagés des collections de périodiques et leur valorisation. PERSEE (portail d'accès à de grandes revues scientifiques numérisées en sciences humaines et sociales) reçoit 0,5 M€ pour développer son activité ;
  - **0,8 M€ au titre du développement des collections numériques :** l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) bénéficie de ces crédits pour porter différents groupements de commande qui contribuent à la montée en charge de la constitution de collections numériques ;



- **0,2 M€ au titre du plan de soutien à l'édition scientifique en SHS, qui arrive à échéance** : en lien avec le comité de suivi de l'édition scientifique mis en place dans le cadre de la loi numérique, l'ABES assure le développement des expérimentations avec les éditeurs concernés ;
- **1,25 M€ au titre du soutien à la formation initiale et continue des personnels** : l'objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles compétences en matière d'information scientifique et technique (IST), notamment autour du numérique, nécessite d'organiser les structures régionales et nationales de formation des professionnels de l'information et de la documentation. Ainsi, cette action finance les centres de formation aux carrières des bibliothèques (12 CFCEB) à hauteur de 0,75 M€ ainsi que les efforts pour favoriser leur fonctionnement en réseau, les unités régionales de formation à l'IST (7 URFIST) pour 0,5 M€, y compris les moyens liés au fonctionnement du groupement d'intérêt scientifique GIS Urfist qui fédère leur activité. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) est l'opérateur de soutien à la formation initiale et continue des personnels. Toutes ces structures, qui fonctionnent en réseaux parallèles, sont engagées dans une démarche de coopération renforcée, y compris avec les organismes de recherche, tant sur les programmes de formation que sur les actions de veille scientifique ;
- **1,55 M€ au titre du plan « bibliothèques ouvertes + »** : dans le cadre du plan national de vie étudiante, le plan « bibliothèques ouvertes + » a été lancé en 2016 afin d'augmenter les plages d'ouverture des bibliothèques universitaires et d'améliorer la qualité des services à destination des étudiants. Un effort particulier a été recherché pour développer l'ouverture en semaine de 19 à 22 heures, le samedi et le dimanche après-midi, ainsi que l'accès pendant les périodes de révision des examens, en incitant la recherche de synergies entre établissements. Les moyens liés à la première vague ont été pérennisés et une deuxième vague a débuté en 2020 ;
- **1,75 M€ au titre du soutien aux bibliothèques interuniversitaires (BIU)** : depuis le transfert des compétences et des moyens aux universités, les moyens des BIU, qui fédèrent d'importantes collections au profit de publics nombreux, n'ont pas évolué : les universités partenaires, dans un contexte contraint, ont surtout privilégié les établissements relevant de leur stricte compétence. Le ministère a souhaité faire un effort particulier pour mettre à niveau ces établissements afin d'améliorer les capacités et la qualité d'accueil en Île-de-France, région où les tensions sont particulièrement fortes en la matière. Sont inclus à ce titre les frais de fonctionnement liés à l'extension des nouvelles salles de la bibliothèque Sainte-Barbe ;
- **0,25 M€ au titre de la réécriture du système d'information statistique sur l'activité des bibliothèques universitaires**, comprenant les développements, l'exploitation, l'hébergement et l'assistance au maître d'ouvrage.

## DEPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux autres collectivités

2 M€ ont été exécutés de la manière suivante :

- **1,1 M€** pour le financement du droit de prêt instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises ;
- **0,5 M€** pour le fonctionnement de l'Institut de France ;
- **0,4 M€** pour le fonctionnement du centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPS).

## ACTION

## 13 – Diffusion des savoirs et musées

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704	104 109 179	<b>127 098 883</b>	22 989 704	104 109 179	<b>127 098 883</b>
	29 339 674	105 028 789	<b>134 368 463</b>	29 339 674	105 028 789	<b>134 368 463</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	22 989 704	29 339 674	22 989 704	29 339 674
Rémunérations d'activité	13 184 756	16 938 000	13 184 756	16 938 000
Cotisations et contributions sociales	9 608 631	12 168 532	9 608 631	12 168 532
Prestations sociales et allocations diverses	196 317	233 142	196 317	233 142
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	103 309 557	104 256 609	103 309 557	104 256 609
Subventions pour charges de service public	103 309 557	104 256 609	103 309 557	104 256 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention	499 622	509 980	499 622	509 980
Transferts aux collectivités territoriales		473 000		473 000
Transferts aux autres collectivités	499 622	36 980	499 622	36 980
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000	262 200	300 000	262 200
Dotations en fonds propres	300 000	262 200	300 000	262 200
<b>Total</b>	<b>127 098 883</b>	<b>134 368 463</b>	<b>127 098 883</b>	<b>134 368 463</b>

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **104,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **Crédits de masse salariale (47,9 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la diffusion des savoirs et musées des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 25,9 M€ (54,1 %) pour les universités et assimilés ;
- 13,5 M€ (28,1 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 6,6 M€ (13,7 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 1,9 M€ (4,1 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs.

- **crédits de fonctionnement (56,4 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (52,2 M€) :**
  - **25,4 M€ (48,7 %)** de fonctionnement du muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ;

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **15,3 M€ (29,4 %)** pour l'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) ;
  - **4,5 M€ (8,5 %)** versés au conservatoire national des métiers d'art (CNAM) ;
  - **3 M€ (5,8 %)** à l'ENS de Lyon ;
  - **2,4 M€ (4,6 %)** au campus Condorcet ;
  - **1,6 M€ (3 %)** pour le financement des universités et des écoles d'ingénieurs, de l'observatoire de Paris et de l'institut de physique du globe de Paris.
- **crédits d'accompagnement (4,2 M€) :**
    - **1,7 M€** au titre du dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans ;
    - **1,6 M€** de compensation financière octroyée au musée de l'Homme ;
    - **0,8 M€** pour des projets liés aux opérations de muséologie et de culture scientifique et technique (dont 0,2 M€ pour le musée des arts et métiers du CNAM et 0,6 M€ pour l'OCIM) ;
    - **0,1 M€** versé à l'observatoire de Paris pour le dispositif « Sciences à l'École » ;
    - **0,005 M€** à Universcience au titre de l'accord France-Canada.

Les crédits de masse salariale, de fonctionnement récurrent et d'accompagnement énoncés ci-dessus permettent notamment de contribuer au financement des musées scientifiques nationaux relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) :

- **le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 28,5 M€**
  - des crédits de fonctionnement (**28,2 M€**) dont **25,4 M€** de crédits de fonctionnement récurrent et **2,8 M€** de crédits d'accompagnement comprenant 1,2 M€ pour le dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans et 1,6 M€ de compensation financière au bénéfice du musée de l'Homme ;
  - des crédits de masse salariale (**0,3 M€**).
- **l'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) : 22,2 M€**

La subvention allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élève à **22,2 M€ dont 15,6 M€** de dotation de fonctionnement (incluant 0,3 M€ de compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les enseignants) et **6,6 M€** de crédits de masse salariale.

- **le musée des arts et métiers (CNAM) : 5,3 M€**

La subvention allouée au CNAM pour le financement du musée des arts et métiers comprend **4,5 M€** de dotation de fonctionnement récurrent, **0,3 M€** de crédits d'accompagnement (dont 0,1 M€ de crédits d'accompagnement et 0,2 M€ au titre de la compensation de la gratuité d'accès aux collections pour les 18-25 ans et les enseignants) et **0,5 M€** de crédits de masse salariale.

- **l'office de coopération et d'information muséales (OCIM) : 0,6 M €**

Service général de l'université de Bourgogne, l'OCIM est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. **0,6 M€** ont été alloués à l'université de Bourgogne pour le financement du fonctionnement de l'OCIM (0,5 M€ de crédits de fonctionnement récurrent et 0,1 M€ de crédits d'accompagnement).

**Transferts aux collectivités territoriales:**

Une dotation de **0,5 M€** a été versée aux muséums d'histoire naturelle en région afin de contribuer à l'informatisation des collections naturalistes.

**Transferts aux autres collectivités :**

Une dotation de **0,037 M€** a été versée aux autres collectivités, dont 0,02 M€ à l'association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, 0,012 M€ au musée de Tahiti et 0,005 M€ à Cap Science.

**DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**

Une dotation en fonds propres de **0,26 M€** a été versée à l'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) au titre des acquisitions 2020.

**ACTION****14 – Immobilier**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Immobilier	45 707 169	1 179 711 974	<b>1 225 419 143</b>	45 707 169	1 213 269 424	<b>1 258 976 593</b>
	29 200 380	1 092 629 996	<b>1 121 830 376</b>	29 200 380	1 115 655 108	<b>1 144 855 488</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 707 169	29 200 380	45 707 169	29 200 380
Rémunérations d'activité	26 299 156	16 676 654	26 299 156	16 676 654
Cotisations et contributions sociales	19 015 507	12 372 989	19 015 507	12 372 989
Prestations sociales et allocations diverses	392 506	150 737	392 506	150 737
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	901 958 148	927 714 268	901 958 148	928 376 822
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 731 070		5 401 767
Subventions pour charges de service public	901 958 148	922 983 198	901 958 148	922 975 055
Titre 5 : Dépenses d'investissement	74 089 000	30 583 221	83 888 450	27 195 208
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	74 089 000	30 586 291	83 888 450	27 198 278
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-3 070		-3 070
Titre 6 : Dépenses d'intervention		16 827 752		11 063 445
Transferts aux entreprises		870 000		290 000

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		12 828 311		5 722 698
Transferts aux autres collectivités		3 129 441		5 050 747
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	203 664 826	117 504 754	227 422 826	149 019 633
Dotations en fonds propres	203 664 826	117 504 754	227 422 826	149 019 633
<b>Total</b>	<b>1 225 419 143</b>	<b>1 121 830 376</b>	<b>1 258 976 593</b>	<b>1 144 855 488</b>

## VENTILATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE

	Fonctionnement		Investissement		Dépenses d'intervention		Opérations financières		Total 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Constructions et 1 <sup>er</sup> équipement CPER	3,21	3,30	22,14	26,17	14,87	8,87	108,15	101,08	148,37	139,42
Opérations hors CPER hors PPP	1,38	2,08	0,04	0,43	0	0,24	20,15	17,36	21,57	20,11
CHUNPG	0,36	0,29	8,40	0,60					8,76	0,88
Campus / Partenariat public-privé (PPP)	28,31	28,25			1,63	1,63	18,70	29,88	48,64	59,76
<b>CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS / 1er EQUIPEMENT</b>	<b>33,26</b>	<b>33,92</b>	<b>30,58</b>	<b>27,20</b>	<b>16,50</b>	<b>10,74</b>	<b>147,00</b>	<b>148,32</b>	<b>227,35</b>	<b>220,18</b>
<b>MASSE SALARIALE RCE</b>	<b>413,12</b>	<b>413,12</b>							<b>413,12</b>	<b>413,12</b>
Maintenance et logistique	415,32	415,32			0,33	0,33			415,65	415,65
Charges locatives	15,64	15,64							15,64	15,64
<b>MAINTENANCE ET LOGISTIQUE</b>	<b>430,96</b>	<b>430,96</b>			<b>0,33</b>	<b>0,33</b>			<b>431,29</b>	<b>431,29</b>
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	7,42	7,42					-30,20	0	-22,77	7,42
Mise en sécurité hors Jussieu	21,01	21,01					0,70	0,70	21,71	21,71
Dévolution du patrimoine	21,94	21,94							21,94	21,94
<b>SECURITE</b>	<b>50,37</b>	<b>50,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-29,50</b>	<b>0,70</b>	<b>20,87</b>	<b>51,07</b>
<i>ACTION IMMOBILIER</i>	<i>927,71</i>	<i>928,37</i>	<i>30,58</i>	<i>27,20</i>	<i>16,83</i>	<i>11,06</i>	<i>117,50</i>	<i>149,02</i>	<i>1 092,63</i>	<i>1 115,65</i>

## PRÉSENTATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME

L'action 14 « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur et la masse salariale transférée pour les personnels ayant des fonctions immobilières. Par opérations immobilières, on entend constructions nouvelles, restructurations, réhabilitations, acquisitions, ou encore actions relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les crédits de l'action « immobilier » sont répartis de la manière suivante :

- **sur le titre 3 - catégorie 32** : subventions pour charges de service public (masse salariale transférée, dépenses de maintenance et logistique immobilière, crédits de mise en sécurité, fonctionnement de l'EPAURIF, dotations de dévolution, part des redevances des contrats de partenariat correspondant aux frais financiers, fonctionnement et GER) ;
- **sur le titre 5 - catégorie 51** : dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions réalisées sous maîtrise d'ouvrage État ;

- **sur le titre 7 - catégorie 72** : participations financières - dotations en fonds propres, correspondant au financement de constructions, extensions et/ou réhabilitations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée par l'État à un établissement ou une collectivité territoriale, aux subventions de 1er équipement ainsi qu'au financement de la part « investissement » des contrats de partenariat dont le pouvoir adjudicateur est un opérateur.

Au cours de l'exécution de la dépense, des crédits peuvent également être imputés sur le titre 3 - catégorie 31 - dépenses de fonctionnement et sur le titre 6 - crédits d'intervention - catégories 62, 63 et 64.

La consommation des crédits disponibles en gestion 2020 en crédits de paiement (ouverts en LFI 2020, par reports ou par rattachements de fonds de concours) pour le financement d'opérations de construction et restructuration a été inférieure à la prévision en raison essentiellement de la crise sanitaire. En effet, celle-ci a provoqué des retards dans l'exécution des projets immobiliers en cours, notamment en raison de chantiers arrêtés pendant 2 à 3 mois ou de travaux menés à un rythme ralenti par les mesures de distanciation sociale prises dans le domaine du BTP. Ces retards ont eu pour impact de décaler le besoin en paiement sur 2021.

La crise sanitaire a aussi pour conséquence une augmentation du volume des AE affectées non engagées à reporter sur 2021. La situation générée par la crise a conduit à différer le démarrage de plusieurs chantiers ou l'engagement de marchés travaux concernant des opérations d'ampleur inscrites dans le CPER 2015-2020 et menées en maîtrise d'ouvrage Etat (2ème tranche du site Hoche à Nîmes, 2ème tranche de construction de l'institut du Littoral de l'université de La Rochelle, mise en sécurité de la Sorbonne à Paris, regroupement de l'Ecole nationale supérieur maritime avec l'Ecole centrale de Nantes, restructuration du site Pasteur de l'université d'Avignon, réhabilitation de deux bâtiments de l'Ecole centrale de Marseille ...).

Par ailleurs, le calendrier dédié à la phase de maîtrise foncière relatif à l'opération de construction du CHU Nord Grand Paris a été décalé : les acquisitions initialement prévues en 2020 s'échelonnent en 2020 et 2021.

Enfin, des écarts entre la prévision et la consommation de crédits pour les opérations qui ont été réalisées en marché de partenariat (PPP historiques et Campus financés sur le programme 150) peuvent être constatés pour les raisons exposées dans la partie dédiée des éléments transversaux du programme.

### **I - CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS (227,35 M€ en AE et 220,18 M€ en CP)**

CPER - CONTRATS DE PLAN 2015-2020 ET CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DES DROM : **148,37 M€ en AE et 138,15 M€ en CP** (142,72 M€ d'AE et 155,51 M€ de CP en 2019).

L'exécution des contrats État-Régions est détaillée dans la partie consacrée aux éléments transversaux - « grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Pour l'exercice 2020, le montant d'AE engagées (sur AE affectées non engagées et AE nouvelles) au titre des CPER et contrats de convergence et de transformation des DROM s'élève à 148,37 M€. Le total des CP consommés au titre de ces contrats, y compris les fonds de concours rattachés en 2020 ou reportés, est de 138,15 M€, après déduction du montant de 1,27 M€ correspondant à des crédits Campus qui ont été comptabilisés dans les dépenses CPER (action 14-02).

Les crédits CPER, exécutés au niveau local sur des BOP académiques, ont été consommés par nature de dépenses comme suit :

- **sur le titre 3 en fonctionnement général** : 3,21 M€ en AE et 3,30 M€ en CP : ces dépenses correspondent à des charges locatives à Paris (locaux tampons pour des opérations CPER), au désamiantage de la tour de la bibliothèque universitaire de l'université Paris-Nanterre ainsi que, pour un grand nombre d'académies, à des études préalables ou des frais connexes d'opérations CPER (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires, règlement de contentieux, frais fonciers...);

- **sur le titre 5** : 22,14 M€ en AE et 26,17 M€ en CP : ces dépenses correspondent au financement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État dont notamment les projets inscrits au CPER 2015-2020 suivants : la restructuration et la mise aux normes de bâtiments pour l'École Centrale de Marseille, la construction du bâtiment recherche et centre de ressources de l'université de Guyane, l'extension du restaurant universitaire CROUS du campus Schœlcher en Martinique, la rénovation de la Sorbonne à Paris, l'extension et la restructuration du site de Blois de l'INSA Val-de-Loire ou la construction de la bibliothèque « La contemporaine » pour l'université Paris-Nanterre ;
- **sur le titre 6** : 11,50 M€ en AE et 4,50 M€ en CP : ces dépenses correspondent au financement d'opérations :
  - sous maîtrise d'ouvrage assurée par une collectivité territoriale dans les académies de Besançon (Eco-Campus à Belfort et Grande bibliothèque à Besançon- université de Franche-Comté, Learning center - ENSMM), d'Orléans-Tours (création du campus de la Madeleine - université d'Orléans), Rennes (INSEAC à Guingamp) et Reims (nouveau siège de l'URCA) ;
  - sous maîtrise d'ouvrage assurée par un établissement (opérations inscrites au CCT pour l'université des Antilles en Guadeloupe, rénovation de la faculté de santé de la Pitié-Salpêtrière - Sorbonne université) ;
- **Sur le titre 7** : 108,15 M€ en AE et 101,08 M€ en CP : ces dépenses correspondent au financement d'opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à :
  - des collectivités territoriales pour la reconstruction du bâtiment STAPS sur le campus Croix-Rouge à Reims (URCA), la création d'un plateau technique santé à Amiens (UPJV) ou la réhabilitation du bâtiment 3A sur le campus de Rangueil à Toulouse (université Paul Sabatier- Toulouse 3) ;
  - des établissements pour la requalification des espaces de recherche Marseille Nord (AMU), la restructuration de bâtiments sur le campus du Saulcy à Metz (université de Lorraine), la rénovation en éco-campus du site de la Tréfilerie (université Jean Monnet Saint-Etienne), la construction d'un pôle santé à Brest (université de Bretagne occidentale), la restructuration des locaux d'enseignement de l'IUT d'Egletons (Université de Limoges), l'opération « Nouvelles BU de l'Erdre » (université de Nantes), la déconstruction de l'ancien bâtiment de l'UFR sciences sur le campus de Mont-Saint-Aignan (université de Rouen), la réhabilitation de la bibliothèque universitaire du campus Pont au Bois (université de Lille) ou la restructuration du campus de Saint-Denis (université Paris 8).

Par ailleurs, des crédits CPER ont également été consommés au niveau d'UO locales du BOP central en dépenses d'intervention (T6) à hauteur de 3,37 M€ en AE et 4,37 M€ en CP dont :

- 3,35 M€ de CP sur l'UO de la Nouvelle-Calédonie pour le financement des opérations immobilières de l'université, inscrites dans le contrat de développement État - intercollectivités Nouvelle-Calédonie ;
- 3,37 M€ d'AE et 1,02 M€ de CP sur l'UO locale de la Polynésie Française pour le financement d'opérations immobilières pour l'université (construction d'un bâtiment recherche) et l'EPHE (opération CRIOBE), inscrites dans le contrat de projet État-Polynésie française.

L'enveloppe ouverte en CP pour 2020 au titre des CPER a été sous-consommée en raison de la crise sanitaire qui a provoqué des retards dans l'exécution des projets (démarrage des travaux décalé, arrêts de chantiers de 2 à 3 mois ...).

OPÉRATIONS HORS CPER (HORS CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE NORD GRAND PARIS) : **21,57 M€ en AE et 20,11 M€ en CP** (26,18 M€ en AE et 25,16 M€ en CP en 2019)

Les crédits alloués pour les constructions hors CPER (hors PPP, campus budgétaires et CHUNGP) ont été consommés à hauteur de 21,57 M€ en AE et 20,11 M€ en CP comme suit :

- **sur le titre 3 en fonctionnement général** : 1,38 M€ en AE et 2,08 M€ en CP ; ces dépenses correspondent essentiellement :
  - aux charges de fonctionnement de l'opération de décontamination du site d'Arcueil dans le département du Val-de-Marne, qui a accueilli à partir des années 1930 jusqu'à la fin des années 1970 l'institut du radium de l'université de Paris, un laboratoire de recherche sur la radioactivité (0,94 M€ en AE et 1,66 M€ en CP) ;
  - à des frais de contentieux financés hors CPER pour Toulouse (0,42 M€ en AE et CP) ;
  - à des frais liés au foncier (notaires ...) pour l'académie d'Amiens ;
- **sur le titre 5** : 0,04 M€ en AE et 0,43 M€ en CP pour l'opération de réhabilitation du restaurant universitaire Claude Bloch à Caen, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'État et financée hors CPER sur fonds de concours ainsi réalisées sous maîtrise d'ouvrage État et la décontamination du site d'Arcueil pilotée par le rectorat de Créteil ;
- **sur le titre 6** : 0,24 M€ en CP ; ces dépenses correspondent à la relocalisation du centre INSPE de Tulle sur le site de l'IUT (université de Limoges) ;
- **sur le titre 7** : 20,15 M€ en AE et 17,36 M€ en CP pour des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements dont :
  - la mise en œuvre du plan de rénovation du Muséum national d'histoire naturelle pour lequel l'établissement bénéficie d'un soutien de l'État (9,2 M€ en AE et CP) ;
  - la contribution du MESRI au projet de construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé (BEM) sur le campus de Saclay piloté par l'École Polytechnique (0,5 M€ en AE et CP) ;
  - l'exécution 2020 du contrat d'avenir Pays de la Loire (5,5 M€ en AE et 1,75 M€ en CP) avec le financement de la participation de l'État à deux opérations de l'université de Nantes : les études de la nouvelle faculté de santé sur l'île de Nantes et le regroupement des activités d'enseignement sur le site Heinlex à Saint-Nazaire ;
  - le programme d'investissement prioritaire (PIP) pour la Savoie (0,91 M€ en CP) ;
  - la participation au financement de projets immobiliers sélectionnés pour 12 universités (Aix-Marseille, Corse, Grenoble-Alpes, Savoie Mont-Blanc, Gustave Eiffel, Le Mans, Rennes 1, Rennes 2, Évry, Paris X-Nanterre, Paul Sabatier-Toulouse 3 et Strasbourg) dans le cadre de l'appel d'offres du plan « investissement » orientation et réussite étudiante ORE (4,95 M€ en AE et CP).

**OPÉRATIONS HORS CPER – CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE NORD GRAND PARIS (CHUNGP): 8,76 M€ en AE et 0,88 M€ en CP (6,60 M€ en AE et 1,95 M€ en CP en 2019).**

Cette opération, d'un coût total de 1 Md€ (AP-HP et État), regroupera sur un site unique à Saint-Ouen-sur Seine (93) une structure hospitalière d'une surface de plancher de 200 000 m<sup>2</sup> dont 88 000 m<sup>2</sup> pour la partie universitaire. Le projet comprendra les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIIIème) et Beaujon (Clichy) et les activités d'enseignement et de recherche de l'UFR santé (médecine et odontologie) de l'université Paris-Diderot, en remplacement des sites actuels (Villemin, Bichat et Garancière).



La partie universitaire, d'un coût total actualisé en 2019 à 377,55 M€, sera implantée sur un foncier « Garibaldi-Victor Hugo », dont les acquisitions des différentes parcelles s'échelonnent entre 2020 et 2021 afin de respecter une date de mise en service prévue pour la rentrée 2027.

En 2020, la consommation au titre du CHUNGP s'élève à 8,76 M€ en AE et 0,88 M€ en CP dont :

- 0,36 M€ en AE et 0,28 M€ en CP de crédits de fonctionnement pour les études liées au foncier ;
- 8,40 M€ en AE et 0,60 M€ en CP de crédits d'investissement au titre des acquisitions foncières.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) ET CAMPUS FINANCEES SUR CREDITS BUDGETAIRES (PPP et MOP) : **48,64 M€ en AE et 59,76 M€ en CP** (44,65 M€ en AE et 70,99 M€ en CP en 2019)

Le descriptif détaillé des partenariats public-privé est présenté dans la partie relative aux éléments transversaux du programme.

Les crédits ont été consommés sur l'action 14-03 à hauteur de 48,64 M€ en AE et 50,66 M€ en CP de la façon suivante :

- contribution au financement des redevances des contrats de partenariat :
  - 20,78 M€ en CP pour la part « investissement » (dotations en fonds propres) ;
  - 29,86 M€ en AE et CP pour la part « fonctionnement » (frais financiers, GER, frais de gestion ...) dont 28,23 M€ en subventions pour charges de service public et 1,63 M€ en dépenses d'interventions pour le GIP numérique Bretagne ;
- financement des études et travaux des opérations réalisées en MOP : 18,7 M€ en AE et 9,1 M€ en CP versés en dotations en fonds propres pour les campus prometteurs de Nice (1,7 M€ en AE 6,1 M€ en CP) et le campus innovant de Cergy-Pontoise (17 M€ en AE et 3 M€ en CP) ;
- frais d'études pilotées par le MESRI : 0,08 M€ en AE et 0,02 M€ en CP en crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 1,27 M€ en CP ont été alloués à une opération Campus réalisée en MOP (Campus Lorrain – Gestion Management) mais comptabilisés au niveau des BOP locaux dans les dépenses CPER (action 14-02).

L'écart de 11 M€ par rapport à 2019 s'explique essentiellement par l'exécution des opérations MOP et plus particulièrement par la dotation 2019 de 9,9 M€ en CP du campus innovant de Valenciennes soldant l'opération. L'autre opération soldée en 2019 est Nantes (0,1 M€ en CP).

Les autres opérations MOP ont bénéficié des dotations en CP suivantes :

- Cergy : 2,3 M€ en 2019 et 3 M€ en 2020
- Nice : 5,48 M€ en 2019 et 6,1 M€ en 2020
- Lorraine : 1,6 M€ en 2019 et 1,27 M€ en 2020 (soldé en 2020)

## **II - CREDITS DE MASSE SALARIALE (accession des universités aux RCE) (413,12 M€ en AE et CP)**

Ces crédits d'un montant de 413,12 M€ en AE et CP (soit le même niveau qu'en 2019), versés **en subventions de charge de service public**, sont mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale des personnels en charge de l'immobilier des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies. La dépense par catégorie d'opérateurs est ventilée comme suit :

- 84,5 % pour les universités ;
- 7,8 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;

- 7,7 % pour des établissements « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

### **III – MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIERE (431,29 M€ en AE et en CP)**

La consommation d'un montant de **431,29 M€ en AE et CP** (soit un niveau équivalent à 2019) recouvre les moyens alloués à la maintenance et la logistique immobilière. Elle est répartie comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent : 415,32 M€ en AE et en CP.** Ces crédits ont été versés en subvention pour charge de service public à l'ensemble des opérateurs du programme pour le financement récurrent de la maintenance et de la logistique immobilière à hauteur de :
  - 84,5 % pour les universités ;
  - 8,4 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
  - 7,5 % pour les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » ;
  - 0,1 % au titre des opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche pour la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg.
- **Crédits d'accompagnement : 15,64 M€ en AE et en CP.** Ces crédits, versés en subventions pour charge de service public, correspondent à la participation que le MESRI a versée afin d'accompagner des établissements publics d'enseignement supérieur qui ont recours à des locations de locaux pour pallier des surfaces insuffisantes ou pour reloger provisoirement des activités lors de travaux de réhabilitation lourde. Parmi les établissements soutenus à ce titre, on peut citer, les universités Paris 1 et Paris 2, l'UPEC, l'UT Paris-Dauphine, l'ENS Louis Lumière, l'EPHE et l'EHESS.
- **Crédits spécifiques : 0,33 M€ en AE et en CP.** Une dotation d'un montant de 0,33 M€ en AE et CP, imputée en dépenses d'intervention, a été versée à l'Institut de France, établissement n'étant pas un opérateur de l'État relevant du programme 150, au titre de sa maintenance immobilière.

### **IV – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE (20,87 M€ en AE et 51,07 M€ en CP)**

Après retraitement du retrait de 30 M€ d'AE devenues inutiles sur l'EPAURIF (cf plus loin), l'exécution 2020 est en fait similaire à l'exécution 2019 (46,66 M€ en AE et 51,27 M€ en CP).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EPAURIF) :

**-22,77 M€ en AE et +7,42 M€ en CP**

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF), constitué par décret n°2010-965 du 26 août 2010 à partir de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU), assure la continuité des missions qu'exerçait l'EPCJ pour le campus de Jussieu.

Hors Jussieu, l'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière universitaire en Île-de-France et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage pour des établissements d'enseignement supérieur situés dans cette région. Il intervient en tant que maître d'ouvrage mandataire ou en tant que conducteur d'opérations. Il réalise tous types de missions : études générales, études de programmation, études de conception, travaux, garantie de parfait achèvement et prestations de transfert.

En 2020, l'établissement a continué à accompagner les opérations immobilières. Certaines d'entre elles ont subi des retards du fait de la crise sanitaire :

- le relogement de l'université Paris 3 sur le campus Picpus-Nation dont la fin des travaux la livraison et la livraison ont été reportés au 1er semestre 2021 ;

- la réhabilitation du site principal de l'université Paris-Dauphine dont la notification du marché a été reportée en 2021, la consultation ayant été décalée du fait de la pandémie.

D'autres opérations ont pu se poursuivre sans remise en cause des plannings. C'est le cas notamment des opérations suivantes :

- l'opération « Renovalo – bâtiment 425 » pour l'Université Paris-Sud à Orsay ;
- la construction de la bibliothèque « La contemporaine » pour l'université Paris-Nanterre pour laquelle l'achèvement du gros œuvre permet d'envisager une fin des travaux en mars 2021.

Les crédits versés à l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF) s'élèvent à **7,42 M€ en AE et CP** sur le titre 3 au titre des dépenses de fonctionnement de l'établissement public.

Par ailleurs, **un retrait d'engagement a été effectué à hauteur de 30,2 M€** sur des AE ouvertes antérieurement à 2020 sur le titre 7 pour les travaux de reconstruction et de restructuration du campus de Jussieu. Étant donné le coût final de l'opération, ces AE ne nécessitaient pas une couverture en CP. L'impact du retrait d'engagement de 30,2 M€ ne se matérialise toutefois en comptabilité budgétaire, au titre de l'EPAURIF, qu'à hauteur de 22,8 M€ car sur cette même ligne s'impute également la dépense relative à la couverture de la subvention à l'EPAURIF qui a donné lieu à un engagement de 7,4M€.

#### **MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS JUSSIEU : 21,71 M€ en AE et en CP**

Depuis 2019, l'enveloppe destinée à la mise en sécurité permet d'accompagner les établissements dans le financement de travaux de mise en sécurité réglementaire et de sécurisation des locaux. L'enveloppe allouée en 2020 a permis d'accompagner 87 établissements dans le financement de leurs besoins urgents de mise en sécurité et de sûreté, recensés dans le cadre d'un recensement réalisé fin 2018 par le MESRI pour la période 2019-2020, pour un montant total de 21,01 M€ dont :

- 16,16 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la mise en sécurité des bâtiments universitaires qui ont permis notamment :
  - des mises en sécurité lourde : amphithéâtres 1 et 2 - université Bordeaux-Montaigne, bâtiment STAPS - université Clermont-Auvergne, bâtiment 4 de l'ex IFMA - SIGMA Clermont, IUT de Tulle - université de Limoges, IUT Charlemagne à Nancy - université de Lorraine... ;
  - des travaux de mise en sécurité incendie (levées d'avis défavorables ou de non-conformités, désenfumage, remplacement de systèmes de sécurité incendie - SSI, issues de secours ...) dans les universités de Grenoble-Alpes, Lille, Montpellier, Paris, Paris Panthéon-Assas, Perpignan, Picardie-Jules-Verne, Rennes 1, Paris 13, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, l'ENSI de Caen ou l'ENS Paris... ;
  - des interventions de mise en conformité (locaux à risques, installations électriques, sorbonnes et traitement d'air, ascenseurs, désamiantage ...) dans les universités de Bordeaux, Dijon, Le Mans, Orléans, l'institut polytechnique de Bordeaux, l'École Centrale de Marseille, l'INSA de Rennes ou l'Observatoire de Paris... ;
- 4,85 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la sécurisation des campus avec la réalisation de travaux comme la création de poste de garde, la mise en place d'un contrôle d'accès, l'installation d'alarmes anti-intrusion, la pose de clôtures ou le déploiement de vidéosurveillance.

Des crédits de mise en sécurité ont également été versés en dotation en fonds propres à hauteur de 0,7 M€ en AE et CP à la Chancellerie de Toulouse – Service de gestion et d'exploitation (SGE) pour participer au financement de travaux de mise en conformité des installations techniques du campus de Rangueil dont le SGE assure l'entretien.

### **V - DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : 21,94 M€ en AE et en CP**

L'exécution 2020 est globalement même niveau que 2019.

Trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1) ont signé au cours de l'année 2011 une convention de dévolution avec l'État leur transférant la propriété du patrimoine immobilier. Elles bénéficient depuis du versement d'une dotation récurrente de dévolution. Ces dotations, versées en subventions pour charges de service public, représentent en 2020 un montant total de 21,94 M€ qui se décompose comme suit :

- 6,135 M€ pour l'université Clermont- Auvergne (fusion des ex universités Clermont 1 et 2) ;
- 10,8 M€ pour l'université de Poitiers ;
- 5 M€ pour l'université Toulouse 1.

## **ACTION**

### **15 – Pilotage et support du programme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Pilotage et support du programme	117 434 464	1 454 146 068	<b>1 571 580 532</b>	117 434 464	1 454 146 068	<b>1 571 580 532</b>
	173 474 591	1 466 681 646	<b>1 640 156 238</b>	173 474 591	1 466 330 424	<b>1 639 805 015</b>

## **ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	117 434 464	173 474 591	117 434 464	173 474 591
Rémunérations d'activité	67 617 661	108 126 759	67 617 661	108 126 759
Cotisations et contributions sociales	48 836 279	63 834 156	48 836 279	63 834 156
Prestations sociales et allocations diverses	980 524	1 513 676	980 524	1 513 676
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 432 820 329	1 439 577 206	1 432 820 329	1 439 001 064
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 168 557	15 771 293	10 168 557	15 195 151
Subventions pour charges de service public	1 422 651 772	1 423 805 913	1 422 651 772	1 423 805 913
Titre 5 : Dépenses d'investissement		566 033		790 952
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		379 358		346 790
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		186 676		444 162
Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 325 739	25 744 158	21 325 739	25 744 158
Transferts aux ménages		247 843		247 843

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		3 909 600		3 909 600
Transferts aux autres collectivités	21 325 739	21 586 715	21 325 739	21 586 715
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		794 250		794 250
Dotations en fonds propres		794 250		794 250
<b>Total</b>	<b>1 571 580 532</b>	<b>1 640 156 238</b>	<b>1 571 580 532</b>	<b>1 639 805 015</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels se sont élevées à 15,8 M€ en AE et 15,2 M€ en CP. Elles se répartissent notamment de la manière suivante :

- 8,3 M€ en AE et 7,5 M€ en CP pour le **Haut conseil de l'évaluation et de la recherche de l'enseignement supérieur (HCERES)** ;
- 3 M€ en AE et 3,6 M€ en CP pour l'**administration centrale**, prenant notamment en compte les compensations versées au titre des mises à disposition des personnels des établissements d'enseignement supérieur au bénéfice de l'administration centrale ;
- 2,8 M€ en AE et 3 M€ en CP pour le service à compétence nationale (SCN) **Parcoursup** ;
- 0,7 M€ en AE et 0,3 M€ en CP pour la sous-direction des **systèmes d'information et des études statistiques (SIES)** ;
- 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour le **Conseil national des universités (CNU)** ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour les **rectorats**, à destination notamment de l'action sociale et de l'organisation des examens et concours ;
- 0,09 M€ en AE et 0,1 M€ en CP pour l'**Institut universitaire de France (IUF)** ;
- 0,07 M€ en AE et en CP pour le **service interacadémique des examens et concours (SIEC)** ;
- 0,05 M€ en AE et en CP pour l'**Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)** ;
- 0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP pour le **développement numérique de l'enseignement supérieur** (animation de la communauté « transformation pédagogique », maintenance du portail de l'enseignement supérieur et de la recherche).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 15 « Pilotage et support du programme » s'élèvent à **1 423,8 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (1 411,4 M€ en 2019). Des crédits ont été alloués aux établissements d'enseignement supérieur notamment au titre :

- de la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (**2,4 M€**) permettant notamment de soutenir des dispositifs d'accompagnement de réussite ;
- des surcoûts engendrés par la crise sanitaire (développement du tutorat étudiants (**16,0 M€**), du soutien à des établissements avec une situation financière fragile (**5,4 M€**), de la compensation partielle des surcoûts de dépenses de restauration et d'hébergement (**4,6 M€**), de l'accompagnement financier (**3,7 M€**) en faveur du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 15 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (1 237,5 M€ en 2020 pour 1 217,5 M€ en 2019)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge des fonctions support et du pilotage des établissements ;

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 1 077,2 M€ (87 %) pour les universités et assimilés ;
- 75,7 M€ (6,1 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 68,8 M€ (5,6 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 13,3 M€ (1,1 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 2,1 M€ (0,2 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,4 M€ pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement (186,3 M€ en 2020 pour 193,9 M€ en 2019)** dont :

- **crédits de fonctionnement récurrent (163,8 M€)** mobilisés comme suit :

- **106,2 M€ (64,8 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
- **23,7 M€ (14,5 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **5,8 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **5,1 M€** pour le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), **1,7 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **1,5 M€** pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), **1,3 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,1 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **0,9 M€** pour la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **1 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP), **1 M€** pour le Collège de France, **0,9 M€** pour l'École pratique des hautes études (EPHE), **0,9 M€** pour l'École nationale des chartes, **0,8 M€** pour les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur et **0,8 M€** pour l'Institut physique du globe de Paris (IPG). Les **0,9 M€** restants contribuent au financement des établissements suivants : l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, l'École nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ;
- **20,8 M€ (12,7 %)** participent au fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » dont **9,6 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP AMUE, **5,5 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP RENATER, **4,6 M€** pour le CINES, **0,4 M€** attribués aux chancelleries, **0,3 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP FUN MOOC chargé du pilotage de la plateforme de cours en lignes FUN-MOOC, **0,3 M€** pour le GIP ERASMUS et **0,1 M€** pour l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (GIP ADUDA) ;
- **11,1 M€ (6,8 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- **0,5 M€ (0,3 %)** participent au fonctionnement des communautés d'universités et d'établissements dont **0,2 M€** à la ComUE Paris Lumières, **0,2 M€** à la ComUE de Toulouse et **0,1 M€** à la ComUE de Lyon.
- **1,5 M€ (0,9 %)** contribuent au fonctionnement de Campus France.

- **crédits d'accompagnement (22,5 M€)** destinés à la poursuite des objectifs suivants :

- **Renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'activité universitaire : 11,6 M€**

- **5,5 M€** pour l'organisation du conseil national des universités (CNU) ;
  - **4,3 M€** de financement des surcoûts liés à la crise sanitaire ;
  - **1,8 M€** de soutiens financiers exceptionnels versés par le MESRI.
- **Accompagner les établissements dans leur autonomie et dans l'organisation des concours : 6,4 M€**
    - **3,3 M€** de soutien aux politiques publiques, notamment 2,7 M€ pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE), 0,4 M€ pour le financement de la formation des conseillers d'orientation psychologique, 0,1 M€ pour la dotation de fonctionnement des IUT et 0,1M€ d'actions diverses ;
    - **1,3 M€** de financement de la compensation apprentissage 2019 et 2020 ;
    - **0,7 M€** pour l'organisation des concours destinés aux personnels ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITARF) au sein des opérateurs du programme, ainsi que l'organisation des concours d'agrégation (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques et sciences de gestion) ;
    - **0,7 M€** à l'ONISEP dans le cadre de sa participation au fonctionnement de la plateforme Parcoursup ;
    - **0,3 M€** de crédits d'accompagnement (EPHE et Cuf de Mayotte) ;
    - **0,1 M€** au titre du financement du volet 2 du dialogue stratégique et de gestion.
  - **Développer les technologies de l'information et du numérique : 3,5 M€**
    - **0,9 M€** pour la promotion des outils du numérique ;
    - **1,7 M€** au titre de la conduite des enquêtes d'insertion professionnelle ;
    - **0,7 M€** pour le financement du groupe logiciel ;
    - **0,2 M€** pour le GIP RENATER au titre du financement du projet SUPDATA.
  - **Développer la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 1 M€**
    - Une dotation de **1 M€** a permis de financer des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État

**0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP** ont été consommés par le service à compétence nationale Parcoursup, notamment pour la fourniture d'infrastructure informatiques.

**0,007 M€ en AE et 0,1 M€ en CP** correspondent à d'autres investissements divers.

### Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État

**0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP** ont été consommés par le conseil national des universités (CNU) pour des dépenses diverses en matière informatique, notamment le support et la maintenance de l'application de gestion dédiée à cette instance.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux ménages

**0,2 M€** ont été versés à Campus France et à la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH) au titre des actions concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

### Transferts aux entreprises

**3,9 M€** concernent la participation financière de l'État au budget du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI).

### Transferts aux autres collectivités

**21,6 M€** de transferts aux autres collectivités ont permis de financer les actions suivantes : **5,4 M€** pour les relations internationales de l'enseignement supérieur dont 3,4 M€ pour l'université franco-allemande et 2 M€ pour le programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), **2,7 M€** pour l'Institut de France, **2 M€** au titre de la création de l'académie de l'OMS à Lyon, **1,5 M€** ont été versés à l'ACOSS au titre de la compensation des exonérations de cotisations prévues dans le cadre du dispositif JEU (entrepreneuriat étudiant), **1,4 M€** pour la conférence des présidents d'universités (CPU), **1 M€** versé aux sociétés de droits d'auteur sur l'utilisation des œuvres (SACEM, AVA, PROCIREP, CFC), **0,9 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP CNFM, **0,9 M€** à la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, **0,9 M€** au groupement d'intérêt public GIP PIX, **0,8 M€** à la FNEGE, **0,8 M€** à l'Université numérique, **0,6 M€** à l'EHESP, **0,4 M€** à l'Agence universitaire de la francophonie, **0,3 M€** pour l'Académie nationale de médecine, **0,2 M€** à l'OCDE, **0,2 M€** à l'assemblée des directeurs d'IUT, **0,1 M€** pour l'association Bernard Grégory et **1,5 M€** ont été versés sur la base de différentes conventions diverses (AFNOR, Bureau des longitudes, CIERA, CFA, AG CNAM de Bretagne etc...).

## DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

### Dotations en fonds propres

**0,8 M€** ont été versés aux universités de Caen (0,25 M€), Chambéry (0,2 M€), Paris 1 (0,13 M€) et Reims (0,22 M€) au titre du plan investissement de la loi ORE.

## ACTION

### 17 – Recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Recherche	137 244 557	3 817 613 914	<b>3 954 858 471</b>	137 244 557	3 817 613 914	<b>3 954 858 471</b>
	74 540 343	3 800 568 899	<b>3 875 109 242</b>	74 540 343	3 800 571 207	<b>3 875 111 550</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	137 244 557	74 540 343	137 244 557	74 540 343



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Rémunérations d'activité	78 978 522	40 368 233	78 978 522	40 368 233
Cotisations et contributions sociales	57 094 788	34 003 711	57 094 788	34 003 711
Prestations sociales et allocations diverses	1 171 247	168 398	1 171 247	168 398
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 817 092 786</b>	<b>3 800 039 306</b>	<b>3 817 092 786</b>	<b>3 800 041 614</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 980	-2 308	231 980	
Subventions pour charges de service public	3 816 860 806	3 800 041 614	3 816 860 806	3 800 041 614
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>521 128</b>	<b>529 593</b>	<b>521 128</b>	<b>529 593</b>
Transferts aux collectivités territoriales		518 524		518 524
Transferts aux autres collectivités	521 128	11 069	521 128	11 069
<b>Total</b>	<b>3 954 858 471</b>	<b>3 875 109 242</b>	<b>3 954 858 471</b>	<b>3 875 111 550</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Un retrait d'engagement d'année antérieure de 2 308 €, principalement au titre de l'Institut universitaire de France (IUF), explique la consommation négative sur les dépenses de fonctionnement courant.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 17 « Recherche » s'élèvent à **3 800 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit un niveau similaire à l'exécution 2019. Ils ont notamment permis de financer les prolongations des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER en lien avec la crise sanitaire (21,2 M€).

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 17 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 673,6 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale des personnels en charge de la recherche universitaire. Ces crédits ont également permis de financer les contrats doctoraux à hauteur de 93,6 M€ dont 21,2 M€ pour la prolongation des contrat suite à la crise sanitaire.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 152,7 M€ (85,8 %) pour les universités et assimilés ;
- 304,1 M€ (8,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 210,2 M€ (5,7 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 6,2 M€ (0,2 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,2 M€ pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,2 M€ pour les communautés d'universités et d'établissements.

- **crédits de fonctionnement (126,4 M€) répartis comme suit :**

- **crédits de fonctionnement récurrent (117,1 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
  - **69,3 M€ (59,3 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
  - **17,2 M€ (14,6 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
  - **30,6 M€ (26,1 %)** participent au financement du fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **6,7 M€** pour les écoles normales supérieures (ENS), **3,5 M€** pour les cinq écoles françaises à l'étranger, **3,6 M€** pour les observatoires de Paris et de la

Côte d'Azur, **3,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 2,3 M€ pour la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), **3,5 M€** pour le Collège de France, **2 M€** pour la Fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **1,8 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,7 M€** pour l'institut physique du globe de Paris (IPG), **1,3 M€** pour l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), **0,9 M€** pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), **0,6 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **0,6 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL et **0,5 M€** pour l'École pratique des hautes études (EPHE). Les **0,4 M€** restants sont ventilés entre les opérateurs suivants : l'École nationale des chartes, l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

• **crédits d'accompagnement (9,3 M€) :**

- **8,2 M€** au titre des compensations financières des membres de l'institut universitaire de France ;
- **0,8 M€** au CNRS Paris pour le financement du GIS FNSO - fonds national pour la science ouverte ;
- **0,3 M€** à l'UT Compiègne pour le financement du GIS S.mart.

Au titre de l'institut universitaire de France, la consommation imputée en SCSP s'est ainsi élevée à 5 M€ de masse salariale pour le versement des crédits scientifiques des membres de l'IUF et 8,2 M€ de fonctionnement au titre des compensations PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche) et des décharges d'enseignement, soit une consommation de **13,2 M€ en AE et en CP sur l'action 17**, à laquelle s'ajoute 0,1 M€ sur l'action 15 au titre du fonctionnement courant de l'IUF.

## DEPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux collectivités territoriales

**0,5 M€** ont été versés au titre de la participation financière du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'école supérieure de physique et chimie industrielles (ESPCI) de la ville de Paris.

### Transferts aux autres collectivités

**0,011 M€** ont été versés à l'école des hautes études en santé publique (l'EHESP) pour la prolongation des contrats doctoraux, ATER et post-doctoraux dans le cadre de la crise sanitaire 2020.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>2 149 371</b>	<b>2 149 371</b>	<b>2 198 423</b>	<b>2 198 423</b>	<b>1 961 898</b>	<b>1 961 898</b>
Subventions pour charges de service public	1 775 061	1 775 061	2 100 000	2 100 000	1 770 455	1 770 455
Transferts	374 310	374 310	98 423	98 423	191 443	191 443
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>22 480 276</b>	<b>22 480 276</b>	<b>23 503 013</b>	<b>23 503 013</b>	<b>22 555 041</b>	<b>22 555 041</b>
Subventions pour charges de service public	22 218 076	22 218 076	23 503 013	23 503 013	22 292 841	22 292 841
Dotations en fonds propres	262 200	262 200			262 200	262 200
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)</b>					<b>155 138</b>	<b>155 138</b>
Subventions pour charges de service public					155 138	155 138
<b>ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)</b>	<b>37 272</b>	<b>37 272</b>			<b>30 764</b>	<b>30 764</b>
Subventions pour charges de service public	37 272	37 272			30 764	30 764
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>	<b>164 656</b>	<b>164 656</b>	<b>165 469</b>	<b>165 469</b>	<b>207 821</b>	<b>207 821</b>
Subventions pour charges de service public	164 656	164 656	165 469	165 469	207 821	207 821
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>	<b>4 653 305</b>	<b>4 653 305</b>	<b>5 005 094</b>	<b>5 005 094</b>	<b>5 650 672</b>	<b>5 650 672</b>
Subventions pour charges de service public	4 653 305	4 653 305	5 005 094	5 005 094	5 150 577	5 150 577
Dotations en fonds propres					500 095	500 095
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>	<b>56 143</b>	<b>56 143</b>	<b>60 416</b>	<b>60 416</b>	<b>121 918</b>	<b>121 918</b>
Subventions pour charges de service public	56 143	56 143	60 416	60 416	121 918	121 918
<b>ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>
Subventions pour charges de service public	700 000	700 000	800 000	800 000	700 000	700 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>11 087 793 998</b>	<b>11 098 901 685</b>	<b>11 356 323 669</b>	<b>11 374 858 297</b>	<b>9 752 470 578</b>	<b>9 782 766 755</b>
Subventions pour charges de service public	10 970 840 393	10 970 840 393	11 197 436 057	11 197 436 057	9 689 592 385	9 689 584 242
Dotations en fonds propres	113 653 165	124 737 209	158 887 612	177 422 240	56 019 125	90 479 072
Transferts	3 300 440	3 324 083			6 859 068	2 703 440
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>685 907 345</b>	<b>688 479 642</b>	<b>690 626 174</b>	<b>691 193 166</b>	<b>705 437 286</b>	<b>705 288 188</b>
Subventions pour charges de service public	682 308 345	682 308 345	685 765 646	685 765 646	699 991 286	699 991 286
Dotations en fonds propres	3 599 000	6 171 297	4 860 528	5 427 520	5 446 000	5 278 502
Transferts						18 400
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>805 778 595</b>	<b>807 953 595</b>	<b>812 624 283</b>	<b>814 087 509</b>	<b>828 260 311</b>	<b>829 878 311</b>
Subventions pour charges de service public	790 590 595	790 590 595	799 080 813	799 080 813	811 553 911	811 553 911
Dotations en fonds propres	13 095 000	15 270 000	12 543 470	14 006 696	14 650 000	16 268 000
Transferts	2 093 000	2 093 000	1 000 000	1 000 000	2 056 400	2 056 400
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>63 754 987</b>	<b>64 067 012</b>	<b>53 533 725</b>	<b>53 603 177</b>	<b>59 355 301</b>	<b>59 355 301</b>
Subventions pour charges de service public	63 004 987	63 004 987	52 938 351	52 938 351	58 655 301	58 655 301
Dotations en fonds propres	750 000	1 062 025	595 374	664 826	700 000	700 000
<b>EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (P150)</b>	<b>9 421 500</b>	<b>12 766 250</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>-22 773 396</b>	<b>7 703 750</b>
Subventions pour charges de service public	7 422 500	7 422 500	7 500 000	7 500 000	7 422 500	7 422 500

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	1 999 000	5 343 750			-30 195 896	281 250
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>1 584 036</b>	<b>4 348 767</b>	<b>95 430</b>	<b>95 430</b>	<b>3 374 699</b>	<b>4 852 749</b>
Subventions pour charges de service public	114 036	114 036	95 430	95 430	52 699	52 699
Dotations en fonds propres	1 470 000	4 234 731			3 322 000	4 800 050
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>66 530 011</b>	<b>71 796 011</b>	<b>60 682 187</b>	<b>61 192 480</b>	<b>-104 336 995</b>	<b>18 753 683</b>
Subventions pour charges de service public	68 130 011	68 130 011	56 307 712	56 307 712	18 655 626	18 655 626
Dotations en fonds propres	-1 600 000	3 666 000	4 374 475	4 884 768	-122 992 621	98 057
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>555 488</b>	<b>555 488</b>			<b>921 668</b>	<b>921 668</b>
Subventions pour charges de service public	555 488	555 488			921 668	921 668
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>	<b>324 633</b>	<b>324 633</b>	<b>318 853</b>	<b>318 853</b>	<b>589 266</b>	<b>607 666</b>
Subventions pour charges de service public	324 633	324 633	318 853	318 853	589 266	589 266
Transferts						18 400
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>1 089 590</b>	<b>1 089 590</b>	<b>1 137 546</b>	<b>1 137 546</b>	<b>929 468</b>	<b>929 468</b>
Subventions pour charges de service public	1 089 590	1 089 590	1 137 546	1 137 546	929 468	929 468
<b>Universcience (P186)</b>	<b>1 850</b>	<b>1 850</b>	<b>1 383</b>	<b>1 383</b>	<b>94 842</b>	<b>94 842</b>
Subventions pour charges de service public	1 850	1 850	1 383	1 383	94 842	94 842
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>12 753 033 057</b>	<b>12 780 575 546</b>	<b>13 014 575 665</b>	<b>13 035 720 256</b>	<b>11 255 756 280</b>	<b>11 442 585 633</b>
Total des subventions pour charges de service public	12 614 036 941	12 614 036 941	12 832 215 783	12 832 215 783	11 318 938 466	11 318 930 323
Total des dotations en fonds propres	133 228 365	160 747 212	181 261 459	202 406 050	-72 289 097	118 667 226
Total des transferts	5 767 750	5 791 393	1 098 423	1 098 423	9 106 911	4 988 083

Opérateurs financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>11 191 238 321</b>	<b>11 211 039 321</b>
Subventions pour charges de service public	11 185 490 649	11 185 490 649
Dotations en fonds propres	5 747 672	25 548 672
Transferts	-	-
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>702 791 286</b>	<b>702 791 286</b>
Subventions pour charges de service public	702 791 286	702 791 286
Dotations en fonds propres	-	-
Transferts	-	-
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>846 301 135</b>	<b>846 301 135</b>
Subventions pour charges de service public	835 044 735	835 044 735
Dotations en fonds propres	9 200 000	9 200 000
Transferts	2 056 400	2 056 400
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>59 355 301</b>	<b>59 355 301</b>
Subventions pour charges de service public	58 655 301	58 655 301
Dotations en fonds propres	700 000	700 000
Transferts	-	-

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

<b>EPAURIF (P150) *</b>	<b>- 22 773 396</b>	<b>7 703 750</b>
Subventions pour charges de service public	7 422 500	7 422 500
Dotations en fonds propres	- 30 195 896	281 250
Transferts	-	-
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>18 655 626</b>	<b>18 655 626</b>
Subventions pour charges de service public	18 655 626	18 655 626
Dotations en fonds propres	-	-
Transferts	-	-
<b>Opérateurs de l'Etat (autre programme chef de file)</b>	<b>34 264 384</b>	<b>34 264 384</b>
Subventions pour charges de service public	33 310 647	33 310 647
Dotations en fonds propres	762 295	762 295
Transferts	191 442	191 442
<b>Total général</b>	<b>12 829 832 657</b>	<b>12 880 110 803</b>
Subventions pour charges de service public	12 841 370 744	12 841 370 744
Dotations en fonds propres	- 13 785 929	36 492 217
Transferts	2 247 842	2 247 842

Les éléments d'exécution figurant dans le tableau ci-dessus proviennent des bases de données internes de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) fournissant les données individuelles par établissement qui sont regroupées par catégorie d'opérateurs. Les données figurant dans le premier tableau, « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'Etat », proviennent du progiciel de l'État, Chorus, après regroupement automatisé des données individuelles de chaque établissement par catégorie d'opérateur en utilisant le numéro SIREN. Les écarts constatés entre ces deux tableaux peuvent résulter de cette automatisation qui peut conduire à ne pas prendre en compte, par exemple, les différents changements de périmètre opérés sur chaque catégorie d'opérateurs du programme 150 (fusions d'établissements, création d'établissements expérimentaux, avec le cas échéant des établissements composantes conservant leur personnalité morale, ...).

*\* Un retrait d'engagement (REJB) a été effectué à hauteur de 30,2 M€ pour l'EPAURIF. Ce retrait portait sur un engagement réalisé dans le cadre des travaux de reconstruction et de restructuration du campus de Jussieu qui a donc été imputé en titre 7. L'engagement total réalisé au titre de cette opération étant supérieur à son coût total final, un retrait d'engagement a été opéré à hauteur de l'écart entre ces deux montants. L'impact de ce retrait d'engagement de 30,2 M€ ne se matérialise toutefois en comptabilité budgétaire qu'à hauteur de 22,8 M€ car au titre cet opérateur est également comptabilisée la dépense relative à la subvention qui lui est versé et qui a donné lieu à un engagement de 7,4M€ (cf Action 14 de la JPE).*

### 1- Présentation des données d'exécution 2020 des crédits alloués aux opérateurs de l'État par le programme 150 :

En 2020, l'ensemble des opérateurs de l'État bénéficiant de financements de la part du programme 150 (incluant les opérateurs sous tutelle du P150, ainsi que les opérateurs rattachés à un programme tiers mais recevant des subventions de la part du P150) ont reçu un montant total de crédits de 12 830 M€ en AE et 12 880 M€ en CP, dont 12 841 M€ en AE et en CP au titre des subventions pour charges de service public (SCSP), -14 M€ en AE et 36 M€ en CP au titre des dotations en fonds propres et 2,2 M€ en AE et en CP de crédits de transferts.

- **Pour les opérateurs rattachés au programme 150**, le montant total du financement par ce programme est de 12 796 M€ en AE et 12 846 M€ en CP répartis comme suit :

- 12 808 M€ en AE et en CP de subventions pour charges de service public (catégorie 32) ;
- 15 M€ en AE et 35,7 M€ en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72) ;
- 2 M€ en AE et en CP de crédits de transferts (Titre 6).

- **Pour les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150**, le montant total des financements par ce programme est de 34 M€ en AE et en CP ainsi répartis :

- 33,3 M€ en AE et en CP de subventions pour charges de service public (catégorie 32) ;
- 0,8 M€ en AE et en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72) ;
- 0,2 M€ en AE et en CP de crédits de transferts (Titre 6).

Les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150 sont notamment :

- l'Établissement public du Musée du Quai Branly rattaché au programme 175 « Patrimoines » (22,5 M€) ;
- l'École polytechnique sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » (5,6 M€) ;
- les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherches agricoles » (0,9 M€) ;
- Campus France sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et influence » (2 M€).

## 2- Éléments d'information sur les données présentées dans les tableaux suivants :

Les données des comptes financiers 2020 des opérateurs du programme 150 qui figurent dans les tableaux suivants du volet « opérateurs » du RAP 2020 ont été recueillies dans le cadre de l'enquête PAP-RAP menée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2021 (enquête déclarative annuelle). Compte tenu de la date limite légale fixée aux établissements pour le vote de leur compte financier, la quasi-totalité des opérateurs n'avaient pas encore présenté à leur conseil d'administration leur compte financier 2020 au moment de la clôture de l'enquête. Les données figurant par la suite dans ce document sont donc provisoires et susceptibles d'être modifiées d'ici leur approbation par le conseil d'administration.

Par ailleurs, des écarts peuvent apparaître entre le montant total des dotations de l'État présenté dans les tableaux de financement de l'État et le montant des dotations inscrit au compte de résultat des établissements. Ces écarts peuvent résulter des procédures et des méthodes qui sont retenues par les établissements pour l'enregistrement de certaines opérations dans leur comptabilité (rattachement définitif aux exercices comptables de certains produits et charges). Ils s'expliquent également par une origine différenciée des sources d'information avec, d'une part, les montants de SCSP, de dotations en fonds propres et de transferts des tableaux de financement de l'État qui proviennent de données automatiquement intégrées par l'outil Tango à partir d'extractions du progiciel de l'État (Chorus), d'autre part, le montant des subventions de l'État inscrit au compte de résultat des établissements qui est fourni par l'enquête PAP-RAP.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Universités et assimilés	258	135 037	20 826	100	292	0
	240	145 174	21 852	94	279	0
	281	135 941	22 280	75	362	0
Ecoles et formations d'ingénieurs	2 149	7 889	2 709	8	33	0
	2 040	8 730	2 741	10	32	0
	1 962	8 263	2 425	7	51	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	2 938	9 972	2 944	17	40	0
	3 060	10 823	3 042	28	34	0
	2 962	10 300	2 262	13	65	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	662	196	283	0	0	0
	660	191	278	0	0	0
	645	216	256	0	0	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	66	5	0	0	0
	0	69	2	0	0	0
	0	69	9	0	0	0
Communautés d'universités et d'établissements	258	878	1 440	0	0	0
	236	952	1 517	0	0	0
	106	880	251	0	5	0
<b>Total</b>	<b>6 264</b>	<b>154 038</b>	<b>28 207</b>	<b>125</b>	<b>365</b>	<b>0</b>
	<b>6 236</b>	<b>165 939</b>	<b>29 432</b>	<b>132</b>	<b>345</b>	<b>0</b>
	<b>5 956</b>	<b>155 669</b>	<b>27 483</b>	<b>95</b>	<b>483</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2020 *</b>	<b>165 939</b>	<b>155 669</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	633

L'écart entre la prévision et le réalisé sur le schéma d'emplois est notamment lié à la décision de prolonger les contrats doctoraux suite à la crise sanitaire.

Les consommations d'emplois sous plafond des opérateurs de l'Etat ont augmenté en 2020 de 1 631 ETPT (+ 1%) et ont concerné en particulier les catégories d'opérateurs suivantes : universités et assimilés (+ 904 ETPT), écoles et formations d'ingénieurs (+ 374 ETPT) et autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (+ 328 ETPT).

**Le solde des transferts T2/T3 (186)** correspond au solde des transferts entrants et sortants entre les plafonds d'emplois de l'État (T2) et ceux de des opérateurs (T3). Sont concernés les transferts suivants :

Au titre des transferts entrants :

- 623 ETPT vers la catégorie des universités et assimilés au titre des dissolutions de ComUE et de l'accession de la ComUE PSL aux RCE intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dont **115 ETPT** en provenance du titre 2 ;
- **77 ETPT** en provenance du titre 2 au titre de l'intégration de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille au sein de Centrale Lille Institut au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Au titre des transferts sortants :

- **2 ETPT** vers le titre 2 du programme au titre du transfert d'emplois de la FNSP vers l'IEP de Bordeaux en application de la convention de gestion entre les deux établissements ;
- 11 ETPT depuis la catégorie des universités et assimilés (titre 3) vers la catégorie des autres opérateurs d'enseignement supérieur (dont **4 ETPT** transférés sur le titre 2 du programme) au titre du transfert d'emplois de l'université Paris 1 vers l'IAE de Paris en application de la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2014 liant ces deux établissements.

**Le solde des transferts internes (875)** correspond au solde des transferts d'emplois entre opérateurs. Sont concernés les transferts suivants :

Au titre des transferts au sein du programme (sans impact) :

- 1 ETPT de l'Université de Rennes 1 vers le GIP Renater en application de la convention de mise à disposition de moyens au GIP Renater par l'Université Rennes 1.

Au titre des transferts entre programmes (solde de + 875) :

- + **874 ETPT** issus du programme 190 vers le programme 150 au titre de la fusion de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée avec l'IFSTTAR dans le cadre de la création de l'université expérimentale Gustave Eiffel ;
- + **3 ETPT** issus du programme 214 vers le programme 150 au titre de la création du Conseil d'évaluation de l'école au sein du CNAM ;
- **2 ETPT** issus du programme 150 vers le programme 231 au titre de deux supports d'assistant de service social transférés de l'université Paris XIII au Crous de Créteil.

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Les données relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs du programme, en prévision comme en réalisation, sont issues des données DGFIP issues des remontées de paye à façon (OREMS concernant les établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies et INDIA LOLF concernant les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies ainsi que d'une enquête réalisée auprès des établissements non concernés par la paye à façon).

Pour l'année 2020, 183 147 ETPT ont été rémunérés par les opérateurs :

- 155 664 ETPT sont décomptés sous plafond ;
- 27 483 ETPT sont décomptés hors plafond, dont 95 contrats aidés et 483 contrats d'apprentissage.

### Emplois relevant du plafond d'emplois des opérateurs :

La réalisation totale des emplois sous plafond État atteint 155 669 ETPT en 2020. Il convient de mettre en perspective ce chiffre avec le nombre d'emplois prévus en LFI 2020, corrigé des transferts réalisés en gestion au cours de l'année. Il est ainsi constaté une sous-consommation de 10 270 ETPT sous plafond État en 2020. Cette sous-consommation concerne majoritairement les catégories d'opérateurs suivantes : universités et assimilés (9 233 ETPT), écoles et formations d'ingénieurs (467 ETPT) et autres opérateurs (523 ETPT).

Plusieurs facteurs cumulatifs peuvent expliquer la sous-consommation du plafond d'emplois par les universités, les écoles et formations d'ingénieurs. De façon structurelle, un taux de vacance frictionnel des emplois est constaté. Si le taux de vacance est faible à l'échelle de chaque établissement pris isolément, le cumul de ces vacances frictionnelles pour l'ensemble des opérateurs du programme 150 est significatif.

### Emplois « hors plafond État » des opérateurs : financés sur ressources propres, formation continue et recherche

Les consommations d'emplois « hors plafond Etat » enregistrent en 2020 une baisse de 3 % (- 726 ETPT).



**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
Universités et assimilés	96 850 970	108 385 640
Ecoles et formations d'ingénieurs	2 828 496	8 060 655
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	1 892 230	3 059 037
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	0	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	0
Communautés d'universités et d'établissements	32 968	122 732
<b>Total</b>	<b>101 604 664</b>	<b>119 628 064</b>



## OPÉRATEURS

## UNIVERSITÉS ET ASSIMILÉS

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, la catégorie « Universités et assimilés » regroupe 70 établissements (59 universités, 8 établissements expérimentaux, 1 grand établissement, 1 centre universitaire de formation et de recherche et 1 institut extérieur).

## Précisions sur les données d'exécution 2020 :

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2020, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2020, sont provisoires car la quasi totalité des établissements n'avait pas encore approuvé leur compte financier 2020 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. En effet, le calendrier relatif au vote des comptes financiers, ainsi que le calendrier des modalités de mise en oeuvre de la certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE diffèrent du calendrier du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau *infra* ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

## Subventions notifiées en 2020 pour les établissements RCE de la catégorie « Universités et assimilés»

RCE	LIBELLES OPERATEURS	Programme 150	
		SCSP en AE=CP	ETPT notifiés
RCE (F) 2012	AIX-MARSEILLE	512 402 705	6 715
RCE 2011	AMIENS	165 712 576	2 081
RCE 2010	ANGERS	127 206 413	1 572
RCE 2013	ANTILLES	87 242 419	975
RCE 2011	ARTOIS	85 353 730	1 110
RCE 2010	AVIGNON	50 789 483	638
RCE 2010	BESANCON	169 150 306	2 290
RCE (F) 2014	BORDEAUX	339 937 859	4 474
RCE 2011	BORDEAUX III	80 949 070	988
RCE 2010	BRETAGNE OCCIDENTALE	153 550 481	1 938
RCE 2010	BRETAGNE SUD	65 132 199	822
RCE 2011	CAEN	192 734 319	2 487
RCE 2011	CHAMBERY	92 524 180	1 111
RCE (F) 2017	CLERMONT AUVERGNE	241 760 999	3 027
RCE 2009	CORTE	41 443 377	605
RCE (F) 2020	COTE D'AZUR	199 250 392	2 558
RCE (F) 2020	CY CERGY PARIS	128 937 880	1 557
RCE 2010	DIJON	198 833 887	2 554
RCE 2011	EVRY-VAL D'ESSONNE	71 975 650	945

RCE (F) 2020	GRENOBLE ALPES	368 851 857	4 718
RCE (F) 2020	GUSTAVE EIFFEL	82 774 475	1 870
RCE 2015	GUYANE	23 081 911	245
RCE 2013	LA RÉUNION	104 009 481	1 015
RCE 2009	LA ROCHELLE	61 993 182	750
RCE 2011	LE HAVRE	63 234 330	764
RCE 2011	LE MANS	75 227 770	938
RCE (F) 2018	LILLE	483 983 117	6 242
RCE (F) 2017	LIMOGES	126 824 990	1 614
RCE 2010	LITTORAL	73 345 871	936
RCE (F) 2016	LORRAINE	491 886 247	6 203
RCE 2009	LYON I	304 333 887	4 095
RCE 2012	LYON II	119 431 275	1 555
RCE 2010	LYON III	91 491 364	1 203
RCE (F) 2015	MONTPELLIER	300 393 341	4 016
RCE 2012	MONTPELLIER III	95 169 786	1 252
RCE 2009	MULHOUSE	75 365 676	942
RCE 2010	NANTES	254 480 353	3 345
RCE 2011	NIMES	19 901 026	220
RCE 2011	NOUVELLE CALÉDONIE	27 764 234	241
RCE 2011	ORLEANS	141 657 793	1 804
RCE (F) 2020	PARIS	502 044 110	6 564
RCE 2011	PARIS I	181 150 287	2 323
RCE 2010	PARIS II	71 347 126	926
RCE 2011	PARIS III	96 326 736	1 168
RCE 2020	PARIS SCIENCES ET LETTRES	6 894 014	105
RCE 2012	PARIS VIII	124 930 370	1 526
RCE 2012	PARIS X	172 776 726	2 149
RCE 2010	PARIS XII	203 053 614	2 584
RCE 2010	PARIS XIII	154 374 706	1 982
RCE (F) 2020	PARIS-SACLAY	290 219 882	4 001
RCE 2010	PAU	93 956 123	1 132
RCE 2012	PERPIGNAN	62 007 564	765
RCE 2010	POITIERS	204 886 639	2 595
RCE 2013	POLYNÉSIE FRANÇAISE	27 587 883	227
RCE 2011	REIMS	172 653 329	2 259
RCE 2010	RENNES I	209 655 362	2 797
RCE 2010	RENNES II	96 672 109	1 230
RCE 2011	ROUEN	182 710 280	2 355
RCE 2009	SAINT-ETIENNE	108 506 408	1 375
RCE (F) 2018	SORBONNE UNIVERSITE	496 236 600	6 793
RCE 2009	STRASBOURG	343 547 472	4 599
RCE 2012	TOULON	71 559 294	851

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

RCE 2009	TOULOUSE I	85 547 873	1 031
RCE 2011	TOULOUSE II	161 592 625	2 041
RCE 2010	TOULOUSE III	298 479 725	3 904
RCE 2010	TOURS	166 544 012	2 111
RCE (F) 2020	UPHF	86 535 212	1 145
RCE 2010	VERSAILLES-SAINT-QUENTIN	114 745 065	1 412
<b>Total 150 - Universités</b>		<b>11 176 631 037</b>	<b>144 365</b>

## Précisions méthodologiques relatives au tableau des établissements RCE :

## Pour les colonnes dédiées au moyens notifiés en 2020 (subventions 2020) :

## 1- Subventions pour charge de service public 2020 :

Il s'agit des crédits notifiés et versés directement aux établissements RCE à partir du programme 150 en catégorie 32 (subventions pour charges de service public). A la différence des montants renseignés dans les tableaux « Financement de l'État », ces montants notifiés ne comprennent pas les éventuels crédits liés à des opérations programmées dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) relevant du programme 150 ainsi que ceux relevant de crédits extra-budgétaires (programmes d'investissements d'avenir et plan campus, gérés par l'Agence nationale de la recherche) ou d'autres programmes de l'État.

## 2- Plafonds d'emplois État 2020 :

Il s'agit du total des plafonds d'emplois notifiés aux établissements RCE à la date du 31/12/2020. Cette notification du plafond d'emplois État est globale, l'établissement ayant la capacité d'en disposer en respectant le quantum notifié, sous réserve de sa soutenabilité financière (pour mémoire, celle-ci s'apprécie au regard du plafond de masse salariale notifié par l'État et augmenté des ressources propres) à l'exception de quelques emplois dont la gestion demeure nationale (tels que les emplois fonctionnels et les personnels hospitalo-universitaires).

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>10</b>	<b>13</b>				
Transferts	10	13				
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>1 555</b>				<b>1 247</b>
Transferts		1 555				1 247
<b>P354 – Administration territoriale de l'État</b>					<b>7</b>	<b>7</b>
Subventions pour charges de service public					7	7
<b>P232 – Vie politique, culturelle et associative</b>	<b>286</b>	<b>301</b>			<b>293</b>	<b>233</b>
Subventions pour charges de service public	271	286			293	233
Transferts	15	15				
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>	<b>165</b>	<b>116</b>			<b>160</b>	<b>126</b>
Subventions pour charges de service public	124	72			120	83
Transferts	41	44			40	43
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture,</b>	<b>11</b>	<b>38</b>			<b>20</b>	<b>36</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>						
Subventions pour charges de service public	11	26			20	20
Dotations en fonds propres						
Transferts		12				16
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>23</b>	<b>66</b>			<b>70</b>	<b>70</b>
Subventions pour charges de service public		17				
Transferts	23	49			70	70
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>13</b>	<b>637</b>			<b>30</b>	<b>650</b>
Transferts	13	637			30	650
<b>P167 – Liens entre la Nation et son armée</b>					<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts					5	5
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>1 365</b>	<b>1 369</b>			<b>1 059</b>	<b>1 080</b>
Transferts	1 365	1 369			1 059	1 080
<b>P131 – Création</b>	<b>136</b>	<b>136</b>			<b>166</b>	<b>166</b>
Transferts	136	136			166	166
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 658</b>	<b>3 630</b>			<b>3 604</b>	<b>3 355</b>
Subventions pour charges de service public	50	50				
Transferts	3 608	3 580			3 604	3 355
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>1 522</b>	<b>698</b>			<b>2 194</b>	<b>547</b>
Transferts	1 522	698			2 194	547
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>13</b>	<b>13</b>			<b>116</b>	<b>90</b>
Transferts	13	13			116	90
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>						
Transferts						
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>715</b>	<b>562</b>			<b>819</b>	<b>433</b>
Subventions pour charges de service public	140	140				
Transferts	575	422			819	433
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>290</b>	<b>13</b>			<b>454</b>	<b>639</b>
Transferts	290	13			454	639
<b>P205 – Affaires maritimes</b>					<b>4</b>	<b>4</b>
Subventions pour charges de service public					4	4
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>1 508</b>	<b>1 152</b>			<b>2 835</b>	<b>2 067</b>
Transferts	1 508	1 152			2 835	2 067
<b>P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie</b>	<b>-3</b>				<b>18</b>	<b>18</b>
Subventions pour charges de service public					1	1
Transferts	-3				18	18
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>161</b>	<b>193</b>			<b>383</b>	<b>266</b>
Subventions pour charges de service public					30	
Transferts	161	193			353	266
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>75</b>	<b>22</b>			<b>366</b>	<b>110</b>
Transferts	75	22			366	110
<b>P140 – Enseignement scolaire public du premier degré</b>	<b>161</b>	<b>161</b>			<b>89</b>	<b>89</b>
Subventions pour charges de service public	47	47				
Transferts	114	114			89	89

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>1 753</b>	<b>1 701</b>			<b>781</b>	<b>813</b>
Subventions pour charges de service public	294	274				20
Transferts	1 459	1 427			781	793
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>13</b>	<b>13</b>			<b>32</b>	<b>28</b>
Transferts	13	13			32	28
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>952</b>	<b>831</b>			<b>841</b>	<b>779</b>
Subventions pour charges de service public	340	340			425	425
Transferts	612	491			416	354
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>314</b>	<b>314</b>			<b>274</b>	<b>274</b>
Transferts	314	314			274	274
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>	<b>225</b>	<b>225</b>			<b>108</b>	<b>108</b>
Subventions pour charges de service public	87	87				
Transferts	138	138			108	108
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				<b>0</b>
Transferts	1	1				0
<b>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				
Transferts	1	1				
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>386</b>	<b>386</b>			<b>315</b>	<b>315</b>
Subventions pour charges de service public	30	30				
Transferts	356	356			315	315
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>		<b>12</b>			<b>-13</b>	
Transferts		12			-13	
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>556</b>	<b>364</b>			<b>1 454</b>	<b>640</b>
Transferts	556	364			1 454	640
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>11 087 794</b>	<b>11 098 902</b>	<b>11 356 324</b>	<b>11 374 858</b>	<b>9 752 471</b>	<b>9 782 767</b>
Subventions pour charges de service public	10 970 840	10 970 840	11 197 436	11 197 436	9 689 592	9 689 584
Dotations en fonds propres	113 653	124 737	158 888	177 422	56 019	90 479
Transferts	3 300	3 324			6 859	2 703
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>59 253</b>	<b>59 253</b>	<b>42 189</b>	<b>42 189</b>	<b>53 518</b>	<b>53 522</b>
Subventions pour charges de service public	36 630	36 630	42 189	42 189	32 805	32 805
Transferts	22 623	22 623			20 713	20 717
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>17 265</b>	<b>17 527</b>			<b>30 425</b>	<b>29 213</b>
Subventions pour charges de service public	1 549	1 605			10 802	10 802
Dotations en fonds propres	11 348	11 055			13 513	12 876
Transferts	4 367	4 867			6 110	5 535
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>-48</b>	<b>410</b>			<b>86 121</b>	<b>86 836</b>
Subventions pour charges de service public					86 127	86 127
Transferts	-48	410			-6	709
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>6 403</b>	<b>4 229</b>			<b>5 909</b>	<b>5 244</b>
Transferts	6 403	4 229			5 909	5 244
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>325</b>	<b>291</b>			<b>185</b>	<b>177</b>
Transferts	325	291			185	177
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>		<b>475</b>			<b>300</b>	
Transferts		475			300	
<b>P200 – Remboursements et dégrèvements</b>						<b>9</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>d'impôts d'État (crédits évaluatifs)</b>						
Transferts						9
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>135</b>	<b>135</b>			<b>258</b>	<b>258</b>
Subventions pour charges de service public	133	133			63	63
Transferts	2	2			195	195
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>103</b>	<b>101</b>			<b>175</b>	<b>133</b>
Transferts	103	101			175	133
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>					<b>47</b>	<b>47</b>
Transferts					47	47
<b>P157 – Handicap et dépendance</b>	<b>194</b>	<b>194</b>			<b>194</b>	<b>194</b>
Subventions pour charges de service public	194	194			194	194
<b>P137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>	<b>44</b>	<b>52</b>			<b>33</b>	<b>41</b>
Subventions pour charges de service public					21	17
Transferts	44	52			12	24
<b>P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative</b>	<b>751</b>	<b>339</b>			<b>42</b>	<b>269</b>
Subventions pour charges de service public	738	326			25	234
Transferts	13	13			17	35
<b>P219 – Sport</b>	<b>143</b>	<b>110</b>			<b>0</b>	<b>22</b>
Subventions pour charges de service public	85	52			5	22
Transferts	58	58			-5	
<b>P163 – Jeunesse et vie associative</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			<b>183</b>	<b>183</b>
Subventions pour charges de service public	38	38			183	183
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>	<b>20</b>	<b>20</b>			<b>31</b>	<b>19</b>
Transferts	20	20			31	19
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>32</b>	<b>31</b>			<b>61</b>	<b>52</b>
Transferts	32	31			61	52
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>	<b>773</b>	<b>2 037</b>			<b>784</b>	<b>1 763</b>
Subventions pour charges de service public	588	1 782			514	1 514
Transferts	185	255			270	249
<b>P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</b>	<b>37</b>	<b>125</b>			<b>93</b>	<b>122</b>
Subventions pour charges de service public	37	125			100	122
Transferts					-6	
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>21</b>	<b>66</b>			<b>110</b>	<b>12</b>
Subventions pour charges de service public		11				
Transferts	21	55			110	12
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>651</b>	<b>1 698</b>			<b>1 629</b>	<b>1 507</b>
Subventions pour charges de service public	0					
Dotations en fonds propres		240				
Transferts	651	1 458			1 629	1 507
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>100</b>	<b>839</b>			<b>981</b>	<b>981</b>
Transferts	100	839			981	981
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>1 070</b>	<b>1 074</b>			<b>1 113</b>	<b>1 113</b>
Subventions pour charges de service public	5	5				
Transferts	1 066	1 070			1 113	1 113



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière</b>	<b>335</b>	<b>114</b>			<b>1 504</b>	<b>703</b>
Transferts	335	114			1 504	703
<b>P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>						
Transferts						
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>3 100</b>	<b>3 100</b>			<b>8 695</b>	<b>8 695</b>
Dotations en fonds propres	3 100	3 100			8 695	8 695
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>5 978</b>	<b>856</b>
Transferts					5 978	856
<b>Total</b>	<b>11 192 847</b>	<b>11 205 682</b>	<b>11 398 513</b>	<b>11 417 047</b>	<b>9 967 322</b>	<b>9 988 929</b>

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du progiciel de l'Etat Chorus regroupant de manière automatisée les données relative à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2020 s'élèvent pour la catégorie Universités et assimilés à 11 191 M€ en AE et 11 211 M€ en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>11 191 238 321</b>	<b>11 211 039 321</b>
Subventions pour charges de service public	11 185 490 649	11 185 490 649
Dotations en fonds propres	5 747 672	25 548 672
Transferts		-

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	11 557 389	10 083 503	Subventions de l'État	11 586 006	10 517 197
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>3 264 129</i>	<i>2 876 950</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>11 586 006</i>	<i>10 517 197</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 692 971	2 855 783	Fiscalité affectée	96 851	108 386
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 432 927	749 073
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 030 290	971 825	Revenus d'activité et autres produits	2 164 198	1 850 121
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 030 270</i>	<i>968 151</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>244 871</i>	<i>135 718</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>20</i>	<i>3 674</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>3 576</i>	<i>4 313</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>505 041</i>	<i>558 006</i>
<b>Total des charges</b>	<b>15 250 360</b>	<b>12 939 285</b>	<b>Total des produits</b>	<b>15 279 983</b>	<b>13 224 776</b>
Résultat : bénéfice	29 623	285 491	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	15 279 983	13 224 776	Total : équilibre du CR	15 279 983	13 224 776

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	306 424	559 279
Investissements	1 566 345	975 065	Financement de l'actif par l'État	346 708	895 337
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	290 998	308 253
			Autres ressources	177 245	-718 882
Remboursement des dettes financières	25 991	89 097	Augmentation des dettes financières	194 540	229 420
<b>Total des emplois</b>	<b>1 592 335</b>	<b>1 064 162</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 315 915</b>	<b>1 273 408</b>
Augmentation du fonds de roulement		209 245	Diminution du fonds de roulement	276 420	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Il convient de rappeler que ces données sont obtenues sur la base d'enquêtes qui sont distinctes pour le BI 2020 (enquête PAP 2021, à l'été 2020) et le compte financier provisoire (enquête RAP 2020, en février-mars 2021) .

Au titre de l'année 2020, la catégorie Universités et assimilés présenterait un résultat positif de 285 M€, une capacité d'autofinancement de 559 M€ et une augmentation du fonds de roulement de 209 M€. L'exécution 2020 présente donc une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de +255 M€. Le montant du solde positif est supérieur à la prévision notamment en raison d'une diminution des charges (-2 311 M€) supérieure à celle des produits (-2 055 M €).

Les **produits de fonctionnement** s'établissent à 13 225 M€ (soit 86 % du BI 2020). Les principaux écarts sur les produits constatés au regard des prévisions du BI portent notamment sur la SCSP (-1 069 M€) surévaluée par rapport aux sous-jacents du projet de loi de finances initiale, les autres subventions (-684 M€) et les autres produits (-314 M€).

Le **total des charges de fonctionnement** s'établit à 12 939 M€. Le taux d'exécution est de 85 %, principalement porté par les dépenses de personnel (10 084 M€), en baisse au regard du BI 2020 (-1 473 M€).

Le **total des ressources** permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 1 273 M€, en diminution de 43 M€. Cette baisse s'explique ainsi principalement par les autres ressources, en baisse de 896 M€ par rapport à ce qui avait été prévu au BI compensé majoritairement par la hausse de 549 M€ des financements des actifs par l'Etat.

Le total des emplois (**dépenses d'investissement**) s'établit à 1 064 M€, dont 975 M€ au titre des investissements, soit -591 M€ initialement prévu au BI, en raison des retards des opérations immobilières consécutifs à la crise sanitaire.

La différence entre les ressources et les emplois permet de mettre en évidence une augmentation du fonds de roulement des universités de 209 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 628 574	11 628 574	10 157 672	10 157 672
Fonctionnement	2 677 110	2 560 006	1 791 037	1 700 454
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 632 732	1 587 780	997 911	892 318
<b>Enveloppe recherche</b>	<b>59 860</b>	<b>64 314</b>	<b>48 981</b>	<b>49 728</b>
- Personnel	27 591	27 591	25 313	25 313
- Fonctionnement	24 787	26 624	12 761	13 868
- Investissement	7 482	10 098	10 906	10 547
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>15 998 277</b>	<b>15 840 674</b>	<b>12 995 601</b>	<b>12 800 173</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	3 246 686	3 246 686	3 186 073	3 186 073

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

A compter du budget initial 2021, l'enveloppe recherches n'est plus cumulée aux lignes précédentes pour établir le total des dépenses.

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 997 390</b>	<b>12 194 312</b>
Subvention pour charges de service public	11 464 938	10 264 660
Autres financements de l'État	129 939	84 199
Fiscalité affectée	83 102	94 982
Autres financements publics	876 883	641 278
Recettes propres	1 442 528	1 109 194
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 163 814</b>	<b>776 918</b>
Financements de l'État fléchés	269 154	215 590
Autres financements publics fléchés	814 649	530 818
Recettes propres fléchées	80 011	30 510
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>15 161 203</b>	<b>12 971 230</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>171 057</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>679 471</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 Formation initiale et continue de niveau Master	3 069 650 3 013 749	214 480 122 773	211 910 118 751	0 0	0 0	64 270 49 906	61 602 47 228	3 348 400 3 186 427	3 343 162 3 179 728
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 450 752 1 264 892	170 169 108 677	165 422 106 228	0 0	0 0	34 867 30 942	34 270 29 310	1 655 788 1 404 511	1 650 444 1 400 431
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	217 201 136 716	33 616 20 531	34 387 19 847	0 0	0 0	2 125 1 357	1 910 1 056	252 942 158 604	253 498 157 620
D105 - Bibliothèque et documentation	221 036 239 363	108 417 95 939	108 581 98 868	0 0	0 0	6 351 5 162	6 198 5 075	335 805 340 464	335 815 343 306
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	797 342 830 424	165 974 106 951	162 823 107 337	0 0	0 0	51 879 47 903	52 081 40 392	1 015 195 985 278	1 012 246 978 153
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	411 669 408 496	53 270 28 798	54 158 29 304	0 0	0 0	19 990 20 718	20 310 18 283	484 929 458 012	486 137 456 082
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	552 685 521 733	81 856 58 506	83 594 58 422	0 0	0 0	42 681 53 868	44 620 50 542	677 222 634 107	680 900 630 697
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	27 441 11 704	792 601	776 600	0 0	0 0	246 524	218 197	28 479 12 829	28 435 12 501
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	156 696 159 380	35 191 28 278	35 168 27 751	0 0	0 0	10 717 14 511	10 567 13 794	202 603 202 170	202 431 200 925
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	743 492 914 535	81 961 51 917	80 671 50 869	0 0	0 0	8 263 9 746	7 439 8 608	833 716 976 198	831 601 974 011
D112 - Recherche	318 235	235 732	237 457	0	0	79 300	76 315	633 268	632 007

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
universitaire interdisciplinaire et transversale	196 937	60 156	51 187	0	0	15 639	15 066	272 732	263 190	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	22 697 17 178	19 299 7 424	16 813 7 273	0 0	0 0	331 686	422 628	42 327 25 288	39 932 25 079	
D114 - Immobilier	244 475 261 289	665 982 582 418	595 714 531 546	0 0	0 0	1 165 056 636 099	1 137 821 553 954	2 075 514 1 479 806	1 978 010 1 346 790	
D115 - Pilotage et support	3 322 289 2 114 818	743 654 466 526	707 350 442 817	0 0	0 0	141 195 114 812	131 172 112 563	4 207 138 2 696 156	4 160 811 2 670 198	
D201 - Aides directes aux étudiants	7 749 8 312	31 917 29 824	31 779 30 149	0 0	0 0	1 137 1 077	1 124 1 012	40 803 39 213	40 652 39 473	
D202 - Aides indirectes	15 653 13 872	16 363 8 907	16 356 9 151	0 0	0 0	3 323 912	3 316 775	35 338 23 691	35 325 23 798	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	77 103 69 587	43 223 25 572	43 671 24 221	0 0	0 0	8 482 4 955	8 494 4 382	128 808 100 114	129 268 98 191	
<b>Total</b>	<b>11 656 166</b> <b>10 182 986</b>	<b>2 701 897</b> <b>1 803 798</b>	<b>2 586 630</b> <b>1 714 322</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 640 214</b> <b>1 008 817</b>	<b>1 597 879</b> <b>902 865</b>	<b>15 998 277</b> <b>12 995 601</b>	<b>15 840 674</b> <b>12 800 173</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>679 471</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	15 670	12 548
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	235 260	216 790
Autres décaissements non budgétaires	103 662	99 909
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 034 063</b>	<b>329 247</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>358 931</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	43 847	154 131
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	273 673
<b>Total des besoins</b>	<b>1 034 063</b>	<b>688 178</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>171 057</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	209 247	94 053
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	235 462	240 757
Autres encaissements non budgétaires	95 377	182 311
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>540 086</b>	<b>688 178</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>493 977</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	280 227	68 873
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	257 597	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 034 063</b>	<b>688 178</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des universités et assimilés est excédentaire de 171 M€.

Les recettes s'élèvent à 12 971 M€, composées de 12 194 M€ de recettes globalisées (94 % des recettes totales) et 776 M€ de recettes fléchées (6 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions ou contrats de recherche). La SCSP représente la recette majoritaire avec 10 265 M€ (soit 79 % des recettes). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 9 % du total des recettes, soit 1 140 M€.

Les dépenses, incluant les enveloppes de recherche, s'élèvent à 12 800 M€ en crédit de paiement (en baisse au regard du BI 2020 de 3 041 M€), composées de 10 183 M€ de frais de personnel (80 % des dépenses), 1 714 M€ de fonctionnement (13 %) et 903 M€ d'investissement (7 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'explicitier la variation de trésorerie des universités, qui présente un abondement de 359 M€.

Cette augmentation s'explique par la somme des opérations budgétaires (solde budgétaire) et des opérations non budgétaires telles que ; les opérations liées aux emprunts, aux opérations gérées pour compte de tiers (organisme chef de file dans le cadre d'un programme européen, TVA, ...), ou d'autres encaissements ou décaissements non budgétaires (opérations de régularisation).

L'abondement de trésorerie de 359 M€ s'explique par l'existence d'un solde budgétaire excédentaire (171 M€), le solde des autres encaissements et décaissements non budgétaires est excédentaire de 19 M€ et un solde des opérations d'emprunts de 71 M€. En revanche, les opérations pour compte de tiers sont déficitaires à hauteur de 19 M€.

Cet abondement profite à la trésorerie fléchée pour 154 M€ (43 %) et la trésorerie non fléchée pour 274 M€ (57 %).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>155 863</b>	<b>167 026</b>	<b>158 221</b>
– sous plafond	135 037	145 174	135 941
– hors plafond	20 826	21 852	22 280
<i>dont contrats aidés</i>	100	94	75
<i>dont apprentis</i>	292	279	362
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>240</b>	<b>281</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		240	281
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'augmentation mesurée en ETPT des consommations d'emplois sous plafond Etat dans les universités (+ 904 ETPT) découle principalement de la mise en œuvre des dispositifs de la loi ORE dans un contexte de fort dynamisme de la démographie étudiante et du transfert d'emplois en provenance de ComUE dissoutes.

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, la catégorie « Ecoles et formations d'ingénieurs » a regroupé 34 établissements, dont 24 ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

### Précisions sur les données d'exécution 2020

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2019, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2020, sont provisoires car la quasi totalité des établissements n'avaient pas encore approuvé leur compte financier 2020 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. En effet, le calendrier relatif au vote des comptes financiers, ainsi que le calendrier des modalités de mise en oeuvre de la certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE diffèrent du calendrier du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclue toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

### Subventions notifiées en 2020 pour les établissements RCE de la catégorie « Ecoles et formations d'ingénieurs »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

RCE	LIBELLES OPERATEURS	Programme 150	
		SCSP en AE=CP	ETPT notifiés
RCE (F) 2020	CENTRALE LILLE INSTITUT	26 335 119	287
RCE 2015	CENTRALE SUPELEC	40 325 357	746
RCE 2013	EC LYON	26 001 825	331
RCE 2014	EC MARSEILLE	14 541 663	163
RCE 2011	EC NANTES	21 928 788	275
RCE 2011	ENI TARBES	13 803 995	153
RCE 2015	ENSAM	73 436 739	985
RCE 2011	ENSC MONTPELLIER	9 291 110	121
RCE 2011	ENSC PARIS	10 622 194	125
RCE 2015	ENSC RENNES	7 056 928	79
RCE 2012	ENSI CAEN	12 278 766	133
RCE 2015	ENSIIE	5 631 164	55
RCE 2010	INP GRENOBLE	78 909 638	1 065
RCE 2010	INP TOULOUSE	58 056 674	770
RCE (F) 2014	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	15 136 672	184
RCE 2015	INSA DE RENNES	31 507 294	400
RCE 2011	INSA DE ROUEN	24 840 997	325
RCE 2013	INSA DE STRASBOURG	18 146 153	202
RCE 2012	INSA DE TOULOUSE	40 631 459	500
RCE 2013	ISAE-ENSMA POITIERS	11 577 484	144

RCE (F) 2016	SIGMA CLERMONT	14 866 994	147
RCE 2010	UT BELFORT-MONTBELIARD	28 894 878	357
RCE 2010	UT COMPIEGNE	47 956 858	634
RCE 2009	UT TROYES	26 003 136	309
<b>Total 150 - Ecoles et formations d'ingénieurs</b>		<b>657 781 885</b>	<b>8 490</b>

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>188</b>				<b>167</b>
Transferts		188				167
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>		<b>25</b>			<b>94</b>	<b>39</b>
Subventions pour charges de service public		25			94	39
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>		<b>26</b>				
Transferts		26				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>30</b>				<b>24</b>
Transferts		30				24
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>45</b>	<b>33</b>			<b>10</b>	<b>10</b>
Transferts	45	33			10	10
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>923</b>	<b>234</b>			<b>807</b>	<b>257</b>
Transferts	923	234			807	257
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>6</b>	<b>40</b>				
Transferts	6	40				
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>						
Transferts						
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>86</b>	<b>86</b>			<b>58</b>	<b>58</b>
Transferts	86	86			58	58
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>20</b>	<b>20</b>			<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts	20	20			20	20
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			<b>78</b>	<b>78</b>
Transferts	38	38			78	78
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>105</b>	<b>145</b>				<b>30</b>
Subventions pour charges de service public	105	72				
Transferts		73				30
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>685 907</b>	<b>688 480</b>	<b>690 626</b>	<b>691 193</b>	<b>705 437</b>	<b>705 288</b>
Subventions pour charges de service public	682 308	682 308	685 766	685 766	699 991	699 991
Dotations en fonds propres	3 599	6 171	4 861	5 428	5 446	5 279
Transferts						18
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>4 153</b>	<b>4 153</b>	<b>2 710</b>	<b>2 710</b>	<b>4 127</b>	<b>4 127</b>
Subventions pour charges de service public	2 020	2 020	2 710	2 710	2 005	2 005
Transferts	2 133	2 133			2 122	2 122



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>3 421</b>	<b>3 327</b>			<b>3 470</b>	<b>3 594</b>
Subventions pour charges de service public	64	64			172	172
Dotations en fonds propres	2 035	2 303			1 943	1 897
Transferts	1 322	961			1 355	1 526
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>		<b>204</b>				<b>902</b>
Transferts		204				902
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>10 141</b>	<b>10 230</b>	<b>9 284</b>	<b>9 284</b>	<b>11 922</b>	<b>11 076</b>
Subventions pour charges de service public	9 038	9 038	9 284	9 284	9 107	9 107
Transferts	1 102	1 192			2 815	1 969
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>	<b>759</b>	<b>270</b>				<b>228</b>
Transferts	759	270				228
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				
Transferts	1	1				
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>					<b>8</b>	<b>8</b>
Transferts					8	8
<b>P137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>	<b>7</b>	<b>7</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts	7	7			2	2
<b>P219 – Sport</b>	<b>8</b>	<b>8</b>				
Transferts	8	8				
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>-35</b>	<b>79</b>				
Transferts	-35	79				
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>		<b>1</b>				
Transferts		1				
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>1 349</b>	<b>51</b>			<b>67</b>	<b>20</b>
Transferts	1 349	51			67	20
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>					<b>50</b>	<b>45</b>
Transferts					50	45
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>430</b>	<b>428</b>			<b>393</b>	<b>395</b>
Transferts	430	428			393	395
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>					<b>1 316</b>	<b>1 316</b>
Dotations en fonds propres					1 316	1 316
<b>Total</b>	<b>707 362</b>	<b>708 101</b>	<b>702 621</b>	<b>703 188</b>	<b>727 859</b>	<b>727 683</b>

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du progiciel de l'Etat Chorus regroupant de manière automatisée les données relative à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2020 s'élèvent pour la catégorie Ecoles et formations d'ingénieurs à 703 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	702 791 286	702 791 286

Subventions pour charges de service public	702 791 286	702 791 286
Dotations en fonds propres	-	-
Transferts	-	-

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	752 737	609 266	Subventions de l'État	700 425	601 261
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	166 673	145 151	<i>– subventions pour charges de service public</i>	700 425	601 261
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	410 500	320 170	Fiscalité affectée	2 828	8 061
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	119 475	92 750
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	121 873	120 726	Revenus d'activité et autres produits	340 932	259 156
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	121 873	119 580	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	52 464	44 401
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1 146	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		93
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	32 292	38 813
<b>Total des charges</b>	<b>1 163 237</b>	<b>929 436</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 163 661</b>	<b>961 229</b>
Résultat : bénéfice	423	31 793	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 163 661	961 229	Total : équilibre du CR	1 163 661	961 229

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	37 540	69 211
Investissements	175 032	97 035	Financement de l'actif par l'État	14 277	15 070
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	65 529	31 906
			Autres ressources	14 780	2 293
Remboursement des dettes financières	342	492	Augmentation des dettes financières	440	491
<b>Total des emplois</b>	<b>175 374</b>	<b>97 526</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>132 566</b>	<b>118 971</b>
Augmentation du fonds de roulement		21 445	Diminution du fonds de roulement	42 807	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2020, la catégorie des écoles d'ingénieurs affiche un résultat positif de 32 M€, une capacité d'autofinancement de 69 M€ et un apport au fonds de roulement de 21 M€.

L'exécution 2020 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial 2020 de +31 M€. Cette hausse est notamment due à une diminution des charges (-234 M€) malgré une diminution des produits (-202 M€).

Les **produits de fonctionnement** s'établissent à 961 M€ (soit 82 % du budget initial 2020). La diminution constatée au regard du budget initial 2020 (-202 M€) s'explique notamment par un encaissement moindre que prévu de la SCSP (-99 M€), des autres produits (-82 M€) et les autres subventions (-27 M€), seule la fiscalité affectée a augmenté par rapport à la prévision 2020 (+5 M€)

Le total des **charges de fonctionnement** s'établit à 929 M€. Le taux d'exécution est de 80 %, principalement porté par les dépenses de personnel (609 M€), en baisse au regard du budget initial 2020 (-143 M€).

Le **total des ressources** permettant de financer les investissements incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 119 M€, en diminution de 14 M€. Cette diminution s'explique principalement par le financement de l'actif par les tiers autres que l'État, moins élevé qu'initialement prévu au BI (-34 M€).

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 97 M€, soit -78 M€ par rapport au budget initial 2020, en raison des retards des opérations immobilières consécutifs à la crise sanitaire.

La différence entre les ressources et les emplois permet de mettre en évidence un abondement au fonds de roulement de 21 M€ en 2020.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	754 183	754 183	611 113	611 113
Fonctionnement	294 810	290 631	196 477	188 971
Intervention	0	0	0	0
Investissement	171 140	169 799	118 589	96 976
<b>Enveloppe recherche</b>	<b>6 146</b>	<b>6 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Personnel	1 632	1 632	0	0
- Fonctionnement	1 887	1 892	0	0
- Investissement	2 627	2 622	0	0
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 226 279</b>	<b>1 220 758</b>	<b>926 179</b>	<b>897 060</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	166 756	166 756	145 160	145 160

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

A compter du budget initial 2021, l'enveloppe recherches n'est plus cumulée aux lignes précédentes pour établir le total des dépenses.

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 012 784</b>	<b>826 263</b>
Subvention pour charges de service public	695 358	592 963
Autres financements de l'État	6 771	5 675
Fiscalité affectée	2 414	3 069
Autres financements publics	67 181	52 354
Recettes propres	241 061	172 202
<b>Recettes fléchées</b>	<b>144 395</b>	<b>102 061</b>
Financements de l'État fléchés	17 511	11 836
Autres financements publics fléchés	104 628	69 950
Recettes propres fléchées	22 256	20 275
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 157 179</b>	<b>928 324</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>31 264</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>63 579</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
101 Formation initiale et continue de niveau Licence	4 996 5 225	1 061 832	1 061 731	0 0	0 0	208 292	243 230	6 265 6 349	6 300 6 187
102 Formation initiale et continue de niveau Master	291 305 245 345	57 841 36 682	57 495 34 795	0 0	0 0	18 405 15 563	17 178 14 245	367 550 297 590	365 978 294 385
103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	9 722 7 231	1 886 1 334	1 818 1 325	0 0	0 0	1 731 1 758	1 164 1 194	13 340 10 322	12 704 9 749
105 Bibliothèque et documentation	7 855 6 739	6 275 4 630	5 909 4 715	0 0	0 0	214 80	185 82	14 343 11 449	13 949 11 536
106 Recherche universitaire en science de la vie, biotechnologie et santé	16 119 15 266	6 408 3 503	6 761 3 382	0 0	0 0	1 288 1 023	2 322 1 724	23 815 19 793	25 202 20 372
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	61 050 55 732	13 108 5 770	13 103 5 403	0 0	0 0	10 158 4 141	9 427 4 490	84 316 65 643	83 579 65 625
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	137 484 126 866	42 734 23 080	43 567 22 082	0 0	0 0	32 429 22 132	33 400 17 899	212 647 172 079	214 451 166 847
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	317 316	208 235	208 230	0 0	0 0	29 18	29 4	554 569	554 549
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	244 136	301 100	351 97	0 0	0 0	120 99	230 79	665 335	825 312
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	2 793 2 720	393 99	393 117	0 0	0 0	52 30	52 31	3 238 2 848	3 238 2 868
112 Recherche	34 774	9 744	9 348	0	0	6 911	5 582	51 429	49 703

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
universitaire interdisciplinaire et transversale	11 617	1 665	2 003	0	0	926	886	14 207	14 505	
113 Diffusion des savoirs et musées	788 696	686 217	669 208	0 0	0 0	16 4	16 4	1 490 917	1 473 908	
114 Immobilier	25 915 20 384	65 900 47 225	63 656 46 396	0 0	0 0	88 010 63 184	89 950 48 206	179 826 130 792	179 522 114 986	
115 Pilotage et support	156 381 108 247	67 904 53 183	65 492 48 883	0 0	0 0	13 747 9 006	12 194 7 578	238 032 170 437	234 067 164 708	
201 Aides directes aux étudiants	471 116	6 317 4 159	5 996 4 376	0 0	0 0	39 6	39 6	6 828 4 280	6 506 4 498	
202 Aides indirectes	3 922 3 174	13 667 12 395	14 445 12 922	0 0	0 0	357 284	357 278	17 947 15 853	18 724 16 374	
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 679 1 303	2 263 1 368	2 252 1 306	0 0	0 0	55 43	55 41	3 997 2 714	3 985 2 650	
<b>Total</b>	<b>755 815 611 113</b>	<b>296 697 196 477</b>	<b>292 522 188 971</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>173 768 118 589</b>	<b>172 421 96 976</b>	<b>1 226 279 926 179</b>	<b>1 220 758 897 060</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>63 579</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	4 432	639
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	31 527	22 477
Autres décaissements non budgétaires	23 649	23 724
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>123 187</b>	<b>46 840</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>36 128</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	3 683	11 941
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	31 887
<b>Total des besoins</b>	<b>123 187</b>	<b>82 968</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>31 264</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	524	546
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	26 255	25 688
Autres encaissements non budgétaires	26 593	25 470
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>53 372</b>	<b>82 968</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>69 815</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	19 296	7 700
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	54 202	0
<b>Total des financements</b>	<b>123 187</b>	<b>82 968</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des écoles d'ingénieurs est excédentaire de 31 M€.

Les recettes s'élèvent à 928 M€, composées de 826 M€ de recettes globalisées (89 % des recettes totales) et 102 M€ de recettes fléchées (11 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La SCSP représente la recette majoritaire avec 593 M€ (soit 64 % des recettes). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 21 %, soit 192 M€.

Les dépenses s'élèvent, en crédits de paiement, à 897 M€ (en baisse de 224 M€ au regard du budget initial 2020), composées de 611 M€ de frais de personnel (68 % de dépenses), 189 M€ de dépenses de fonctionnement (21 %) et 97 M€ de dépenses d'investissement (11 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'expliciter la variation de trésorerie des écoles et formations d'ingénieurs, qui présente un abondement de 36 M€ en 2020.

Cette augmentation s'explique par la somme des opérations budgétaires (solde budgétaire) et des opérations non budgétaires telles que : les opérations liées aux emprunts, aux opérations gérées pour compte de tiers (organisme chef de file dans le cadre d'un programme européen, TVA, ...), ou d'autres encaissements ou décaissements non budgétaires (opérations de régularisation).

L'abondement de trésorerie de 36 M€ s'explique très majoritairement par un solde budgétaire excédentaire (31 M€). Cet abondement profite à la trésorerie fléchée pour 12 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>10 598</b>	<b>11 471</b>	<b>10 688</b>
– sous plafond	7 889	8 730	8 263
– hors plafond	2 709	2 741	2 425
<i>dont contrats aidés</i>	8	10	7
<i>dont apprentis</i>	33	32	51
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>2 040</b>	<b>1 962</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		2 040	1 962
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'augmentation des consommations sous plafond Etat dans la catégorie des « Ecoles d'ingénieur et assimilés » (+ 374 ETPT) intervient dans un contexte de fort dynamisme de la démographie étudiante.

## AUTRES OPÉRATEURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » a regroupé 36 établissements, dont 10 bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE). Les établissements de cette catégorie

présentent un fonctionnement et des missions divers mais tous partagent la particularité de participer à l'enseignement supérieur et à la recherche publique.

### Précisions sur les données d'exécution 2020

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2020, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2020, sont provisoires car la quasi totalité des établissements n'avaient pas encore approuvé leur compte financier 2020 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. En effet, le calendrier relatif au vote des comptes financiers, ainsi que le calendrier des modalités de mise en oeuvre de la certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE diffèrent du calendrier du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclue toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

### Subventions notifiées en 2020 pour les établissements RCE de la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

RCE	LIBELLES OPERATEURS	Programme 150	
		SCSP en AE=CP	ETPT notifiés
RCE 2013	CNAM	111 744 302	1 384
RCE 2012	COLLEGE DE FRANCE	33 231 597	365
RCE 2012	EHESS PARIS	50 320 465	658
RCE 2010	ENS	89 688 872	1 387
RCE 2010	ENS LYON	118 638 852	1 977
RCE 2011	ENS PARIS-SACLAY	83 835 964	1 450
RCE 2014	ENS RENNES	20 259 228	372
RCE 2013	EPHE	33 373 631	373
RCE 2019	OBSERVATOIRE DE PARIS	31 294 831	346
RCE 2011	PARIS DAUPHINE	58 609 678	744
<b>Total 150 - Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche</b>		<b>630 997 420</b>	<b>9 056</b>

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>6</b>	<b>5</b>			<b>8</b>	<b>9</b>
Transferts	6	5			8	9
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>25</b>	<b>117</b>			<b>25</b>	<b>80</b>
Transferts	25	117			25	80
<b>P232 – Vie politique, culturelle et associative</b>	<b>320</b>	<b>290</b>			<b>285</b>	<b>185</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	215	185			210	185
Transferts	105	105			75	
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>					<b>21</b>	<b>21</b>
Transferts					21	21
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>124</b>	<b>220</b>			<b>925</b>	<b>428</b>
Subventions pour charges de service public		220				134
Transferts	124				925	294
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>-2</b>	<b>11</b>			<b>49</b>	<b>25</b>
Subventions pour charges de service public	-2	11				
Transferts					49	25
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>18</b>	
Transferts	10	10			18	
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>15</b>	<b>177</b>				<b>385</b>
Transferts	15	177				385
<b>P167 – Liens entre la Nation et son armée</b>	<b>5</b>	<b>5</b>				
Transferts	5	5				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>3 860</b>	<b>3 860</b>	<b>3 850</b>	<b>3 850</b>	<b>4 015</b>	<b>4 015</b>
Subventions pour charges de service public	3 541	3 541	3 850	3 850	3 700	3 700
Dotations en fonds propres	226	226				
Transferts	93	93			315	315
<b>P131 – Création</b>	<b>12</b>	<b>12</b>			<b>12</b>	<b>12</b>
Transferts	12	12			12	12
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>131</b>	<b>131</b>			<b>154</b>	<b>154</b>
Subventions pour charges de service public	63	63			68	68
Transferts	69	69			86	86
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>118</b>	<b>62</b>			<b>177</b>	<b>24</b>
Transferts	118	62			177	24
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>300</b>	<b>100</b>			<b>400</b>	<b>230</b>
Transferts	300	100			400	230
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>					<b>464</b>	<b>464</b>
Transferts					464	464
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>112</b>	<b>95</b>			<b>299</b>	<b>66</b>
Transferts	112	95			299	66
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>					<b>49</b>	<b>107</b>
Transferts					49	107
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>2 361</b>	<b>2 519</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>2 728</b>	<b>2 707</b>
Subventions pour charges de service public					1 370	1 370
Transferts	2 361	2 519	1 000	1 000	1 358	1 337
<b>P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie</b>						
Transferts						
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>0</b>	<b>14</b>			<b>365</b>	<b>329</b>
Transferts	0	14			365	329
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>					<b>419</b>	<b>238</b>



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					419	238
<b>P140 – Enseignement scolaire public du premier degré</b>	<b>436</b>	<b>436</b>			<b>310</b>	<b>310</b>
Subventions pour charges de service public	436	436			310	310
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>197</b>	<b>197</b>			<b>328</b>	<b>308</b>
Subventions pour charges de service public	175	175			175	175
Transferts	22	22			153	133
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>26</b>	<b>26</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Subventions pour charges de service public	18	18				
Transferts	8	8			1	1
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>184</b>	<b>184</b>			<b>353</b>	<b>353</b>
Subventions pour charges de service public	184	184			352	352
Transferts					0	0
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>130</b>	<b>130</b>			<b>104</b>	<b>104</b>
Subventions pour charges de service public	25	25				
Transferts	105	105			104	104
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>	<b>3 079</b>	<b>3 079</b>				
Transferts	3 079	3 079				
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>5</b>	<b>5</b>				
Transferts	5	5				
<b>P180 – Presse et médias</b>		<b>40</b>			<b>193</b>	<b>77</b>
Dotations en fonds propres	-100					
Transferts	100	40			193	77
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>45</b>	<b>45</b>
Transferts	40	40			45	45
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>795</b>	<b>635</b>			<b>772</b>	<b>824</b>
Transferts	795	635			772	824
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>805 779</b>	<b>807 954</b>	<b>812 624</b>	<b>814 088</b>	<b>828 260</b>	<b>829 878</b>
Subventions pour charges de service public	790 591	790 591	799 081	799 081	811 554	811 554
Dotations en fonds propres	13 095	15 270	12 543	14 007	14 650	16 268
Transferts	2 093	2 093	1 000	1 000	2 056	2 056
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>2 552</b>	<b>2 552</b>	<b>730</b>	<b>730</b>	<b>1 509</b>	<b>1 505</b>
Subventions pour charges de service public	1 740	1 740	730	730	615	615
Transferts	812	812			894	890
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>3 069</b>	<b>2 791</b>			<b>3 990</b>	<b>4 161</b>
Subventions pour charges de service public	1 855	1 855			3 385	3 385
Dotations en fonds propres	1 205	918			580	751
Transferts	9	18			25	25
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>					<b>-1</b>	
Transferts					-1	
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>231</b>	<b>139</b>				<b>207</b>
Transferts	231	139				207
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>470</b>	<b>470</b>			<b>494</b>	<b>476</b>
Subventions pour charges de service public					307	307
Transferts	470	470			188	169

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>60</b>	<b>60</b>				
Subventions pour charges de service public	60	60				
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>4</b>	<b>4</b>
Transferts	1	1			4	4
<b>P137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>	<b>1</b>	<b>17</b>				<b>24</b>
Transferts	1	17				24
<b>P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative</b>		<b>26</b>				
Subventions pour charges de service public		26				
<b>P163 – Jeunesse et vie associative</b>	<b>45</b>	<b>45</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
Subventions pour charges de service public	45	45			15	15
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>	<b>32</b>	<b>34</b>			<b>35</b>	<b>23</b>
Subventions pour charges de service public	22	24			25	13
Transferts	10	10			10	10
<b>P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</b>		<b>40</b>			<b>0</b>	<b>53</b>
Subventions pour charges de service public		40			0	53
<b>P177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables</b>	<b>5</b>	<b>5</b>				
Transferts	5	5				
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>33</b>				<b>18</b>	<b>33</b>
Transferts	33				18	33
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>60</b>	<b>20</b>				<b>20</b>
Transferts	60	20				20
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>410</b>	<b>410</b>			<b>348</b>	<b>348</b>
Transferts	410	410			348	348
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>			<b>364</b>	<b>364</b>
Dotations en fonds propres	1 400	1 400			364	364
<b>Total</b>	<b>826 435</b>	<b>828 364</b>	<b>818 204</b>	<b>819 667</b>	<b>847 555</b>	<b>848 609</b>

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du progiciel de l'Etat Chorus regroupant de manière automatisée les données relative à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2020 s'élèvent pour la catégorie Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche à 846 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>846 301 135</b>	<b>846 301 135</b>
Subventions pour charges de service public	835 044 735	835 044 735
Dotations en fonds propres	9 200 000	9 200 000
Transferts	2 056 400	2 056 400

## COMPTES FINANCIERS 2020

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	825 116	788 081	Subventions de l'État	812 831	834 911
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>168 110</i>	<i>163 259</i>	– subventions pour charges de service public	<i>812 831</i>	<i>834 911</i>
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	522 501	437 616	Fiscalité affectée	1 892	3 059
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	122 389	107 160
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	109 291	98 598	Revenus d'activité et autres produits	407 960	312 534
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>109 291</i>	<i>98 545</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>43 616</i>	<i>24 529</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>54</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>72</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>25 451</i>	<i>32 859</i>
<b>Total des charges</b>	<b>1 347 617</b>	<b>1 225 697</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 345 073</b>	<b>1 257 664</b>
Résultat : bénéfique		31 967	Résultat : perte	2 545	
Total : équilibre du CR	1 347 617	1 257 664	Total : équilibre du CR	1 347 617	1 257 664

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	37 679	73 106
Investissements	178 559	123 741	Financement de l'actif par l'État	20 415	33 319
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	56 723	23 042
			Autres ressources	1 425	-1 406
Remboursement des dettes financières	10 285	17 210	Augmentation des dettes financières	30 241	712
<b>Total des emplois</b>	<b>188 844</b>	<b>140 950</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>146 483</b>	<b>128 773</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	42 361	12 178

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2020, les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) affichent un résultat positif de 32 M€, une capacité d'autofinancement de 73 M€ et une diminution du fonds de roulement de 12 M€.

L'exécution 2020 présente une évolution positive du résultat de l'ordre de +29 M€ par rapport aux prévisions du budget initial. Celle-ci est due à la diminution des charges (-122 M€), supérieure à celle des produits (-87 M€).

Le total des **produits de fonctionnement** s'établit à 1 258 M€. Le taux d'exécution des recettes est de 93 %. La diminution constatée par rapport au budget initial (-87 M€) s'explique principalement par une baisse des revenus d'activités et autres produits (-95 M€) et des autres subventions (-15 M€) que ne compensent pas complètement la hausse de la SCSP et de la fiscalité affectée en cours de gestion.

Le total des **charges de fonctionnement** s'établit à 1 226 M€. Le taux d'exécution par rapport au budget initial est de 91 %, principalement car les dépenses de personnel et de fonctionnement se sont avérées moins élevées que prévues (respectivement -37 M€ et -85 M€ par rapport au budget initial).

Le total des **ressources** permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement, s'élève à 129 M€, en diminution de 17 M€ par rapport au budget initial, soit un taux d'exécution de 88 %. Cette baisse s'explique notamment par la diminution du financement de l'actif par les tiers de (-34 M€ par rapport à ce qui avait été initialement prévu), non compensée par la hausse de la capacité d'autofinancement et du financement de l'actif par l'État.

Le total des **dépenses d'investissement** (total des emplois) s'établit à 141 M€, soit -48 M€ par rapport au budget initial (correspondant à un taux d'exécution de 74 %) en raison des retards des opérations immobilières consécutifs à la crise sanitaire.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	830 679	830 679	796 150	796 150
Fonctionnement	407 145	412 231	326 983	320 682
Intervention	0	0	0	0
Investissement	199 611	183 744	120 425	123 057
<b>Enveloppe recherche</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Personnel	0	0	0	0
- Fonctionnement	0	0	0	0
- Investissement	0	0	0	0
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 437 434</b>	<b>1 426 654</b>	<b>1 243 558</b>	<b>1 239 889</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	168 110	168 110	163 267	163 267

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

A compter du budget initial 2021, l'enveloppe recherches n'est plus cumulée aux lignes précédentes pour établir le total des dépenses.

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 161 713</b>	<b>1 106 484</b>
Subvention pour charges de service public	810 385	824 062
Autres financements de l'État	14 787	14 147
Fiscalité affectée	1 635	1 929
Autres financements publics	44 293	38 436
Recettes propres	290 614	227 910
<b>Recettes fléchées</b>	<b>161 517</b>	<b>146 943</b>
Financements de l'État fléchés	37 683	21 925
Autres financements publics fléchés	89 714	93 251
Recettes propres fléchées	34 120	31 767
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 323 231</b>	<b>1 253 427</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>13 538</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>103 424</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	73 049 83 203	12 587 7 923	12 537 8 254	0 0	0 0	792 1 212	715 1 181	86 427 92 338	86 300 92 638	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	219 283 224 153	30 227 18 590	30 244 16 573	0 0	0 0	2 251 2 733	2 615 2 586	251 761 245 476	252 143 243 312	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	32 185 32 420	42 419 31 471	36 974 21 794	0 0	0 0	115 77	115 77	74 719 63 968	69 273 54 291	
D105 - Bibliothèque et documentation	26 189 28 397	16 967 12 369	16 025 13 487	0 0	0 0	2 261 2 112	2 281 1 477	45 416 42 878	44 495 43 361	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	22 297 19 632	8 041 5 416	8 006 5 143	0 0	0 0	2 717 2 104	2 180 1 713	33 056 27 151	32 483 26 488	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	18 963 12 256	2 653 1 741	2 670 1 576	0 0	0 0	374 488	374 472	21 990 14 484	22 007 14 304	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	25 747 25 139	6 328 6 452	6 302 5 897	0 0	0 0	5 435 6 158	5 326 4 785	37 510 37 750	37 376 35 822	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	27 314 22 315	9 855 3 592	9 780 3 516	0 0	0 0	6 258 2 082	5 968 2 776	43 427 27 988	43 062 28 607	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	111 968 101 427	27 342 17 428	26 480 17 916	0 0	0 0	1 393 1 476	1 673 1 311	140 702 120 331	140 120 120 654	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	16 941 12 712	6 939 3 261	7 096 3 263	0 0	0 0	4 074 2 710	3 864 2 092	27 954 18 683	27 901 18 067	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	12 316 13 791	7 400 5 352	7 536 5 666	0 0	0 0	669 396	669 405	20 386 19 539	20 522 19 862	
D114 - Immobilier	25 917 26 991	92 061 89 558	98 389 93 607	0 0	0 0	143 727 65 022	122 397 64 187	261 705 181 570	246 703 184 785	
D115 - Pilotage et support	207 013 184 900	124 095 105 372	130 075 106 076	0 0	0 0	29 315 33 698	35 337 39 860	360 423 323 970	372 425 330 836	
D201 - Aides directes aux étudiants	7 361 7 094	16 842 14 020	16 730 13 981	0 0	0 0	17 52	17 41	24 220 21 165	24 108 21 116	
D202 - Aides indirectes	401 20	1 316 2 964	1 316 2 423	0 0	0 0	60 16	60 18	1 776 3 000	1 776 2 462	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	3 735 1 701	2 073 1 474	2 073 1 511	0 0	0 0	153 90	153 74	5 961 3 265	5 961 3 286	
<b>Total</b>	<b>830 679 796 150</b>	<b>407 145 326 983</b>	<b>412 231 320 682</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>199 611 120 425</b>	<b>183 744 123 057</b>	<b>1 437 434 1 243 558</b>	<b>1 426 654 1 239 889</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>103 424</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5 505	3 916
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	29 804	30 556
Autres décaissements non budgétaires	17 167	37 152
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>155 900</b>	<b>71 624</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>51 530</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	3 340	27 134
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	34 516
<b>Total des besoins</b>	<b>155 900</b>	<b>123 154</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>13 538</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	30 611	559
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	44 323	51 979
Autres encaissements non budgétaires	9 392	57 079
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>84 327</b>	<b>123 154</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>71 573</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	33 124	10 120
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	41 790	0
<b>Total des financements</b>	<b>155 900</b>	<b>123 154</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche est excédentaire de 13,5 M€.

Les recettes s'élèvent à 1 253 M€, composées de 1 106 M€ de recettes globalisées (88,2 %) et 147 M€ de recettes fléchées (11,8 %), soit des recettes qui vont faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La SCSP représente la source de recette majoritaire avec 824 M€ (65,8 %). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 20,8 % des recettes soit 260 M€.

Les dépenses en crédits de paiement s'élèvent à 1 240 M€ en CP, composées de 796 M€ de personnel (64,2 %), 321 M€ de fonctionnement (25,9 %) et 123 M€ d'investissement (9,9 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de trésorerie de 52 M€ pour la catégorie des AOESR.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>12 916</b>	<b>13 865</b>	<b>12 562</b>
– sous plafond	9 972	10 823	10 300
– hors plafond	2 944	3 042	2 262
dont contrats aidés	17	28	13
dont apprentis	40	34	65

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>3 060</b>	<b>2 962</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		3 023	2 928
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		37	34
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les emplois consommés pour la catégorie des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » a diminué de 354 ETPT pour les deux plafonds, ceci dans un contexte de crise sanitaire ayant un impact sur les recrutements des emplois hors plafond des opérateurs. S'agissant du seul plafond Etat les emplois consommés progressent de 328 ETPT.

## OPÉRATEURS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, la catégorie des « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » comptait 15 opérateurs.

## Précisions sur les données d'exécution 2020

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2020, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2020, sont provisoires car la quasi totalité des établissements n'avaient pas encore approuvé leur compte financier 2020 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. En effet, le calendrier relatif au vote des comptes financiers, ainsi que le calendrier des modalités de mise en oeuvre de la certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE diffèrent du calendrier du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements, il convient de se référer en priorité au tableau "Financement de l'Etat".

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>30</b>	<b>30</b>			<b>30</b>	<b>30</b>
Transferts	30	30			30	30
<b>P175 – Patrimoines</b>		<b>225</b>				
Transferts		225				
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>39</b>	<b>39</b>			<b>45</b>	<b>45</b>
Subventions pour charges de service public	30	30			30	30
Transferts	9	9			15	15
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>74</b>					<b>37</b>
Transferts	74					37

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>4 840</b>	<b>4 840</b>			<b>9 988</b>	<b>9 988</b>
Subventions pour charges de service public	4 840	4 840			9 988	9 988
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>63 755</b>	<b>64 067</b>	<b>53 534</b>	<b>53 603</b>	<b>59 355</b>	<b>59 355</b>
Subventions pour charges de service public	63 005	63 005	52 938	52 938	58 655	58 655
Dotations en fonds propres	750	1 062	595	665	700	700
<b>P231 – Vie étudiante</b>					<b>70</b>	<b>70</b>
Subventions pour charges de service public					70	70
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>18 960</b>	<b>18 960</b>	<b>8 447</b>	<b>8 447</b>	<b>18 650</b>	<b>18 650</b>
Subventions pour charges de service public	18 960	18 960	8 447	8 447	18 610	18 610
Transferts					40	40
<b>P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	<b>265</b>	<b>265</b>			<b>254</b>	<b>254</b>
Subventions pour charges de service public	0				254	254
Transferts	265	265				
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>342</b>	<b>389</b>			<b>312</b>	<b>312</b>
Subventions pour charges de service public	312	316			312	312
Transferts	30	72				
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>150</b>	<b>466</b>				
Dotations en fonds propres	150	466				
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>	<b>2 851</b>	<b>2 851</b>				
Transferts	2 851	2 851				
<b>Total</b>	<b>91 305</b>	<b>92 130</b>	<b>61 981</b>	<b>62 051</b>	<b>88 705</b>	<b>88 742</b>



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## COMPTE FINANCIER 2020

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	34 284	31 926	Subventions de l'État	79 388	88 681
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 290</i>	<i>1 267</i>	– subventions pour charges de service public	79 388	88 681
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	442 221	395 168	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	273 178	12 708
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	15 509	18 482	Revenus d'activité et autres produits	118 854	324 312
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 166</i>	<i>17 136</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>634</i>	<i>983</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>1 343</i>	<i>1 346</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 200</i>	<i>1 286</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>4 137</i>	<i>5 139</i>
<b>Total des charges</b>	<b>476 504</b>	<b>427 094</b>	<b>Total des produits</b>	<b>471 420</b>	<b>425 701</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 085	1 393
Total : équilibre du CR	476 504	427 094	Total : équilibre du CR	476 504	427 094

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 453	9 683
Investissements	31 990	80 063	Financement de l'actif par l'État	770	61 780
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 442	1 606
			Autres ressources	1 213	1 294
Remboursement des dettes financières	3 626	3 676	Augmentation des dettes financières	10	52
<b>Total des emplois</b>	<b>35 616</b>	<b>83 739</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7 888</b>	<b>74 415</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	27 728	9 324

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2020, la catégorie des opérateurs de soutien de l'enseignement supérieur et de la recherche (OSES) affiche un résultat négatif de près de 1,4 M€, une capacité d'autofinancement de 9,7 M€ et une diminution du fonds de roulement de 9,3 M€.

Les **produits de fonctionnement** s'établissent à 426 M€. Le taux d'exécution de ces recettes pour 2020 est de 90 % par rapport au budget initial.

Le **total des charges de fonctionnement** s'établit à près de 427 M€. Le taux d'exécution est de 90 % par rapport au budget initial.

Le **total des ressources** permettant de financer les investissements s'élève à 74 M€, en hausse de +66 M€ par rapport au budget initial. Cette augmentation est principalement due à la hausse du financement de l'actif par l'État (+62 M€ par rapport au BI).

Les **dépenses d'investissement** (total des emplois), s'établissent à 84 M€. Le taux d'exécution est de 235 %.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	34 148	34 148	32 882	32 882
Fonctionnement	520 295	426 989	480 347	382 317
Intervention	0	0	0	0
Investissement	25 636	28 495	22 133	14 935
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>580 080</b>	<b>489 632</b>	<b>535 362</b>	<b>430 134</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1 290	1 290	1 290	1 290

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>122 850</b>	<b>120 645</b>
Subvention pour charges de service public	43 690	45 080
Autres financements de l'État	2 415	2 259
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	12 235	12 876
Recettes propres	64 510	60 431
<b>Recettes fléchées</b>	<b>339 893</b>	<b>355 374</b>
Financements de l'État fléchés	39 380	42 751
Autres financements publics fléchés	287 129	298 203
Recettes propres fléchées	13 384	14 420
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>462 743</b>	<b>476 019</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>45 886</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>26 890</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	1 0	160 166	159 167	0 0	0 0	0 0	0 0	161 166	160 167
D105 - Bibliothèque et documentation	3 825 3 856	21 532 25 527	56 030 60 031	0 0	0 0	1 370 3 031	2 110 1 044	26 727 32 414	61 964 64 930
D113 - Diffusion des savoirs et musées	168 101	6 604 91	6 604 91	0 0	0 0	15 2	15 2	6 787 193	6 787 193
D114 - Immobilier	888 733	158 504 146 494	60 178 48 796	0 0	0 0	10 620 7 212	11 724 4 658	170 011 154 439	72 790 54 186

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D115 - Pilotage et support	29 266 28 191	332 603 307 276	303 123 272 434	0 0	0 0	13 631 11 875	14 646 9 220	<b>375 500</b> <b>347 342</b>	<b>347 035</b> <b>309 845</b>	
D201 - Aides directes aux étudiants	0 0	475 673	475 673	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>475</b> <b>673</b>	<b>475</b> <b>673</b>	
D202 - Aides indirectes	0 0	290 0	290 0	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>290</b> <b>0</b>	<b>290</b> <b>0</b>	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 2	128 119	131 125	0 0	0 0	0 13	0 13	<b>129</b> <b>134</b>	<b>132</b> <b>139</b>	
<b>Total</b>	<b>34 148</b> <b>32 882</b>	<b>520 295</b> <b>480 347</b>	<b>426 989</b> <b>382 317</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>25 636</b> <b>22 133</b>	<b>28 495</b> <b>14 935</b>	<b>580 080</b> <b>535 362</b>	<b>489 632</b> <b>430 134</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>26 890</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 632	3 633
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	12 596	12 872
Autres décaissements non budgétaires	24	9 929
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>43 142</b>	<b>26 435</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>33 109</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	39 568	45 485
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>43 142</b>	<b>59 544</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>45 886</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	52
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	12 340	12 795
Autres encaissements non budgétaires	900	811
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>13 240</b>	<b>59 544</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>29 901</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 398	1 402
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	67 071	10 974
<b>Total des financements</b>	<b>43 142</b>	<b>59 544</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche est excédentaire de 46 M€.

Les recettes s'élèvent à 476 M€, composées de 121 M€ de recettes globalisées (25 %) et 355 M€ de recettes fléchées (75 %), soit des recettes qui vont faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). Les autres financements publics (fléchés) représentent la source de recette majoritaire avec 298 M€ (62,6%). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 15,6 % des recettes soit 75 M€.

Les dépenses en crédits de paiement s'élèvent à 430 M€, composées de 33 M€ de personnel (7,7 %), 382 M€ de fonctionnement (88,8 %) et 15 M€ d'investissement (3,5 %).

Le tableau de l'équilibre financier montre que la catégorie de ces opérateurs présente globalement un abondement de trésorerie de 33 M€.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>479</b>	<b>469</b>	<b>472</b>
– sous plafond	196	191	216
– hors plafond	283	278	256
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>660</b>	<b>645</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		660	645
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les consommations d'emplois sont restées stables en 2020 concernant la catégorie des opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche.

## EPAURIF - ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

### ■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La création de l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF), par transformation de l'Etablissement Public du Campus de Jussieu (décret n° 2010-965 du 26 août 2010), a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2010. L'EPAURIF contribue à mettre en oeuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche et des équipements de vie étudiante dans la région Ile-de-France.

L'activité immobilière de l'année 2020 a notamment été impactée par

- le 1<sup>er</sup> confinement qui a entraîné des retards sur la plupart des chantiers. Les mesures prises sur la suite de l'année ont permis de limiter les impacts opérationnels ;
- le lancement du plan de relance avec l'accompagnement des universités pour la candidature de projets au programme de rénovation énergétique au plan.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>9 422</b>	<b>12 766</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>-22 773</b>	<b>7 704</b>
Subventions pour charges de service public	7 423	7 423	7 500	7 500	7 423	7 423
Dotations en fonds propres	1 999	5 344			-30 196	281
<b>Total</b>	<b>9 422</b>	<b>12 766</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>-22 773</b>	<b>7 704</b>

Un **retrait d'engagement (REJB)** a été effectué à hauteur de **30,2 M€**. Ce retrait portait sur un engagement réalisé dans le cadre des travaux de reconstruction et de restructuration du campus de Jussieu qui a donc été imputé en titre 7. L'engagement total réalisé au titre de cette opération étant supérieur à son coût total final, un retrait d'engagement a été opéré à hauteur de l'écart entre ces deux montants. L'impact de ce retrait d'engagement de 30,2 M€ ne se matérialise toutefois en comptabilité budgétaire qu'à hauteur de 22,8 M€ car au titre cet opérateur est également comptabilisée la dépense relative à la subvention qui lui est versé et qui a donné lieu à un engagement de 7,4M€ (cf Action 14 de la JPE).

## COMPTE FINANCIER 2020

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	5 436	5 218	Subventions de l'État	7 423	7 720
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>512</i>	<i>394</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>7 423</i>	<i>7 720</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 341	2 692	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		300
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	54	43	Revenus d'activité et autres produits	605	214
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>54</i>	<i>43</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>11</i>
<b>Total des charges</b>	<b>8 776</b>	<b>7 910</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 028</b>	<b>8 235</b>
Résultat : bénéfici		325	Résultat : perte	749	
Total : équilibre du CR	8 776	8 235	Total : équilibre du CR	8 776	8 235

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	695		Capacité d'autofinancement		357
Investissements	60	61	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		4	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>755</b>	<b>65</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>357</b>
Augmentation du fonds de roulement		292	Diminution du fonds de roulement	755	

\* Voté

Au titre de l'année 2020, l'EPAURIF affiche un résultat positif de près de 326 k€, une capacité d'autofinancement de 357 k€ et une augmentation du fonds de roulement de 292 k€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 973	5 973	5 773	5 773
Fonctionnement	2 710	2 740	2 196	2 083
Intervention	0	0	0	0
Investissement	60	60	89	61
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>8 743</b>	<b>8 773</b>	<b>8 058</b>	<b>7 917</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	512	512	394	394

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>8 013</b>	<b>7 423</b>
Subvention pour charges de service public	7 423	7 423
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	590	0
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>509</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	509
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>8 013</b>	<b>7 931</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>761</b>	<b>0</b>

\* Voté

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
114 - Immobilier		5 973	2 710	2 740	0	0	60	60	8 743	8 773
		5 773	2 196	2 083	0	0	89	61	8 058	7 917
<b>Total</b>		<b>5 973</b>	<b>2 710</b>	<b>2 740</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>8 743</b>	<b>8 773</b>
		<b>5 773</b>	<b>2 196</b>	<b>2 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>61</b>	<b>8 058</b>	<b>7 917</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>761</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	143 608	68 605
Autres décaissements non budgétaires	0	8 394
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>144 369</b>	<b>77 002</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>144 369</b>	<b>77 002</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	97 825	71 006
Autres encaissements non budgétaires	0	1 221
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>97 825</b>	<b>72 241</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>46 544</b>	<b>4 761</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	46 544	4 761
<b>Total des financements</b>	<b>144 369</b>	<b>77 002</b>

\* Voté

Au terme de l'exercice 2020, la situation patrimoniale de l'établissement connaît une amélioration sensible à travers notamment deux effets:

- hors opérations immobilières, le soutien de l'État est resté constant alors que la crise sanitaire conduisait à une baisse des dépenses de fonctionnement ;
- sur les opérations immobilières, notamment en compte de tiers, le retard pris par les opérations du fait de la crise sanitaire a réduit les besoins pour les travaux de 143M€ (BI) à 69M€ (CF) soit -74M€ alors que les financements ne diminuaient parallèlement que 27M€ en passant de 98M€ à 71M€.

Le résultat de l'exercice est donc, cette année encore, en excédent (+0,32M€), la capacité d'autofinancement est en hausse de 0,36M€ et le fonds de roulement a progressé de 0,29M€ pour atteindre au 31 décembre 2,9M€. La

trésorerie (pour l'essentiel gérée en comptes de tiers) s'élève à 75,67M€ (dont 1,75M€ pour couvrir les besoins propres de l'établissement).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>78</b>
– sous plafond	66	69	69
– hors plafond	5	2	9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les consommations d'emplois sont restées stables en 2020 concernant l'EPAURIF.

## COMMUNAUTÉS D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, il existe 9 ComUE : Aquitaine, Normandie Université, Université de Bourgogne Franche-Comté, Université de Lyon, Université Paris-Est, Université Paris-Lumière, Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, HESAM, et Université confédérale Léonard de Vinci.

En 2020, les ComUE Université Grenoble Alpes, Lille Nord de France, Université de recherche Paris Sciences & Lettres, Université Paris-Saclay, Université Paris-Seine, Université Sorbonne Paris Cité, Université Côte d'Azur, Université Bretagne-Loire, Languedoc-Roussillon Universités et Centre Val de Loire ont été dissoutes.

#### Précisions sur les données d'exécution 2020

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2020, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2020, sont provisoires car la quasi totalité des établissements n'avaient pas encore approuvé leur compte financier 2020 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. En effet, le calendrier relatif au vote des comptes financiers, ainsi que le calendrier des modalités de mise en oeuvre de la certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE diffèrent du calendrier du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclue toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau "Financement de l'Etat".

#### Subventions notifiées en 2020 pour les établissements RCE de la catégorie « Communautés d'universités et établissements »



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

RCE	LIBELLES OPERATEURS	Programme 150	
		SCSP en AE=CP	ETPT notifiés
RCE 2017	ComUE Lyon	6 759 646	93
RCE 2019	ComUE Toulouse	7 316 046	88
<b>Total 150 - Communautés d'universités et d'établissements</b>		<b>14 075 692</b>	<b>181</b>

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>8</b>			<b>12</b>	<b>12</b>
Transferts		8			12	12
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>90</b>				<b>125</b>
Transferts		90				125
<b>P131 – Création</b>					<b>4</b>	<b>4</b>
Transferts					4	4
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
Transferts	38	38			15	15
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>354</b>					<b>74</b>
Transferts	354					74
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>19</b>	<b>19</b>			<b>27</b>	<b>27</b>
Transferts	19	19			27	27
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>4</b>	<b>4</b>			<b>10</b>	<b>10</b>
Transferts	4	4			10	10
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>12</b>	<b>12</b>
Transferts	10	10			12	12
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>37</b>	<b>37</b>			<b>45</b>	<b>45</b>
Transferts	37	37			45	45
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>66 530</b>	<b>71 796</b>	<b>60 682</b>	<b>61 192</b>	<b>-104 337</b>	<b>18 754</b>
Subventions pour charges de service public	68 130	68 130	56 308	56 308	18 656	18 656
Dotations en fonds propres	-1 600	3 666	4 374	4 885	-122 993	98
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>286</b>	<b>286</b>	<b>105</b>	<b>105</b>
Subventions pour charges de service public	245	245	286	286	100	100
Transferts	8	8			5	5
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>2 267</b>	<b>2 291</b>			<b>322</b>	<b>338</b>
Subventions pour charges de service public	1 514	1 514			250	250
Dotations en fonds propres	560	584			-1	15
Transferts	194	194			73	73
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>600</b>	<b>570</b>				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	600	570				
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts	60	60			60	60
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>140</b>	<b>118</b>			<b>70</b>	<b>98</b>
Transferts	140	118			70	98
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>180</b>	<b>180</b>			<b>38</b>	<b>38</b>
Transferts	180	180			38	38
<b>Total</b>	<b>70 492</b>	<b>75 473</b>	<b>60 968</b>	<b>61 479</b>	<b>-103 618</b>	<b>19 715</b>

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du progiciel de l'Etat Chorus regroupant de manière automatisée les données relative à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2020 s'élèvent pour la catégorie ComUE à 18,7 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>18 655 626</b>	<b>18 655 626</b>
Subventions pour charges de service public	18 655 626	18 655 626
Dotations en fonds propres	-	-
Transferts	-	-

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## COMPTE FINANCIER 2020

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	64 069	56 838	Subventions de l'État	42 261	54 014
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	765	840	– subventions pour charges de service public	42 261	54 014
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	117 652	76 572	Fiscalité affectée	33	123
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	99 464	56 607
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	5 477	6 931	Revenus d'activité et autres produits	28 342	20 807
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 477	6 928	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 664	3 625
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		3	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 868	1 213
<b>Total des charges</b>	<b>181 721</b>	<b>133 410</b>	<b>Total des produits</b>	<b>170 100</b>	<b>131 550</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	11 621	1 860
Total : équilibre du CR	181 721	133 410	Total : équilibre du CR	181 721	133 410

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	9 676		Capacité d'autofinancement		233
Investissements	81 373	62 602	Financement de l'actif par l'État	4 259	3 171
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	24 113	24 393
			Autres ressources	2 143	1 355
Remboursement des dettes financières	10 631	9 273	Augmentation des dettes financières	66 050	63 050
<b>Total des emplois</b>	<b>101 679</b>	<b>71 875</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>96 566</b>	<b>92 201</b>
Augmentation du fonds de roulement		20 326	Diminution du fonds de roulement	5 114	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2020, la catégorie ComUE affiche un résultat négatif de près de 2 M€, n'empêchant toutefois pas une capacité d'autofinancement 0,2 M€ et une augmentation du fonds de roulement de 20 M€.

Les **produits de fonctionnement** s'établissent à 132 M€. Le taux d'exécution de ces recettes pour 2020 est de 77 %.

Le **total des charges de fonctionnement** s'établit à 133 M€. Le taux d'exécution est de 73 %, principalement porté par les dépenses autres que les dépenses de personnel.

Le **total des ressources** permettant de financer les investissements s'élève à 92 M€.

Les **total des emplois, comprenant les dépenses d'investissements**, s'établit à 72 M€. Le fonds de roulement augmente de 20 M€ alors que la prévision initiale prévoyait une diminution du fonds de roulement de 5 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	64 255	64 255	57 130	57 130
Fonctionnement	146 120	113 036	77 773	65 480
Intervention	0	0	0	0
Investissement	30 200	81 373	23 818	61 161
<b>Enveloppe recherche</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Personnel	0	0	0	0
- Fonctionnement	0	0	0	0
- Investissement	0	0	0	0
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>240 576</b>	<b>258 665</b>	<b>158 722</b>	<b>183 771</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	765	765	840	840

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

A compter du budget initial 2021, l'enveloppe recherches n'est plus cumulée aux lignes précédentes pour établir le total des dépenses.

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>90 150</b>	<b>99 719</b>
Subvention pour charges de service public	16 001	18 355
Autres financements de l'État	518	253
Fiscalité affectée	33	119
Autres financements publics	53 476	70 487
Recettes propres	20 122	10 506
<b>Recettes fléchées</b>	<b>92 925</b>	<b>52 822</b>
Financements de l'État fléchés	17 629	99
Autres financements publics fléchés	65 249	51 805
Recettes propres fléchées	10 047	917
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>183 075</b>	<b>152 542</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>75 590</b>	<b>31 230</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	43 30	46 416	46 412	0 0	0 0	1 0	1 0	90 446	90 442
D102 Formation initiale et continue de niveau Master	380 383	712 499	754 457	0 0	0 0	72 27	72 10	1 164 909	1 206 850

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	19 566 21 595	5 409 4 154	5 445 2 899	0 0	0 0	124 37	121 37	25 099 25 786	25 133 24 530	
D105 Bibliothèque et documentation	135 142	1 869 1 685	1 966 1 859	0 0	0 0	2 1	2 7	2 005 1 828	2 102 2 008	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	787 1 323	1 548 1 057	1 544 875	0 0	0 0	276 596	276 552	2 611 2 976	2 607 2 749	
D107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	731 969	652 193	652 204	0 0	0 0	92 172	164 198	1 476 1 334	1 548 1 371	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 071 2 526	1 485 934	1 468 1 008	0 0	0 0	1 146 1 694	1 012 1 647	4 702 5 154	4 551 5 181	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	190 357	167 231	168 251	0 0	0 0	4 18	4 20	361 607	362 628	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	163 377	355 2 134	355 2 122	0 0	0 0	40 118	40 52	558 2 629	558 2 551	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	17 318 9 302	24 638 12 610	23 045 10 448	0 0	0 0	3 992 2 061	3 898 1 669	45 948 23 972	44 261 21 418	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	526 2 392	469 691	469 658	0 0	0 0	0 3	0 3	995 3 087	995 3 054	
D114 - Immobilier	2 465 785	71 954 23 769	39 554 16 967	0 0	0 0	21 118 17 532	71 639 55 045	95 537 42 086	113 657 72 797	
D115 - Pilotage et support	17 998 15 207	35 075 28 499	35 783 26 551	0 0	0 0	3 151 1 549	3 963 1 912	56 224 45 256	57 744 43 670	
D201 - Aides directes aux étudiants	429 31	662 139	662 156	0 0	0 0	3 7	3 7	1 095 177	1 095 194	
D202 - Aides indirectes	862 393	482 226	482 189	0 0	0 0	12 4	12 5	1 357 623	1 357 587	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	591 1 317	597 534	643 424	0 0	0 0	167 0	167 0	1 355 1 852	1 400 1 742	
<b>Total</b>	<b>64 255 57 130</b>	<b>146 120 77 773</b>	<b>113 036 65 480</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>30 200 23 818</b>	<b>81 373 61 161</b>	<b>240 576 158 722</b>	<b>258 665 183 771</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>75 590</b>	<b>31 230</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	10 631	9 273
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	12 291	12 870
Autres décaissements non budgétaires	8 121	1 681

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>106 632</b>	<b>55 053</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>31 964</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	9	5 648
Abondement de la trésorerie non fléchée	3 833	38 883
<b>Total des besoins</b>	<b>106 632</b>	<b>87 017</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	66 050	63 050
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	8 212	16 824
Autres encaissements non budgétaires	5 840	7 143
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>80 102</b>	<b>87 017</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>26 530</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	30 373	12 567
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>106 632</b>	<b>87 017</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 318</b>	<b>2 469</b>	<b>1 131</b>
– sous plafond	878	952	880
– hors plafond	1 440	1 517	251
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			5
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>236</b>	<b>106</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		236	106
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les consommations d'emplois ont été réduites de moitié en 2020 en raison de la dissolution de nombreuses ComUE. Elles ont néanmoins été maintenues sous plafond Etat en raison notamment de la rémunération par les ComUE de doctorants.